

PROJET EELV PARIS MUNICIPALES 2020

*Ce document constitue le **projet d'Europe Écologie Les Verts Paris** pour les **municipales des 15 et 22 mars 2020**. Il est le fruit d'un **processus participatif** où ont été associé.e.s les adhérent.e.s, des sympathisant.e.s et des expert.e.s. Il propose **une vision pour un Paris écologique et solidaire à horizon 2030**. Il est le socle des propositions portées par les candidates et candidats à l'occasion des élections municipales de mars 2020. Le projet de transformation qu'il contient implique une priorisation des mesures à l'occasion de la mandature 2020-2026.*

SOMMAIRE :

I. ENGAGER PARIS DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	7
II. POUR UNE CAPITALE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	19
III. RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC.....	26
IV. POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT SOLIDAIRE ET UN URBANISME DURABLE.....	37
V. RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARISIENNES ET DES PARISIENS : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE	42
VI. POUR UN PARIS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.....	64
VII. POUR UNE TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET NUMÉRIQUE	72
VIII. ÉCONOMIE, EMPLOI, BUDGET : POUR UNE GESTION ÉCOLOGISTE DE LA VILLE	84
IX. SOLIDARITÉS INTERNATIONALES	107

INTRODUCTION

LE PARIS DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA JUSTICE SOCIALE

Les parisien.ne.s ont une capacité collective à initier des révolutions dont le succès inspire des générations. Pour les prochaines élections municipales de mars 2020 les écologistes seront localement appelé.e.s à relever un immense défi : faire de Paris un modèle de transition écologique et de justice sociale.

Pollution de l'air, multiplication des crues de la Seine, longévité exceptionnelle des épisodes de canicules : Paris n'est pas épargnée par le changement climatique. L'ampleur des manifestations pour le climat, dont la jeunesse a été la principale force vive, nous rappelle avec force **l'urgence** du défi qui nous oblige. Il n'y a là pourtant aucune fatalité. Les solutions existent. Le cynisme et les œillères des un.e.s, ne doivent pas éclipser la détermination des autres à transformer durablement la ville et la vie des parisien.ne.s. C'est maintenant qu'il nous faut agir.

Pour faire le Paris de la transition écologique et sociale, les écologistes en responsabilité dans les institutions et au cœur des luttes de terrain ont été à l'initiative d'avancées notoires : piétonnisation des voies sur berges, mise en place des vignettes Crit'air et de la zone à faible émission, augmentation du bio dans les cantines, augmentation de la part de l'usage du vélo, préservation de la Petite ceinture en tant qu'espace de respiration, rénovation énergétique des bâtiments, développement de l'économie circulaire, sociale et solidaire... Dans bien des domaines, **les écologistes ont démontré leur capacité à être en responsabilité** et ont fait preuve de ténacité.

Pourtant, les défis restent encore nombreux pour vivre mieux à Paris et faire de l'égalité entre les quartiers une réalité. Sur les questions du logement, des transports, de la sécurité dans l'espace public, de l'égalité femmes-hommes... nous devons aller plus loin. **La mandature 2020-2026 sera absolument déterminante pour métamorphoser la ville et se projeter dans le Paris de demain,** celui du bien-vivre, faisant de notre Métropole un véritable levier d'action pour lutter contre le dérèglement climatique, contre les discriminations sexistes et les violences sexuelles et contre les inégalités qui abîment notre ville.

Le temps de cette mandature sera également celui de la lutte contre les héritages des mandatures précédentes qui menacent notre horizon et notre capacité à transformer Paris. À ce titre, l'organisation des JO 2024, décidée sans consultation des Parisiennes et des Parisiens ni des habitant.es de la Métropole, doit être débattue. Les JO 2024 laisseront à la ville de Paris, à la Région et à l'État une dette écologique et budgétaire immense qui nécessite un débat démocratique. La bétonisation, la densification et le matraquage publicitaire associés à ces jeux, aux dépens du sport amateur et de notre cadre de vie, imposent de consulter les citoyen.ne.s métropolitain pour juger de la compatibilité de l'organisation des JO Paris 2024 avec les finances parisiennes et notre capacité à mettre en œuvre notre vision d'une ville écolo.

Pour mener ces défis, la prochaine personne à occuper le poste de Maire de Paris doit être écologiste.

À quoi ressemble le Paris de demain ? C'est la question que nous avons posée aux parisiens et aux parisiennes rencontrés.es, aux associations et aux expert.es interrogés.es. Leurs réponses ont souligné l'impérieuse nécessité de transformer la ville au bénéfice du plus grand nombre.

Au bénéfice du plus grand nombre, car notre capitale continue d'évincer ses classes moyennes et populaires. Au bénéfice du plus grand nombre, car la cherté de la vie à Paris précarise toujours plus ses habitant.e.s. Au bénéfice du plus grand nombre, car les inégalités entre les quartiers continuent de se creuser.

Les réponses des habitant.es légitiment encore plus notre ambition à apporter un nouveau souffle sur Paris : l'écologie n'est pas l'apanage de quelques un.es mais est bel et bien une libération pour toutes et tous.

Cette ambition c'est d'abord celle d'une ville respirable et apaisée. Une ville fluide et verdoyante qui accorderait toute sa place aux mobilités actives et à la nature en ville pour rendre la ville plus agréable mais surtout pour protéger notre santé et en finir avec le danger que représente la pollution de l'air. Une ville qui abandonnerait l'idée d'une autoroute urbaine à 5km de son centre avec la transformation du périphérique en voie verte avec comme premier jalon, dès 2020, des opérations « Périph' sans voitures » permettant la réalisation d'activités ludiques, artistiques et sportives.

Une ville qui lutterait contre la densification en s'opposant aux projets de tours. Une ville qui réduirait drastiquement son empreinte carbone pour lutter contre le dérèglement climatique, en encourageant ses habitant.e.s à s'impliquer dans des projets participatifs de développement des énergies renouvelables et de sobriété énergétique. Une ville qui serait résolument tournée vers l'horizon zéro déchet pour faire le pari de la propreté. Une ville qui laisserait aux habitant.es la liberté de circuler sans appels incessants à la surconsommation, sans écrans énergivores et polluants, sans les représentations de genre stéréotypées de certaines grandes marques. Enfin, une ville apaisée où chacun et chacune se sentirait en sécurité.

Cette ambition est aussi celle d'une ville juste et accessible. Nous voulons qu'à Paris chaque habitant.e ait accès à un logement décent à un prix juste avec une facture énergétique réduite. Trop de parisien.ne.s peinent aujourd'hui à se loger décemment : la tension du marché de l'immobilier, à laquelle les plateformes locatives contribuent grandement, précarise les parisien.ne.s. Faire ce pari d'une ville juste et accessible, c'est aussi permettre l'accès à une alimentation saine et de qualité à un prix juste et abordable. Se nourrir d'aliments frais, variés, locaux et sans pesticides, c'est préserver sa santé et l'environnement et cela ne devrait pas dépendre du niveau de revenus des parisien.ne.s.

L'ambition que nous portons, est également celle d'une ville solidaire et accueillante. Seniors, personnes sans domicile, en situation de handicap, malades ou vulnérables : Paris doit être solidaire des plus fragiles et accueillir dignement les personnes en exil. C'est l'ambition d'une ville où les succès des un.e.s ne rendent pas invisibles les difficultés des autres : c'est l'ambition d'une ville qui soit un « Territoire Zéro Chômeur.se de longue durée » et qui tende vers la mise en place d'un revenu de base. En effet, chacun et chacune doit pouvoir y trouver sa place et vivre le Paris qui émancipe et qui protège, qui donne accès aux droits et aux soins médicaux. D'ailleurs, avec plus d'un million de mètres carrés vides à Paris pour 3 622 personnes sans-abris recensées lors de la Nuit des Solidarités, un Paris sans SDF est non seulement souhaitable mais possible, avec un accompagnement médico-social à la hauteur de l'enjeu et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des femmes.

Si Paris doit être solidaire de ses habitant.e.s, Paris doit également être solidaire des territoires.

Les politiques menées à Paris ne feront sens que si elles sont pensées au-delà du périphérique et qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une continuité territoriale métropolitaine. Des coopérations territoriales fortes seront demain nécessaires pour des approvisionnements alimentaires ou énergétiques locaux. Ces coopérations seront pourvoyeuses d'emplois non délocalisables.

Enfin, cette ambition est celle d'une démocratie renouvelée et continue. Une municipalité qui innove, plus participative notamment dans le recours au référendum local métropolitain et qui redonne goût à l'initiative, à la participation et à l'engagement citoyen, c'est une ville qui garantit l'inclusion de chacun.e de ses habitant.es. Cette ambition, c'est le Paris de l'écologie et de la justice sociale.

Oxygéner la ville, la rendre moins dense, plus juste, plus douce, plus résiliente et solidaire, c'est le projet de société auquel nous aspirons pour l'ensemble des parisien.ne.s. Ce projet de transformation radicale, les écologistes le porteront avec conviction et responsabilité, dans les institutions. La prochaine mandature est celle de la dernière chance pour que Paris participe à l'effort global de lutte contre le dérèglement climatique, et pour éviter que 2030 soit le point de bascule irrémédiable, annoncé par le GIEC, vers un dérèglement incontrôlable de nos conditions de vie sur terre. Paris doit être à la hauteur du défi annoncé et devenir un exemple de capitale résiliente. La nécessité de la transition écologique et sociale de Paris est désormais une évidence plus qu'impérative tant pour l'urgence climatique que pour la justice sociale.

I. ENGAGER PARIS DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

A. POUR UN PARIS VERT ET RÉSILIENT

- **VÉGÉTALISER PARIS POUR RÉPONDRE AU DÉFI CLIMATIQUE ET AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE DE SES HABITANT.E.S**

A Paris, nous ne disposons que de 6 m² d'espace vert par habitant.e (14,5 m² en incluant les bois de Vincennes et Boulogne) contre plus de 45 m² à Londres ou 59 m² à Bruxelles. Pour améliorer notre bien-être et préparer la résilience face au dérèglement climatique, il est urgent de donner davantage de place à la nature dans Paris sanctuarisant les derniers espaces non bétonnés et végétalisant largement les bâtiments et les rues. Les espaces verts de proximité s'avèrent être les seuls liens à la nature et lieux de respiration pour les personnes à faibles revenus : la nature en ville répond aussi à un objectif de justice sociale.

1. **Créer un poste de premier.ère adjoint.e à la transition écologique à la mairie centrale et dans chaque arrondissement** pour assurer la cohérence des projets et délégations.
2. **Établir un.e responsable nature en ville, biodiversité et animaux par arrondissement** qui fasse le tour des quartiers, pour développer la végétalisation, la présence de l'eau, la biodiversité et la prise en compte de la condition animale.
3. **Mettre en place un conseil consultatif sur la place de la nature en ville** pour instaurer un dialogue permanent avec les citoyen.ne.s et les associations qui agissent au quotidien pour la transition écologique.
4. **Stopper la bétonisation de la ville et l'artificialisation des sols** avec un objectif de 0 m² de pleine terre artificialisée et la multiplication de nouveaux espaces de pleine terre.
5. **Sanctuariser les poumons verts de la ville** (la petite ceinture et les bois de Boulogne et Vincennes).
6. **Repérer et protéger les cœurs d'îlots végétalisés et sanctuariser les arbres remarquables**, qui font intégralement partie du patrimoine parisien, pour qu'aucun aménagement ne puisse leur porter atteinte.
7. **Créer des continuités végétales, de terre et d'eau afin de relier les bois, parcs, jardins et masses d'eau entre eux**. Pour cela végétaliser davantage le périphérique, les bords et les îles de la Seine, préserver la Petite Ceinture comme corridor essentiel, et envisager la création de plan d'eau et mares.
8. **Créer un réseau de forêts en évolution libre** (non cultivées en régénération naturelle ou à défaut en plantation d'arbres locaux, résilients, dépolluants, économes en eau) couvrant au moins 5% de la surface forestière parisienne pour augmenter la biodiversité (insectes, champignons, lichens, oiseaux...) liée aux vieux peuplements et bois morts.
9. **Privilégier la création de parcs, jardins publics ou jardins partagés lors des démolitions d'immeubles au lieu de la bétonisation.**
10. **Proposer et travailler avec l'APHP et les autres partenaires pour l'ouverture au public d'espaces jusqu'alors réservés** (ex : Hôpital du Val de Grâce, Necker, Campus de Jussieu, EHPAD...).
11. **Gérer les parcs, pelouse ou prairies avec des essences ou espèces locales et des plantes mellifères et pollinisatrices en atteignant progressivement 100% de plantes régionales**

dans les nouvelles plantations (remplacements et créations) et les semis. **Éviter les essences allergènes** ou gérer leur implantation pour réduire leur impact.

- 12. Planter des arbres fruitiers et autres comestibles** dans les parcs, les rues et les cours, dans le sol.
- 13. Recruter de nouveaux jardiniers h/f et revaloriser leur métier** par des affectations fixes et un nouveau rôle de médiateur public-nature et héros de la biodiversité, du sol, de l'eau et du climat.
- 14. Augmenter les horaires d'ouverture des parcs et jardins et les adapter aux saisons, aux variations de température et aux usages propres à chaque quartier**, en consultation avec les mairies d'arrondissements, conseils de quartiers et associations d'usagers. Laisser ouverts en permanence certains parcs ou jardins.
- 15. Favoriser la création de collectifs d'usagers pour les parcs et jardins** comme interlocuteurs privilégiés des mairies centrale et d'arrondissement.
- 16. Favoriser la végétation spontanée dans la rue** par des bandes fleuries, de la végétation en pied de mur ainsi que des jardinières et la végétalisation des pieds d'arbres.
- 17. Établir un plan de perméabilisation des sols sur la durée de la mandature**, en remettant des espaces en sol naturel quitte à les consolider par systèmes de croisillons, notamment pour les places de parking avec une dépollution par les plantes et le sol.
- 18. Poursuivre la dynamique des permis de végétaliser confiés aux citoyen.ne.s volontaires** en mettant à disposition de la bonne terre, en facilitant l'accès à l'eau, en favorisant la création de conseils locaux de végétalisation et en expérimentant des dispositifs d'accompagnement des citoyen.ne.s par des professionnels en insertion.
- 19. Expérimenter plus de végétalisation sur les voies sur berges** avec pour objectif de créer un jardin des berges et de mieux résister aux inondations.
- 20. Végétaliser les murs des bâtiments publics** (écoles, mairies d'arrondissements, EHPAD, murs des cimetières) avec du lierre, de la glycine ou de la vigne vierge et en végétalisant les cours, au minimum avec des jardinières.
- 21. Généraliser les écoles et collèges Oasis dans tous les arrondissements** (cours d'écoles plus végétales, moins d'asphalte, des sols plus perméables), chaque fois cela est possible, avec des bénéfices pédagogiques et de résilience face au bouleversement climatique (îlots de chaleur et infiltration des eaux).
- 22. Promouvoir et accompagner dans leurs projets de végétalisation les copropriétaires, conseils syndicaux de copropriété** sur le plan technique (potentiels et avantages) et des possibilités de financement et s'assurer qu'ils n'utilisent plus de pesticides. **Pour les bailleurs sociaux**, associer via la formation les personnels volontaires parmi les gardien.ne.s. ou jardiniers aux projets de végétalisation ; veiller à ne pas surcharger leur charge de travail et primer les volontaires.
- 23. Proposer aux jardins privés, ministères, ambassades, Sénat ou aux congrégations un accompagnement sur les sujets de la végétalisation, de l'eau, de la biodiversité, et des jardins potagers**, car ils disposent de grandes surfaces de parcs et jardins.
- 24. Organiser un événement par an alliant culture et environnement à l'échelle de la ville et décliné par arrondissement.** Ces événements doivent associer les citoyen.ne.s et collectifs dans leur organisation.

- **DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE**

Si l'agriculture urbaine a un intérêt alimentaire de production locale, bio et en agroécologie, son intérêt majeur ne réside pas dans le fait de nourrir les parisiens. Selon la FNAB, Terres de Liens, et le BASIC la surface nécessaire pour relocaliser la production pour nourrir Paris et passer au 100% bio représente l'équivalent de 1 068 247 terrains de football ! Pour Paris, développer l'agriculture individuelle et associative est avant tout un projet social (projets participatifs et citoyens, réappropriation de la ville, réduction de la fracture entre monde rural et urbain), avec une fonction pédagogique (reconnexion à la nature et à l'alimentation, agriculture durable et locale) et une fonction écologique (agriculture décarbonée, moins de transport, végétalisation, capture de la pollution et des eaux pluviales, recyclage des biodéchets, refuge pour la biodiversité).

25. Systématiser la mise en place de jardins partagés ou familiaux dans tous les nouveaux projets urbains.
26. Créer un maillage de jardins partagés ou familiaux dans tout Paris.
27. Développer des grainothèques, organiser des ateliers jardiner au naturel (auprès des conseils de quartiers, par exemple).
28. Accompagner (logistique, formation, mise en réseau) les projets d'agriculture de citoyen.ne.s ou collectifs dans les cours et sur les toits.
29. Contractualiser avec les bailleurs sociaux pour la mise en œuvre d'un programme d'action sur l'agriculture urbaine.
30. Allouer une participation financière (logistique, formation, mise en réseau) au démarrage de projets d'agriculture dans les entreprises, qui disposent souvent de grands espaces non utilisés, comme sur les toits.
31. Allouer une participation financière (logistique, formation, mise en réseau) à l'installation d'agriculteurs professionnels dans un cadre associatif sous réserve que leur projet d'exploitation soit respectueux de l'environnement et des habitants.
32. Installer des jardins et potagers en agroécologie dans toutes les écoles et crèches où une équipe est motivée pour les entretenir.
33. Inscrire l'interdiction de la production industrielle de viande à Paris, y compris par l'agriculture cellulaire.
34. Introduire des animaux de ferme à Paris et garantir leur bien-être.
35. Réaffirmer l'importance de l'agriculture, notamment urbaine, à l'échelle de la métropole et encourager les productions locales et bio dans la région IDF et ses environs par leur généralisation dans la restauration collective et les cantines.
36. Créer une instance de dialogue entre instances publiques, agriculteurs urbains et agriculteurs périurbains et ruraux afin de nouer des partenariats et réaliser un écosystème agricole métropolitain.

• PARIS UNE VILLE QUI PROTÈGE LES ANIMAUX

Nul.le ne peut plus douter du fait que les animaux sont doués d'émotions, de capacités cognitives, donc d'une conscience. La majeure partie des Français.es est pour la protection des animaux et demande que les maltraitements cessent. Se sentir responsable du vivant, c'est faire preuve de plus d'humanité. Paris devra être une ville exemplaire et pilote dans l'amélioration de la condition animale. La ville agira pour l'éducation des parisien.ne.s à l'intelligence, au comportement et à la sensibilité animale et favoriser la cohabitation avec les animaux domestiques et sauvages en leur donnant davantage d'espace.

1. **Créer une délégation à la Condition animale et à l'animal en ville et mettre en œuvre un Plan Condition animale.**
2. **Pour une alimentation moins carnée, mettre en place une alternative végétarienne quotidienne dans toutes les cantines** scolaires et publiques ainsi qu'un repas végétarien hebdomadaire pour toutes et tous.
3. **Recenser régulièrement les chats errants, créer et entretenir des abris,** relancer le projet de partenariat avec la Préfecture de Police et des associations sur la gestion des chats libres (chats errants stérilisés et identifiés) et étudier l'impact des chats errants/libres sur la faune sauvage à l'échelle parisienne.
4. **Aménager pour les chiens des lieux de promenade et de jeux contigus aux parcs et jardins** mais séparés par une clôture, dans lesquels ils pourront s'ébattre en toute liberté et, pour leur permettre de rencontrer d'autres congénères et d'autres environnements, organiser des balades collectives hebdomadaires encadrées par un éducateur canin diplômé.
5. **Étudier les cas de mendicités avec animaux manifestement "exploités"** et non partenaires afin de protéger ces animaux.
6. **Agir pour limiter les abandons et favoriser les adoptions** (développer un système de garde d'animaux pour éviter les abandons estivaux, développer la formation des nouveaux propriétaires...).
7. **Développer la médiation animale pour divers publics** (personnes âgées, malades, personnes en situation de handicap, détenus...).
8. **Créer des places dans les lieux d'accueil pour les personnes en situation précaire ou sans domicile fixe accompagnées d'animaux,** y compris dans les centres d'hébergement pour femmes, et des dispositifs de garde en cas de maladie ou autre incapacité.
9. **Organiser une campagne de sensibilisation des parisien.ne.s au bien-être animal et organiser annuellement une Fête des animaux.**
10. **Développer le financement et la mise en relation des établissements scolaires et associations pour multiplier les ateliers périscolaires avec un contenu nature et sensibilité animale.**
11. **Interdire les spectacles ou attractions faisant appel à des animaux sauvages** et notamment faire de Paris la tête de proue d'une coalition de villes françaises et européennes pour s'engager à accompagner les circassiens dans leur reconversion artistique et financer des parcs de retraites pour les animaux.
12. **Encadrer strictement toutes les autres pratiques commerciales utilisant des animaux** afin d'empêcher toute cruauté : foires et salons, ferme de Paris, balades en attelages, bars à chats, etc.
13. **Lutter contre les trafics d'animaux :** établir une charte avec les magasins de vente d'animaux afin de garantir l'origine des animaux et instaurer une collaboration et des échanges réguliers avec le Préfet de Police sur cette question.
14. **Mettre en place une gestion non-violente (ni abattage, ni empoisonnement) des populations de rats et de pigeons** et diffuser une information objective à destination des parisien.ne.s sur ces animaux.

15. Interdire la pêche à Paris.
16. Refuser tout soutien ou subvention à l'expérimentation animale et soutenir les projets visant à développer et promouvoir les méthodes alternatives.

- **BIODIVERSITÉ : FAIRE DE PARIS UNE VILLE ACCUEILLANTE POUR LA FAUNE ET LA FLORE SAUVAGE**

Comme ailleurs, la biodiversité est de plus en plus menacée en ville. D'autre part, le bon fonctionnement des écosystèmes des sols, aquatiques ou des parcs et jardins contribue à l'amélioration du cadre de vie des citoyen. es, à la réduction de la pollution et à la régulation des aléas climatiques. Une action forte pour toute la faune et la flore sauvage est donc indispensable aussi bien pour enrayer le déclin des espèces que pour le bien-être et le plaisir des humains.

17. S'assurer que tout le territoire parisien fasse l'objet d'un inventaire et diagnostic de biodiversité et que les espèces protégées et/ou menacées font l'objet d'un suivi.
18. Organiser une campagne de sciences participatives décentralisée au niveau des arrondissements, avec les associations, le MNHN (Musée National d'Histoire Naturelle), l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité), et l'AFB (Agence française pour la Biodiversité-Établissement Public d'État) pour un inventaire régulier de la biodiversité associant les citoyens.
19. Établir pour la ville un plan de reconquête de la biodiversité, proposant un programme d'action par espèce.
20. Adapter les pratiques de fauche et de taille aux impératifs de préservation de la biodiversité.
21. Poursuivre la formation des agents municipaux à la gestion différenciée et raisonnée et sensibiliser les agents concernés aux espèces animales sauvages présentes à Paris afin de multiplier les mares, nichoirs et tas de bois, de réduire les coupes de gazon et de diversifier les essences locales.
22. Établir un plan ambitieux de lutte contre la pollution lumineuse visant à constituer une trame noire, afin d'améliorer la qualité de vie des parisiennes et parisiens et de limiter les nuisances causées à la biodiversité par l'éclairage nocturne. En particulier, faire évoluer l'éclairage public vers plus de sobriété et le destiner prioritairement aux piétons et aux mobilités douces, diminuer la lumière projetée vers le ciel et faire cesser l'éclairage publicitaire.
23. Établir un plan ambitieux de lutte contre les nuisances sonores (trame blanche) qui soit utile aux humains comme aux autres animaux (dont les chauves-souris et oiseaux, particulièrement affectés).
24. Établir un projet de trame bleue pour Paris.
25. Établir des diagnostics de biodiversité pour tous les bâtiments publics qui ne sont pas soumis à l'étude d'impact, consulter les associations de protection de l'environnement sur chaque grand projet et aller vers la consultation pour chaque permis de construire.
26. Encourager les particuliers à développer la biodiversité dans les espaces verts de leurs copropriétés avec notamment le financement de conseillers biodiversité, la participation de la ville aux études de conception et le soutien aux travaux visant à convertir les espaces verts existants en refuges de biodiversité.
27. Débattre de la réouverture des cours de la Bièvre et des autres cours d'eau qui traversaient autrefois Paris et étudier le réaménagement de certains quais de Seine afin de créer des zones humides et des lieux de fraie.

- 28. Développer des formations à Paris sur le modèle de l'École régionale de la biodiversité,** pour que les parisiens apprennent à connaître les oiseaux, insectes, mammifères, plantes, reptiles, poissons, et amphibiens de la ville.
- 29. Réaliser une campagne de sensibilisation et d'information sur les gestes de secours à un animal sauvage blessé** et mettre en place un partenariat avec le CEDAF pour organiser des relâches d'animaux soignés.
- 30. Obtenir de la préfecture le retrait de tous les animaux de la liste des nuisibles à Paris** (lapin de garenne, pigeon ramier, sanglier).
- 31. Proscrire la régulation des espèces considérées comme « nuisible » par empoisonnement et abattage et privilégier notamment la réduction du nombre de déchets dans les rues** et le respect de l'interdiction du nourrissage des pigeons, qui sont les facteurs majeurs de la prolifération des pigeons et rats.
- 32. Développer le financement et la mise en relation des établissements scolaires et associations pour multiplier les ateliers périscolaires avec un contenu nature et sensibilité animale.**
- 33. Inscrire chaque établissement scolaire volontaire dans un protocole de sciences participatives.**
- 34. Faire de la biodiversité un enjeu majeur dans l'offre touristique de Paris** au même titre que le patrimoine historique et culturel.
- 35. Associer toutes les communes de la métropole pour un plan ambitieux de trames verte, bleue, brune, noire et blanche** car les enjeux de biodiversité s'inscrivent dans une échelle plus large que la ville.
- 36. Réfléchir à une candidature de Paris au label « Ville des zones humides »** décerné par la convention de Ramsar.
- 37. Faire de Paris l'animatrice du réseau international des villes engagées pour la biodiversité.**

B. POUR UNE ÉNERGIE VERTE, SÛRE ET ABORDABLE

• ÉRADICUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique touche pas moins de 77 000 foyers parisiens. Il reste donc beaucoup à faire pour que plus aucune et aucun habitant.e. ne soit confronté.e à un hiver sans chauffage ou à des risques d'accident dû à des installations de fortune. Le Diagnostic de performance énergétique (DPE) sera opposable à partir de 2021 et le permis de louer est déjà une réalité grâce à la loi ALUR. Avec une augmentation de 5 % des prix de l'électricité rien qu'en 2019, la précarité énergétique est un sujet majeur.

1. **Demander à la ville d'identifier les immeubles à risque pour la précarité énergétique** comme la ville a identifié les immeubles insalubres. **Renforcer les aides financières de la Ville pour les ménages en difficulté** afin que leurs besoins énergétiques fondamentaux soient pourvus. Créer une opération programmée de lutte contre la précarité énergétique, outil pluridisciplinaire (social, thermique, sociologique, financier).
2. **Rendre obligatoire l'obtention par les propriétaires du permis de louer** afin d'éviter que des passoires thermiques ne soient proposées à la location.
3. **Viser l'étiquette C pour toutes les passoires énergétiques** (étiquetées F et G) à horizon 2026 en adaptant le plan éco-rénovons à l'échelle municipale
4. **Créer un service transversal de lutte contre la précarité énergétique** qui implique les bailleurs, les entreprises qui rénovent, les services sociaux etc. autour de l'agence parisienne du climat afin de traiter le problème à la racine. Créer d'autre part un service d'accompagnement des personnes en précarité énergétique pour les aider à mieux maîtriser leur consommation.

• ACCÉLÉRER LES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

À Paris, selon le Plan Climat, les 110 000 immeubles ont consommé 85 % de l'énergie absorbée par le territoire. Rénover le bâti existant, qui représente la grande majorité des constructions parisiennes, est fondamental pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat de la ville. Il est donc nécessaire d'accélérer fortement sur ce sujet.

5. **Financer le service public de l'efficacité énergétique en doublant au minimum les moyens de l'agence parisienne du climat** pour faire face à l'augmentation à venir des rénovations.
6. **Mettre en place un organisme financier chargé de fluidifier le montage des financements des rénovations énergétiques.**
7. **Lancer une opération Éco-rénovons Paris 2** en ciblant particulièrement les passoires énergétiques ainsi que les logements chauffés au fioul pour viser leur éradication en 2030, conformément au Plan Climat. Lancer des zones de rénovation concertée afin de diminuer les coûts de rénovation en mutualisant le plus possible les solutions.
8. **Exonérer de taxe foncière pendant 5 ans tout logement rénové thermiquement** avec un gain énergétique d'au moins 40 %.
9. **Multiplier par deux la participation de la ville de Paris à la SEM Ile de France Energies à horizon 2021.** Et dès juin 2020, lancer une campagne d'information dans les quartiers les

plus concernés par la précarité énergétique expliquant les avantages des opérations de rénovation thermique.

10. Lancer un grand plan de rénovation énergétique du patrimoine de la ville.

- **UNE PRODUCTION D'ÉNERGIE LOCALE ET VERTE**

Le Plan Climat prévoit que 10 % de la consommation d'énergie parisienne soit produite localement à l'horizon 2030, contre près de 5 % aujourd'hui. Il est donc urgent de passer à la vitesse supérieure dans le développement de la production EnR.

- 11. Accélérer le tri à la source des biodéchets et les valoriser localement via le développement de projets de biométhanisation**, en favorisant la coopération avec les communes limitrophes, sans exclure la dynamique autour du compostage collectif.
- 12. Subventionner les coopératives citoyennes d'énergie en favorisant leur action et leur implication sur le territoire.** Les citoyen.ne.s doivent avoir les moyens d'agir. Aider à l'émergence des futures communautés citoyennes d'énergie.
- 13. Accompagner et soutenir les opérations d'autoconsommation** pour permettre aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux entreprises de produire et consommer leur propre énergie. En 2018, Paris a bénéficié de 1 995 heures d'ensoleillement qui peuvent être transformées en électricité.
- 14. Lancement d'appels à projet innovants pour assurer la production d'édifices municipaux en consommation collective** (piscines, hôpitaux, Epahd, cuisines centrales et bâtiments municipaux) et d'expérimentation de boucle d'énergie locale en blockchain sur le modèle du Brooklyn MicroGrid.
- 15. Aller plus loin dans la dynamique hydrogène et favoriser le déploiement des projets de stockage d'hydrogène vert** pour la production renouvelable locale, afin que rien ne soit perdu. Envisager également la production d'hydrogène par le traitement des déchets pour des réseaux de chaleur.

- **FAIRE DU PLAN CLIMAT UN AXE FORT DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE MUNICIPALE**

Paris doit municipaliser sa gestion de l'énergie afin de préparer la ville au changement climatique de manière concertée et efficace, avec le souci de protéger les populations les plus vulnérables souvent les plus impactées, tant du point de vue de la santé que financier.

- 16. Créer une direction parisienne de l'énergie** qui coordonnera les actions des différents services où les questions énergétiques sont présentes (exemple : éclairage public, déchets, rénovation du bâti, production d'énergie, achats, etc.).
- 17. Redonner à la ville la gestion de la question énergétique en créant « Énergies De Paris »** entité associant puissance publique et citoyen.ne.s afin de refaire de l'énergie un bien commun partagé dignement entre tou.te.s. S'il y a un S au mot énergie dans « **Énergies de paris** » c'est bien qu'il ne faut pas QUE s'occuper d'électricité. **Énergies de paris** pourrait proposer dans un premier temps des projets EnR chaleur en injection sur le réseau de la CPCU voire pourquoi pas à terme reprendre le tout en gestion publique.
- 18. Créer un guichet d'accueil pour les entreprises au sein de l'APC** pour la rénovation du bâti tertiaire afin de massifier sa rénovation.

19. **Faire de la transition énergétique un axe de travail essentiel dans les écoles supérieures** avec lesquelles la ville travaille.
20. **Incuber dans les locaux de la mairie, la première École Nationale de la Transition Énergétique et Ecologique (ENTEE)** qui aura des formations professionnalisantes et une approche interdisciplinaire : énergéticiens formés au coût sanitaire et social de la précarité, paysagistes spécialisés en végétalisation et permaculture urbaine, économistes de la rénovation du bâti.

C. POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE ET DÉCARBONÉE

Les déplacements sont nombreux à Paris, pas nécessairement choisis et souvent contraints. La politique des déplacements doit reposer sur une hiérarchie des priorités, partant du plus vulnérable et du plus vertueux pour l'environnement et la santé. Si bien des actions ont déjà été menées, il s'agit désormais de franchir un cap. Les solutions résident dans le développement des transports en commun et des mobilités actives, douces et non polluantes.

• DONNER LA PRIORITÉ AUX PIÉTONS

Marcher, c'est se réapproprier la ville, retrouver de la convivialité. Les 2/3 des déplacements internes à Paris se font à pieds. La rue doit accueillir des espaces de nature, des bancs, des fauteuils, des jeux. Les trottoirs doivent permettre de se croiser, de circuler avec une poussette ou en fauteuil roulant. Ils sont réservés aux piétons, désencombrés du stationnement illicite, des terrasses et étalages envahissants, des panneaux publicitaires, source d'agression...

1. **Créer dans les arrondissements des « centres piétons », c'est-à-dire un réseau de rues réservées aux piétons** et aux cyclistes (cf. Réseau Vert) en concertation avec les conseils de quartier.
2. **Assurer une largeur de 2 mètres des trottoirs pour que toute personne puisse se déplacer aisément.** Y verbaliser le stationnement illicite des deux roues motorisés, des vélos et des trottinettes. Si la rue est trop étroite pour accueillir de larges trottoirs, alors ce doit être une rue piétonne ou une zone de rencontre.
3. **Rendre piétonnes, partout où cela est possible, les rues où se trouvent des écoles pour que les enfants puissent se déplacer et jouer sans danger**, en concertation avec les parents d'élèves et les riverains.
4. **Aménager les places, devenues des carrefours, pour retrouver des lieux de rencontre et d'échanges** (symbole fort de la place de la Concorde ; mais aussi Denfert-Rochereau, Opéra, Clichy, Valhubert... sans oublier les petites places dans les quartiers).

• FAIRE DE PARIS LA CAPITALE DU VÉLO

Le vélo est un mode adapté aux déplacements urbains. C'est un mode de déplacement peu cher et qui plus est un plaisir. Développer le vélo est un moyen efficace de décongestionner les transports publics. 74% des déplacements dans la métropole font moins de 5 km. 70% des parisiens habitent à moins de 2,5 km de leur lieu de travail. Il faut donc faire de la place aux vélos. Toutes les voies doivent pouvoir être empruntées par les vélos dans les deux sens. Il faut offrir à chaque parisienne et parisien la possibilité de faire du vélo en sécurité. À commencer par faire des

aménagements vélo le long des grands axes. Notre objectif dans la mandature est de quintupler l'usage du vélo dans Paris.

5. **Créer une « Vélopoie » avec les communes du Grand Paris**, en reliant Paris et les villes d'Ile-de-France par des aménagements structurants, en permettant le transport des vélos dans les trains, en organisant le stationnement dans les gares.
6. **Développer le stationnement sécurisé des vélos** dans les gares, les lieux de travail, en installant des box dans les rues.
7. **Poursuivre le développement du Réseau Express Vélo** sur les grands axes afin de permettre le transit.
8. **Publier la carte du réseau «Vélopolitain» et les traduire en itinéraires visibles dans les rues.**
9. **Organiser un forum « Vélopolitain » avec les usagers** et leurs associations.
10. **Organiser des « foires aux vélos » mensuelles**, réparer et réemployer les vélos-ventouses.

• **AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN**

Paris est l'une des capitales dont le réseau de transports en commun est le plus dense du monde. Le Grand Paris Express va permettre d'améliorer l'offre en petite couronne. La question qui se pose aujourd'hui est de rendre ses transports en commun plus efficaces, mais aussi de limiter les déplacements contraints.

11. **Créer des lignes de minibus (navettes) dans les quartiers (cf. Traverses).**
12. **Aménager les lignes les plus fréquentées pour des bus à haut niveau de service (BHNS)** avec priorité aux feux et en général rendre les bus prioritaires sur les grands axes.
13. **Relier les lignes de métro 3bis et 7bis.**
14. **Créer une ligne de bateau régulière sur la Seine, accessible avec l'abonnement Navigo.**
15. **Aider à la remotorisation des bateaux pour remplacer le gazole (gaz, électricité, hydrogène).**
16. **S'opposer au projet CDG Express qui est un non-sens.** Ce dernier transporterait quelques milliers de personnes en utilisant potentiellement les mêmes voies que le RER B et donc au détriment des 900000 usagers quotidiens.
17. **Relier les 5 grandes gares SNCF parisiennes par un réseau de tramway.**
18. **Accompagner et soutenir les initiatives visant à une réduction des particules fines dans le réseau souterrain de transports.**
19. **Renforcer le réseau de couloirs de bus.**
20. **Financer la gratuité des transports pour les moins de 26 ans en Île de France.**
21. **Mettre en place le ticket intermodal** pour permettre aux usagers de passer du bus au métro au tramway sur un même trajet (comme cela existe partout sauf à Paris).
22. **Installer le paiement par CB sans contact dans les bus ou les tramways pour les usagers occasionnels.**
23. **Accompagner les entreprises, les administrations, les établissements scolaires pour élaborer des plans de déplacements permettant d'écarter les heures de pointe** (décalage des horaires, tél).
24. **Demander à la RATP la publication de l'intégralité des études techniques réalisées par le STIF, aujourd'hui Ile-de-France-Mobilités pour évaluer la faisabilité d'une mise en accessibilité du métro.** En cas de refus de la RATP de communiquer les résultats de ces études, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) soit saisie. Un groupe de travail associant la Ville de Paris, la RATP, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Ministère de la Transition Écologique, le CESER et le Conseil des Générations Futures soit mis

en place dans les plus brefs délais afin de déterminer, à partir des résultats de ces études, la faisabilité des travaux visant à rendre accessibles toutes les stations du métro parisien qui peuvent l'être, et les moyens de faire évoluer les normes faisant obstacle à cette mise en accessibilité.

- **LIBÉRER PARIS DE LA VOITURE**

A Paris, en 15 ans (2002/2017) la circulation automobile a baissé de 34%. Il faut intensifier l'effort. Elle représente encore 13% des modes de déplacements intra-muros et 26% des échanges avec la région. 50% de l'espace public parisien est dédié à la voiture.

Qu'elle soit diesel, électrique, au gaz, voire autonome, la voiture individuelle, tout comme les deux roues motorisées, encore plus polluant et dangereux que la voiture, est une aberration écologique. Ces engins consomment beaucoup d'énergie, qu'ils soient plus ou moins propres, pour transporter une ou deux personnes. Une voiture est fabriquée avec une ou deux tonnes de métal et de plastique ! Elle consomme beaucoup de l'espace public, si rare en ville, en roulant, mais surtout en stationnant la majorité du temps. Nous avons le sentiment de vivre dans un immense parking.

- 25. Limiter la vitesse de circulation à 30km/h dans Paris. 50km/h sur le boulevard périphérique** dès maintenant, pour une ville apaisée et plus sûre.
- 26. Engager la transformation du boulevard périphérique en boulevard urbain** à horizon 2030 : promenades plantées pour les piétons, voies vélos, voies transports partagés (bus, navettes, taxis...).
- 27. Créer une journée par mois « Périph sans voiture »** pour le rendre aux piétons et aux mobilités douces.
- 28. Poursuivre la création de zones « Paris Respire »** dans tous les arrondissements de Paris.
- 29. Mettre en œuvre, en concertation avec les communes riveraines, un plan de circulation** qui ne permette pas de traverser Paris de part en part avec, pour les grands axes, des voies pour les piétons, pistes cyclables, transports collectifs, et véhicules individuels.
- 30. Mettre en œuvre des plans de circulation de quartiers** (cf. quartiers verts), en concertation avec les conseils de quartier, pour y pacifier les relations entre piétons, vélos et voitures et ne pas y permettre le transit.
- 31. Renforcer la zone de faible émission (ZFE)** afin de la limiter aux seuls véhicules CRIT'Air 0 et 1 en fin de mandat et créer des zones de trafic limité pour des quartiers verts.
- 32. Créer avec l'Etat, la Région et la Métropole un guichet unique pour les aides financières à l'acquisition de véhicules électriques, gaz ou hydrogène.**
- 33. Alimenter les bornes de recharge pour véhicules sur la voie publique** et dans les parkings publics en électricité 100% renouvelable.
- 34. Libérer les trottoirs, contre-allées et terre-pleins centraux** des boulevards afin de les végétaliser et les rendre à la promenade.
- 35. Développer la vidéo-verbalisation** afin de faire respecter les trottoirs, les aménagements cyclables, les couloirs bus tout en renforçant également les contrôles humains.
- 36. Rendre payant le stationnement des 2 roues motorisés** comme à Vincennes et Charenton, cette mesure contribuant à limiter les motos -ventouses.
- 37. Lutter contre le bruit des 2 roues motorisés** en verbalisant les véhicules au-dessus du seuil de décibels autorisé. Investir dans la recherche pour des radars flashant en cas de bruit trop important.
- 38. Libérer nos rues du stationnement.** Le stationnement sur voirie ne représente que 17% de l'offre. Il existe de nombreuses places disponibles dans les parkings publics et dans les parkings privés, sous les immeubles d'habitations, qui pourraient accueillir ces 130 000

voitures stationnées aujourd'hui sur la voirie. D'ici 2025, 50% des places de parking en surface seront aménagées pour d'autres usages, pistes cyclables, végétalisation...

- 39. Augmenter fortement sur une période de 6 ans le prix du stationnement résidentiel en voirie** pour rendre dissuasif le stationnement de la voiture individuelle et des deux roues motorisées et libérer ainsi efficacement de l'espace public.
- 40. Interdire tout déploiement d'offre de mobilité partagée sans autorisation préalable de la ville.** Conditionner l'exploitation commerciale à des critères stricts de respect de l'espace public, à la sécurité routière, à l'impact social et environnement de l'activité et au paiement d'une redevance.

- **ORGANISER UNE LOGISTIQUE ET DES LIVRAISONS VERTUEUSES**

La logistique, c'est ce qui permet de fournir chaque jour ce dont nous avons besoin. Cela nécessite une organisation complexe lorsqu'il s'agit d'alimenter des millions de personnes. De plus, le e-commerce a bouleversé le transport des marchandises en multipliant les livraisons à domicile. 90% des marchandises circulent en camions en Ile-de-France, 6% par le fleuve, 4% par le train.

- 41. Élaborer, en concertation avec les professionnels, un plan parisien pour une logistique et des livraisons vertueuses** notamment pour les jours de marchés où la circulation serait réservée aux vélos, piétons et bien sûr aux véhicules propres des maraîchers.
- 42. Créer des espaces logistiques urbains pour la livraison du dernier kilomètre** avec des modes peu polluants (vélos cargos, remorques électriques, fourgonnettes gaz, électriques, hydrogène).
- 43. Verbaliser de façon plus accrue le stationnement sur le trottoir.**
- 44. Renforcer les aides à l'achat de véhicules propres, via un guichet unique** spécifique pour les artisans et les commerçants en octroyant des subventions
- 45. Créer un réseau de stations d'autopartage de véhicules utilitaires électriques, gaz ou hydrogène.**
- 46. Encourager le déploiement des vélos-cargos**, de triporteurs (créer des espaces de stationnement dédiés), et de stations de gonflage.
- 47. Déployer un réseau de stations d'avitaillement** multi-énergies propres.
- 48. Développer les projets de livraisons par voies fluviales** sur les ports parisiens.
- 49. Développer les plateformes multimodales embranchées au fer** (cf. Chapelle International).
- 50. Supprimer les exemptions existantes à la vignette CRIT'AIR.**
- 51. Accompagner et soutenir le renouvellement de la motorisation des bateaux de fret.**
- 52. Lancer un système de réservation pour les places de livraison**, avec un contrôle par bornes connectée.
- 53. Conserver des places de stationnement pour les professionnels** (artisans, livraisons, déménagement).
- 54. Co-construction d'un code de bonne conduite** (horaires des livraisons des magasins, approvisionnement des marchés) **avec les professionnels.**

II. POUR UNE CAPITALE SOCIALE ET SOLIDAIRE

A. LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ

En 2016, le taux de pauvreté à Paris était de 16.2 %, un chiffre en constante augmentation. Pour permettre aux personnes en difficulté de bénéficier d'aides pérennes, il est essentiel de tendre à l'automatisme et à un accompagnement social efficient pour mettre un terme à la précarité. Cette nouvelle approche doit être pensée comme un ensemble avec les politiques de solidarité en s'ouvrant aux personnes non-résidentes à Paris mais également domiciliées dans cette ville.

1. **Instituer à Paris un minimum social garanti (MSG), à l'exemple de Grande-Synthe, portant les ressources minimales des foyers précaires au niveau du seuil de pauvreté, pondéré en fonction de la composition familiale.** Une expérimentation sera menée à destination des familles monoparentales dans un premier temps, avant son éventuel élargissement aux foyers en situation de pauvreté, pour le transformer à terme en Minimum Universel Garanti (MUG). Ces dépenses supplémentaires seront compensées par des mesures de sobriété environnementale. Dans un souci d'équité territoriale, les conseiller.e.s métropolitain.e.s écologistes de Paris porteront l'extension de cette mesure à l'échelle de la métropole du Grand Paris.
2. **Mutualiser les divers accompagnements sociaux** (CASVP, DASES, CAF, ...). Les parisiennes et les parisiens ont souligné la difficulté que représentait le ballottage d'une administration à une autre, qui a pour effet de les décourager à faire valoir les droits auxquels ils peuvent prétendre. Une mise en place progressive de cette mutualisation serait bénéfique notamment pour les publics fragiles (familles monoparentales, jeunes...). Cette mutualisation sera effectuée après discussion avec les salarié.e.s et les partenaires sociaux.
3. **Créer une plate-forme unique d'accès aux droits** rassemblant les différents services. Dans le prolongement de l'expérimentation du dossier unique de l'usager, la création d'une plate-forme unique d'accès aux droits permettrait d'éviter que des demandes ne soient pas formulées, par méconnaissance des dispositifs existants, ou abandonnées. Les parisiennes et les parisiens n'auraient plus qu'à fournir, une seule fois, les justificatifs requis, et n'effectueraient plus qu'une seule demande.
4. **Renforcement et diversification des moyens de communication relatifs aux aides sociales.**

B. LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME

Lors de la dernière Nuit de la solidarité (2019), 3 622 personnes sans domicile fixe ont été recensées. Si la première pierre de la lutte contre le sans-abrisme est une politique du logement ambitieuse, celle-ci doit être accompagnée du respect des droits fondamentaux de tou.te.s les citoyen.ne.s et d'un accompagnement vers la réinsertion.

5. **Engagement de la ville de Paris sur la déclaration des droits des personnes sans abri de la Fondation Abbé Pierre, Housing Rights Watch et Feantsa.**
6. **Respecter l'obligation de domiciliation des personnes sans abri.** Toute personne a droit à une élection de domicile en vertu de l'article L 264-1 du CASF. Cependant dans les faits, le CASVP ne domicilie pas toutes les personnes éligibles à ce droit, qui se domicilient alors auprès d'associations ou de particuliers, souvent contre une rémunération.
7. **Respecter le droit au logement des personnes sans abri et créer un "fonds ville de Paris" pour le maintien dans leur logement des personnes en difficultés financières.**
8. **Respecter le domicile et les biens des personnes sans abri. Mailler Paris de bagageries** afin que les personnes sans abri puissent y déposer, en sécurité, leurs affaires. Aujourd'hui trop peu de bagageries sont présentes dans Paris, elles dépendent d'associations soutenues par le budget participatif.
9. **Respecter la liberté de se déplacer et de s'installer dans l'espace public.**
10. **Enlever et ne pas installer de mobiliers urbains anti-SDF.**
11. **Respecter le droit aux pratiques de survie.** La mendicité ou le glanage ne sauraient être interdits ni contingentés à certains espaces.
12. **Respecter les besoins fondamentaux des personnes sans abri.** Toute personne sans abri doit pouvoir accéder aux équipements et services sanitaires de base.
 - **Créer de nouveaux Espaces Solidarité Insertion.** La ville de Paris possède 15 Espaces Solidarité répartis sur 10 arrondissements. Il convient d'en créer de nouveaux afin que chaque arrondissement en dispose au moins d'un.
 - **Ouvrir de nouveaux services de bains-douches.** Actuellement, seuls 10 arrondissements sur 20 ont un service de bains-douches. Il convient d'en ouvrir en s'assurant d'un équilibre territorial et veiller à ce que l'amplitude horaire soit suffisante.
 - **Ouvrir les sanitaires publics la nuit.**
 - **Ne pas mettre en hivernage les fontaines à eau.** La ville de Paris compte près de 1200 fontaines à eau. Toutefois celles-ci sont mises en hivernage d'octobre à avril chaque année, ce qui rend l'accès à l'eau très difficile pour les personnes à la rue.
 - **Multiplier les bornes d'accès à l'électricité**
13. **Donner accès aux services et aux droits sociaux.**
 - **Respecter l'obligation de scolariser les enfants ayant une domiciliation.** Beaucoup d'enfants issus de familles sans domicile fixe dont une grande partie est exilée, ne sont pas scolarisés. Il convient de respecter cette obligation jusqu'aux 16 ans révolus de l'enfant.
 - **Respecter le droit de vote.**
 - **Respecter la protection des données personnelles.**

C. RÉPONDRE DIGNEMENT À LA CRISE DE L'ACCUEIL DES MIGRANT.E.S

En janvier 2019 et depuis 2015, des milliers de migrant.e.s ont vécu et vivent encore dans des campements de fortune dans le Nord-Est parisien. Cette situation, indigne de la capitale d'un pays développé, invite à répondre rationnellement à la crise de l'accueil des migrant.e.s.

- 14. Enlever le mobilier anti-migrant.e.s (rochers, grillages, ...) et le transformer en mémorial** Porte de La Chapelle.
- 15. Créer des places d'hébergement pour les demandeur.se.s d'asile, quel que soit le statut administratif, avec un suivi social et juridique adapté.** Si l'hébergement des demandeur.se.s d'asile relève de l'Etat et de la région, il convient de créer de nouvelles places d'hébergement.
- 16. Instaurer une aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile.** Les demandeurs d'asile ont le droit, sous conditions, de faire une demande d'autorisation de travail, 6 mois après le dépôt de leur demande d'asile. Saisir cette opportunité, est essentiel car la loi oblige toute demande de régularisation en parallèle de la demande d'asile à être déposée pendant l'instruction de celle-ci. À défaut, un.e demandeur.se d'asile débouté.e ne pourra plus prétendre à un titre de séjour. Ainsi, instaurer une aide à l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile permettrait de multiplier les demandes de régularisations pour travail. Toutefois, la taxe à verser par l'employeur qui sollicite avec son futur employé, ladite autorisation, s'élève à 55% d'un salaire brut mensuel, ce qui constitue une barrière importante. **Les hôteliers et restaurateurs souhaitent pourtant embaucher des exilé.e.s.**
- 17. Faire de la formation un vecteur de l'accueil inconditionnel à Paris en réservant des créneaux des cours municipaux de Paris et en augmentant l'offre qui concerne spécifiquement l'apprentissage de la langue française.** L'apprentissage de la langue française est une nécessité afin de pouvoir se renseigner sur ses droits et demander un hébergement. Accessible seulement après la signature du Contrat d'Intégration Républicaine – et donc obtention du statut –, la formation linguistique est tardive et pour une durée maximum de 400 heures, ce qui est insuffisant pour assurer une autonomie aux bénéficiaires. L'objectif est que chaque personne puisse atteindre un niveau B1, qui ouvre la possibilité de se faire naturaliser par la suite et de s'inscrire en faculté.

D. LES CITOYEN.NE.S EXTRA COMMUNAUTAIRES

- 18. Renforcer le soutien à l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** pour l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s en exil.
- 19. Réserver des créneaux de cours municipaux de Paris et augmenter l'offre en ce qui concerne l'apprentissage de la langue française.**
- 20. Refuser l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiant.e.s étranger.e.s.** La mairie de Paris est représentée aux conseils d'administration des Universités parisiennes. Nous utiliserons nos voix pour nous opposer à la hausse des frais d'inscription pour les étudiant.e.s extra-communautaires.
- 21. Renforcer les conseils des étrangers extracommunautaires (CREC) pour en faire de véritables "conseil des cultures".** Tout.e citoyen.e extra-communautaire âgé.e de plus de 18 ans séjournant régulièrement en France peut voter et se faire élire au "Conseil des

cultures”, organe de conseils et de propositions.

E. POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU HANDICAP

• INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

2.6 % des élèves parisiens.scolarisés.e.s dans le premier et le deuxième degré en milieu scolaire ordinaire sont en situation de handicap. Gage d'une société inclusive, le dépistage du handicap ainsi que l'adaptation de leurs lieux de vie est indispensable pour ces enfants.

- 22. Mise en place un programme de formation continue de sensibilisation au handicap** auprès des professionnels en contact avec du public de la ville de Paris et ce pour améliorer le dépistage.
- 23. Création d'un 5ème Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)** dans le centre de Paris pour assurer un équilibre territorial.
- 24. Étendre l'accueil personnalisé des familles et enfants sourds de la crèche municipale Cotte** (12^{ème} arrondissement) en formant les responsables et des auxiliaires de puériculture à la langue des signes.
- 25. Création de postes de chargé.e d'inclusion scolaire.**
- 26. Recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour les temps périscolaires.** Le métier d'AVS souffre d'un déficit de candidat.e.s en raison d'une rémunération faible et de contrat précaire à temps partiel. Si pour l'école élémentaire c'est l'éducation nationale qui recrute et paie ce personnel, les communes peuvent recruter des AVS pour le temps périscolaire.

• INCLUSION DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

7,6% des parisiens.s, soit plus de 163.000 personnes sont concernées directement par une reconnaissance de leur situation de handicap.

Alors que l'accessibilité demeure un des objectifs majeurs pour lequel nous nous mobilisons avec force, concrétiser l'autonomie pour le bien vivre, l'adaptation des accompagnements pour toutes et tous, sont la finalité des orientations politiques que nous proposons.

- 27. Mieux répondre aux besoins des enfants et de leurs familles concernés par le handicap et des prises en charges diversifiées en accélérant efficacement avec les partenaires associatifs la mise en place de solutions territorialisées, dans nos quartiers, par le développement des « pôles de compétences et de prestations externalisées » (PCPE).**
- 28. Garantir le 100 % d'accessibilité aux personnes en situation de handicap d'ici 2026 dans les nouvelles habitations et rénovations Paris Habitat, les établissements scolaires et les services publics liés à la Ville de Paris.** Malheureusement, la loi ELAN a abaissé les objectifs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. La Ville de Paris a déjà annoncé que l'objectif restait à 100 % pour les bâtiments qui relèvent de l'Hôtel de Ville. Cet engagement restera le nôtre afin d'augmenter significativement le taux actuel de 34 %.
- 29. Développer le logement accompagné pour les personnes en situation de handicap psychique.**
- 30. Créer un label pour les établissements recevant du public et de la clientèle.** Afin de créer une mesure incitative en direction des établissements recevant le public en situation de handicap, un label parisien sera créé avec différents niveaux en fonction des types de

handicaps. Une application centralisée permettra au public de savoir quels lieux seront accessibles ainsi que l'emplacement du matériel dédié et des voiries accessibles.

- 31. Réorientation des moyens en vue de la création d'un service unique à la MDPH 75.** Afin de pouvoir bénéficier de toutes les aides et accompagnements auxquelles elle a le droit, une personne en situation de handicap doit solliciter plusieurs services (MDPH, CAF, CASVP, etc.). Cela peut décourager les bénéficiaires. Dès lors, il convient d'échanger avec les salarié.e.s et les syndicats pour envisager un détachement de quelques salarié.e.s de ces diverses structures auprès de la MDPH, interlocuteur privilégié des personnes en situation de handicap. De plus, il convient de faire évoluer la sollicitation de la MDPH en permettant de déposer des dossiers en ligne -et non plus exclusivement par voie postale.
- 32. Améliorer l'accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap.**
- 33. Veiller à ce que l'emplacement des poubelles actuelles et à venir ne gêne pas la circulation des personnes à mobilité réduite.**

E. GARANTIR L'AUTONOMIE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

470 000 seniors vivent à Paris. La perte d'autonomie est le défi majeur en ce qui concerne les politiques publiques liées aux seniors et aux aidant.e.s. En effet, on estime que d'ici 2050, il y aura une perte d'autonomie de 49 % à 100 % concernant cette tranche de la population. Dès lors, il convient d'affronter la réalité démographique et la hausse du nombre de seniors dépendants et/ou en situation de handicap et faire évoluer le modèle de prise en charge de la ville de Paris.

- 34. Poursuivre le changement profond d'accompagnement des seniors** (accueils de jour, habitats intergénérationnels, accueils familiaux, résidences autonomes...) **afin de favoriser le maintien à domicile.**
- 35. Créer et développer des maisons des aînés et des aidants.** Les maisons des aînés et des aidants viennent en appui des professionnel.le.s pour aider et accompagner les seniors. Le schéma parisien des seniors à Paris 2017-2021 préconise la création de 6 nouveaux centres d'ici 2021.
 - **Réorienter des moyens en vue de la création d'un service unique à la maison des aînés et des aidants.** Les démarches et parcours des seniors et leurs aidant.e.s doivent être simplifiées afin que ces personnes puissent saisir les diverses opportunités que leur offre la ville de Paris et ainsi pallier des prises en charge morcelées. Il convient d'envisager le détachement de quelques salarié.e.s des diverses structures existantes auprès de la Maison des aînés et des aidants.
- 36. Expérimenter les bilans d'autonomie.**
- 37. Renforcer le dispositif Paris en compagnie pour lutter contre l'isolement des personnes âgées** et permettre leur participation à la vie de leur quartier.
- 38. Créer une journée intergénérationnelle à l'école élémentaire.**
- 39. Mise en place d'un réseau départemental chargé du recueil de maltraitance sur le territoire.**

F. PROTECTION DE L'ENFANCE

La mairie de Paris estimait en 2014 que 22 % des enfants parisiens vivaient en dessous du seuil de pauvreté, un chiffre à la hauteur de la moyenne nationale. Cette précarité est plus forte dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements où plus de 30 % des enfants vivent dans une famille dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Ainsi, une véritable politique de protection de l'enfance ne sera efficace que si elle est accompagnée d'une lutte contre la précarité.

• AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

À Paris, en 2014, 5 106 enfants adolescent.e.s et jeunes adultes bénéficiaient de mesures d'hébergement dans un établissement de Protection de l'enfance. Parmi eux, 27 % sont des jeunes majeurs (18-21 ans) et 31 % sont des mineurs étrangers non accompagnés. Actuellement, 17 établissements départementaux, une centaine de structures associatives dans toute la France mais aussi 950 assistants familiaux accueillent ces enfants. À ces personnes s'ajoutent 4 057 enfants en milieu ouvert - suivis à domicile et enfants et adolescents accompagnés par les éducateurs en prévention spécialisés -. Au total en 2014, 9 000 jeunes étaient accompagné-e-s par la collectivité.

- 40. Mise en place d'un Projet pour le Jeune Adulte**, dans la continuité du Projet pour l'enfant, et allant jusqu'à 25 ans.
- 41. Automatisation du Contrat jeune majeur** et prise en charge systématique jusqu'aux 21 ans.
- 42. Maintien de l'accompagnement à l'issue du Contrat Jeune Majeur**, adapté à la situation du jeune adulte, avec prise en charge dégressive préparant à l'autonomie.
- 43. Aucun jeune à la rue à la sortie du contrat jeune majeur.** Il est nécessaire de mettre en place une politique de soutien au logement des jeunes en sortie d'ASE garantie jusqu'à 25 ans. Il est estimé aujourd'hui qu'un quart des personnes sans abri sont des anciens de la protection de l'enfance.
- 44. Mise en place d'espaces collectifs et de rôle permettant l'ouverture progressive hors des structures de l'ASE.**
- 45. Création d'un conseil parisien des jeunes adultes** accueillis et des anciens de l'ASE.
- 46. Mettre en place une politique d'accompagnement culturelle et associative à destination des jeunes pris en charge.**
- 47. Créer au niveau municipal un parcours de formation et d'accompagnement à la parentalité**, en lien avec les associations, et valorisé dans différents espaces : Planning familial, Maternités, Crèches, Écoles Maternelles.
- 48. Mettre en place un partenariat privilégié entre les instituteurs de maternelle, élémentaire et professeurs de collège et l'ASE** pour favoriser la prévention des maltraitements et au repérage des situations à risque.
- 49. Mise en place d'une politique départementale de prévention de la fugue adolescente.**
- 50. Soutien aux activités des Services de Prévention Spécialisés.**
- 51. Engagement pour une harmonisation des pratiques de protection de l'enfance à l'échelle régionale.**
- 52. Fin de la casse du service de la Protection de l'enfance et des réductions du personnel.**

- 53. Recruter de nouveaux psychologues** pour permettre l'accompagnement psychologique des jeunes en difficulté.

- **MINEUR.E.S NON ACCOMPAGNÉ.E.S**

- 54. Domiciliation de tous les mineurs non accompagnés** se présentant au DEMIE, le "dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers" géré par le Croix-Rouge.
- 55. Révision du dispositif d'évaluation** (avec présence interprète professionnel).
- 56. Création de CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) pour les personnes non-prises en charge suite à cette évaluation.** Les personnes mineures ne peuvent prétendre au Samu Social car il faut être majeur pour y être éligible. Dès lors, un mineur non accompagné non reconnu comme tel par le DEMIE ne peut prétendre à aucune prise en charge. Il faut leur permettre de vivre dans des conditions dignes et adaptées en attendant qu'ils puissent faire valoir leurs droits.
- 57. Refus de la mise en place d'un fichier biométrique** (mis en place dans la loi asile-immigration du 10 septembre 2018).
- 58. Ne pas faire appel des décisions du juge déclarant un jeune mineur.**
- 59. Scolarisation de tous les mineurs pour favoriser les contrats jeunes majeurs.**
- 60. Une réelle prévention sanitaire à destination de ce public.**
- 61. Désignation d'un travailleur-se social-e dès prise en charge par l'ASE.**

G. JEUNESSE

- 62. Créer un poste spécifique d'adjoint.e à la jeunesse.**
- 63. Créer 20 000 logements au total pour les jeunes** (foyers de jeunes travailleur.euse.s et étudiant.e.s) à l'horizon 2026.
- 64. Rendre les transports en commun gratuits pour les moins de 26 ans.**
- 65. Refonder le Conseil Parisien de la Jeunesse** en lui donnant de nouveaux moyens.
- 66. Améliorer les conditions de travail des étudiant.e.s en ouvrant une réflexion sur l'ouverture des bibliothèques municipales.**
- 67. Ouvrir des espaces municipaux à destination des étudiant.e.s** pour multiplier les espaces conviviaux, de détente et de travail.
- 68. Lutter contre la précarité menstruelle en travaillant en coopération avec les différentes universités de Paris** pour la distribution de kits annuels aux étudiantes (tampons et/ou serviettes ou cups).
- 69. Accompagner le dispositif CIFRE** pour former les spécialistes de demain afin de répondre aux problématiques climatiques de Paris et de sa métropole.

III. RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC

A. POUR UN PARIS PLUS SÛR

Les principales préoccupations sont la lutte contre les incivilités, la tranquillité dans l'espace public et le besoin de proximité et de confiance avec les gardiens de la paix pour des réponses aux tracasseries du quotidien. Les écologistes revendiquent de répondre aux enjeux de tranquillité publique de chacun.e, quel que soit son usage de l'espace public, sans verser dans la surenchère sécuritaire qui comporte des risques de rupture du lien de confiance avec les citoyen.ne.s, d'inadéquation entre les missions et l'équipement ou la formation des agents et in fine d'inefficacité pour répondre aux besoins concrets et quotidiens.

- **GARANTIR UN SERVICE DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE MUNICIPAL**

Un service de sécurité et tranquillité publique (STP) municipal permet de répondre aux besoins des parisiens.ne.s en matière de sécurité. Formés à la médiation avec tou.te.s les citoyen.ne.s, ses agents ne seront pas armés d'armes létales ou mutilantes et disposeront d'un uniforme de manière à les différencier des forces de l'ordre nationales. Ils auront un rôle de pré-intervention, de rétablissement du dialogue et de médiation mais aussi de répression des incivilités, sans préjudice de leur domaine de compétence et en cas d'échec de la médiation, ainsi que de réponse aux flagrant-délits.

- 1. Créer un Service de sécurité et tranquillité publique par réforme de la DSPSP existante.**
Ce service permettra de répondre aux besoins quotidiens des parisiens.ne.s en matière d'incivilités, de propreté et de médiation sans créer une police municipale qui ouvrirait la voie à son armement et au désengagement de l'Etat. Ce Service de tranquillité publique contribuera à l'apaisement des relations entre gardiens de la paix et citoyen.ne.s, à la reconstruction du lien de confiance et à la réponse aux besoins de proximité.
- 2. Munir la Brigade de Sécurité et Tranquillité Publique d'équipements de catégorie D** (uniquement tonfa et menottes). Equiper la BSTP d'armes intermédiaires ou létales mettrait en danger ses agent.e.s et les usager.e.s et contribuerait à distendre le lien entre eux.
- 3. Garantir les formations nécessaires aux agent.e.s pour la réalisation de leurs missions,** le maniement de leur équipement et la médiation avec les parisiens.ne.s
- 4. A court terme et sans induire de coûts supplémentaires, renforcer la coopération entre la Préfecture de Police et la Mairie,** rationaliser les instances et l'organisation des acteurs co-producteurs de sécurité et améliorer l'évaluation des politiques de sécurité au niveau parisien.

- **ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUTES ET TOUS**

Le rôle des pouvoirs publics est d'assurer la tranquillité de tou.te.s où qu'ils, elles soient, et en particulier dans l'espace public. Les écologistes sont attachés au principe selon lequel il n'existe pas de hiérarchie dans la légitimité d'occupation de l'espace public : chacun.e, y compris les minorités (femmes, LGBTQI, personnes racisées, précaires etc.), a le droit d'y évoluer en toute tranquillité dès lors qu'il, elle ne trouble pas celle des autres. C'est le rôle principal que doit avoir toute police et auquel sera attaché le Service de tranquillité publique. Les institutions et la sécurité parisienne doivent être organisées de manière à permettre cette tranquillité de chacun.e au quotidien et dans son interaction avec les services de sécurité.

5. **Obtenir du préfet une formation massive des agents de la police nationale** afin d'améliorer les relations entre police et population, renforcer le lien de confiance et lutter contre les violences policières.
6. **Travailler de concert avec la Préfecture de Police à la sécurité sur l'espace public de manière à ce que chacun y trouve sa place**, en promouvant les modes de déplacement écologiques et en reconnaissant toutes les légitimités d'usage de l'espace public sans préjudice des autres : respect du code de la route (conflit d'usage entre voiture, scooters, vélos, trottinettes et piétons), verbalisation du harcèlement de rue et répression des agressions dans l'espace public, etc.
7. **Développer des conventions de partenariat avec le procureur pour la mise en place des mesures d'éloignement du conjoint violent.**
8. **Améliorer les dispositifs de signalement par le voisinage lorsqu'un endroit est identifié comme "peu sûr"** (application dédiée, numéros d'appels téléphoniques).
9. **Créer un service dédié au harcèlement et agressions sexuelles au sein de l'observatoire sur les violences faites aux femmes.**
10. **Créer de nouveaux espaces de consommation à moindre risque** et de repos pour les usager.e.s de drogues, à la confluence de politiques de santé publique et de sécurité rationnelles.
11. **Créer davantage de places d'hébergements d'urgence pour les personnes en situation de rue**, sans égard pour leur situation administrative (migrant.e.s, débouté.e.s du droit d'asile, ou non, notamment). L'accueil et la dignité de tou.te.s doivent être une priorité pour Paris.

- **POUR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ PRÉVENTIVE ET NON-VIOLENTE**

L'approche écologique de la sécurité associe reconnaissance du besoin de tranquillité et non-violence. Elle dépasse le tout sécuritaire pour s'attaquer aux racines de l'insécurité. De fait, un Paris où chacun.e se sentirait en sécurité doit faire le pari de la prévention, en amont, celui de la médiation et d'un accompagnement adapté des victimes, en aval.

12. **Investir le champ de la prévention de la délinquance et de la récidive** en lien avec le ministère de la Justice dans le cadre de la politique de la ville et faciliter l'accès des anciens délinquants aux formations dispensées par la ville dans les domaines du social et de la transition écologique.
13. **Soutenir les dispositifs innovants de prévention de la récidive, d'aide aux victimes et de rétablissement du lien social** tels que la médiation ou la justice restaurative, non

seulement par un soutien financier des associations qui les portent mais encore par la mise à disposition de locaux par la ville à ces structures.

- 14. Renforcer le soutien de Paris aux associations d'aide aux victimes** qui ont montré toute leur pertinence dans l'accompagnement juridique, psychologique et social qu'elles apportent aux victimes, qu'elles soient victimes d'événements traumatiques d'ampleur comme des attentats mais également auprès des victimes du quotidien.
- 15. Faciliter le relogement des victimes d'infractions qui se caractérisent par une forte emprise de l'auteur sur la victime**, telles les violences intrafamiliales ou la traite des êtres humains.
- 16. Sensibiliser les parisien.ne.s sur les violences faites aux femmes et aux minorités** (racisme, antisémitisme, LGBT+phobies ...) dès le plus jeune âge, en lien avec l'Education nationale.

- **PROTÉGER LA POPULATION EN CAS D'ACCIDENT, DE CATASTROPHES INDIVIDUELLES OU COLLECTIVES**

La brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) n'aura bientôt plus les moyens de remplir ses missions, son modèle est menacé. Formée pour 450 000 interventions par an sur un territoire incluant Paris et ses trois départements limitrophes, elle en accomplit 525 000 aujourd'hui et devrait en mener 600 000 en 2026. Les raisons de cette hausse sont connues : accroissement du nombre d'équipements et d'habitant.e.s à protéger, vieillissement et précarisation toujours plus importantes (80 % des interventions sont des secours d'urgence à la personne). Par ailleurs les risques se complexifient et se diversifient sous l'effet du terrorisme mais aussi du changement climatique (canicules, risques de crues ...).

- 17. Pérenniser le modèle de la BSPP**, garante de la sécurité des parisien.ne.s et des habitant.e.s des départements limitrophes en mettant un œuvre un plan de modernisation à horizon 2035.
- 18. Augmenter le nombre de formations aux gestes qui sauvent à destination des parisien.ne.s** et encourager le bénévolat au sein des structures d'assistance comme la Sécurité civile ou la Croix-Rouge.

- **SORTIR DU DOGME DE LA VIDÉO-PROTECTION**

La massification de la vidéosurveillance au moyen du plan de vidéo surveillance pour Paris (PVPP) est devenue le fondement de l'organisation sécuritaire. Elle implique une mise sous liberté surveillée de l'ensemble des parisien.ne.s dans leur vie quotidienne, sans pour autant générer la baisse attendue des incivilités, délits et crimes, ni faire diminuer le sentiment d'insécurité.

- 19. Geler le déploiement de nouvelles caméras de surveillance** sur l'espace public, exception faite des caméras de vidéo-verbalisation sur les couloirs de bus et de vélos. De même, n'introduire aucun logiciel de reconnaissance faciale ou d'analyse comportementale.
- 20. Commander un audit indépendant pour évaluer l'efficacité de la vidéosurveillance** à Paris (réduction des incivilités, délits et crimes, augmentation du taux d'élucidation des affaires, coût global du dispositif).
- 21. Renforcer le pouvoir de surveillance du Comité d'éthique de la vidéo protection** dont le rapport d'activité devra être annuel et présenté au Conseil de Paris et informer les

citoyen.ne.s sur leur droit d'accéder à leur image tout en simplifiant les procédures.

- 22. Renforcer les garanties de respect des espaces privés vis-à-vis de la vidéosurveillance** en floutant les images des rez-de-chaussée au même titre que les étages d'immeubles et considérer chaque drone de la Préfecture comme une caméra de vidéosurveillance.

B. POUR UN PARIS PLUS PROPRE

Paris avec 21000 habitants au Km2 est l'une des villes les plus denses au monde. C'est également une ville parmi les plus touristiques avec 32 millions de visiteurs par an. Outre la densité de population et l'afflux touristique que connaît la capitale, les incivilités, l'évolution des usages de l'espace public et l'augmentation des espaces à nettoyer contribuent à la « malpropreté » de la ville. Actuellement, la Ville de Paris investit des moyens considérables pour des résultats mitigés. Le budget municipal parisien consacré à la propreté est de 500 millions d'euros annuels (dont 32 millions d'investissement). Le nombre d'éboueurs et balayeurs est de 5000 et les corbeilles de rue sont au nombre de 30000... 3000 tonnes de déchets sont collectées au quotidien. 2900 km de trottoirs sont nettoyés chaque jour ainsi que 2700 encombrants enlevés.

Préoccupation légitime, 70% des parisien.ne.s ont une opinion défavorable de la propreté de leur ville. Alors comment réussir le pari de la propreté ? Quel équilibre trouver entre répression, sensibilisation et mesures incitatives ? Si la propreté de la ville implique son nettoyage, elle suppose également et avant tout la réduction des déchets à la source et la promotion de l'économie circulaire qui valorise les déchets.

- 1. Créer pour la Propreté une délégation spéciale de l'espace public au secrétariat Général de la Mairie de Paris** avec un Directeur Général Adjoint dédié.

• MIEUX ASSOCIER LES HABITANT.E.S

Ce sont les habitants qui pâtissent du manque de propreté, qui connaissent la réalité de leur quartier. Il est nécessaire de partir de la réalité du terrain afin de mettre en œuvre des dispositifs adaptés.

- 2. Généraliser l'élaboration participative de plans propreté dans chaque quartier**, organiser des marches exploratoires.
- 3. Renforcer l'information et la pédagogie** en associant les parties prenantes, usagers et producteurs de déchets.
- 4. Créer un maillage de déchèteries/ressourceries** (1000m2 minimum, couvert cf. la déchèterie sous les Invalides), une par arrondissement (une pour le 1,2,3,4) pour collecter tous les déchets avec un préalable-réemploi puis recyclage avec une gestion innovante associant les services municipaux et une association dédiée au réemploi.

• CIBLER LES MOYENS

- 5. Accroître le budget d'investissement** notamment celui consacré à la mécanisation des tâches, en achetant du matériel testé par les agents et prenant en compte les spécificités des territoires, et au remplacement des véhicules et engins de collecte diesels.

6. **Augmenter le nombre de poubelles** sur l'espace public et de toilettes.
7. Renforcer la décentralisation des moyens affectés à la propreté.
8. **Augmenter le nombre d'agents dédiés à la communication et à la sensibilisation locales** pour permettre un travail continu auprès de tous les publics (jeunes, commerçants...).

● SANCTIONNER ET RESPONSABILISER

9. **Faire appliquer le tri obligatoire (arrêté de novembre 2017) et mettre à jour celui sur les biodéchets.**
10. **Augmenter la répression financière des incivilités.**
11. **Augmenter les moyens humains affectés au contrôle des infractions au droit de l'environnement.** Créer des brigades de l'environnement afin de renforcer la surveillance et le contrôle du respect des espaces publics et du droit de l'environnement.
12. **Poursuivre et renforcer les campagnes anti-mégots.**
13. **Poursuivre le développement de pigeonniers contraceptifs** et les actions envers les nourrisseurs.
14. **Lutter contre le non-ramassage des déjections canines** (verbalisation, distributeurs de dog bag...).
15. **Expérimenter et généraliser les dispositifs incitatifs et justes comme la TIEOM** (Taxe Individuelle d'Enlèvement des Ordures Ménagères) définie au niveau métropolitain et qui permettrait un paiement en fonction des déchets résiduels produits alors que la TEOM est une compétence parisienne et pas métropolitaine.
16. **Mettre en place des dispositifs innovants suffisamment efficaces (gratifications incitatives) pour capter tous les déchets dangereux ou non biodégradables (notamment les piles).** Avec les mêmes dispositifs capter tous les déchets recyclables et pas seulement 20% comme aujourd'hui. Ces dispositifs impliquent notamment les biffins et les acteurs de l'ESS.
17. **Mettre en place une fiscalité incitative (redevance incitative) au niveau métropolitain** comme par exemple pour les métiers de bouche.
18. **Conditionner les exonérations de redevances « déchets non ménagers » au respect strict des règles de tri, notamment des déchets alimentaires et des recyclables.**

● ACCOMPAGNER LES PERSONNELS DE LA VILLE

19. **Accentuer la fidélisation des agents consistant à affecter régulièrement un agent à une tâche ou à une zone déterminée.** Leur fournir les outils pour contribuer aux réflexions sur l'amélioration du niveau de propreté.
20. **Repenser l'approche managériale des services de propreté.**

- **RECYCLER ET VALORISER LES DÉCHETS**

En plus de nettoyer chaque jour l'espace public, la Ville de Paris collecte les déchets des ménages et certains déchets issus d'activités économiques. Elle peut influencer sur la consommation de ressources en général, réduire les déchets et les valoriser grâce à de nombreux leviers. Il y a donc nécessité de penser la politique des déchets, avec sa multiplicité d'acteurs, au niveau métropolitain. Paris a une force qui lui permet d'influer fortement sur la gestion métropolitaine des déchets avec pour exemple pratiqués : redevance spéciale, taxes, collecte des biodéchets, création de ressourceries...

A long terme, il est nécessaire de rompre avec le modèle de surconsommation et de repenser les modes de production. À court terme il est urgent d'arrêter d'envoyer les recyclables et compostables en incinération. En effet, 80% des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés franciliens) sont incinérés et alors qu'un tiers des déchets parisiens incinérés sont recyclables ! 90% des déchets proviennent des activités économiques (en majorité BTP) et 10% des déchets ménagers.

La problématique d'un « Paris propre » réside dans la réduction à la source et la valorisation des déchets produits, rendant nécessaire l'engagement de la Métropole dans une démarche ambitieuse pour tendre vers le zéro déchet.

- **INCITER LES PARISIEN.NE.S À ADOPTER DES MODES DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

21. **Développer les pratiques d'économie collaborative et l'économie de la fonctionnalité** (vente d'usage plutôt que de biens) ex. prêts, location... via des actions de sensibilisation en continu en physique, du soutien à la recherche et développement et des appels à projets. Développement des structures de prêt et de location de tous types de biens de consommation (bricolage, vêtements, sport, jouets...).
22. **Développer les pratiques de don** : boîtes à don de petits objets, des frigos solidaires, instauration d'un jour "j'échange mes livres, mes habits et mes jouets" dans les écoles, événements de quartier consacrés au don.
23. **Faciliter l'accès à la réparation et aux biens réemployés et lutter contre l'obsolescence programmée** : soutenir les acteurs de la réparation et du réemploi, mettre en lumière des artisans de la réparation et poursuivre le plan de réinstallations des réparateurs, **densifier le réseau de ressourceries/recycleries** y compris mobiles au plus près des habitants notamment dans les quartiers populaires.
24. **Développer une collecte spécifique en vue du réemploi** préservant l'intégrité des objets **et créer un ou plusieurs centres de réemploi/ateliers permettant de massifier les flux** afin de les distribuer aux ressourceries/recycleries et autres acteurs du territoire.
25. **Contribuer au retour de la consigne pour réemploi à Paris** : pour les bouteilles et autres emballages, notamment en maillant le territoire en unités de lavage et en mobilisant le foncier.
26. **Favoriser l'utilisation des monnaies locales** lors des brocantes ou vide- greniers.

- **INCITER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES À LA PRÉVENTION ET AU RÉEMPLOI DES DÉCHETS**

27. **Inciter les acteurs du BTP et créer les conditions pour atteindre un objectif de 100% de chantiers zéro déchet** en travaillant sur le métabolisme de la Métropole, en contribuant à l'évolution des normes freinant le réemploi de matériaux du BTP...
28. **Créer ou développer des filières de réduction des déchets/lutte contre les gaspillages et de réemploi pour chaque type de déchets** pour lequel c'est pertinent ex. cartons, palettes, vêtements professionnels.
29. **Soutenir l'écoconception et la lutte contre les gaspillages dans tous les secteurs.**
30. **Privilégier les acteurs notamment issus de l'ESS dans le développement d'activités économiques "vertueuses"** au travers des appels à projets et/ou commande publique à l'initiative de la Ville, et les soutenir dans leur développement ; identifier les secteurs pouvant relever de l'économie circulaire (ex. sport, puériculture, mode...) et être créateur d'emploi et de lien social.
31. **Soutenir et accompagner les acteurs éco responsables dans leur développement** (accès au foncier, financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, renforcement du modèle économique, professionnalisation...).
32. **Contraindre toute activité économique à être acteur de son environnement et réduire sa consommation de ressources**, ex. en abaissant le seuil de passage en CDAC et imposer des critères environnementaux et sociaux plus ambitieux (mesures zéro déchet).
33. **Sensibiliser et accompagner les acteurs issus de l'économie traditionnelle à l'économie circulaire** (économie de la fonctionnalité, l'EIT - écologie industrielle territoriale) pouvant représenter des opportunités de développement pour les entreprises.
34. **Poursuivre et généraliser les initiatives impliquant les commerçants au niveau local**, habitants et acteurs économiques, ex. rue zéro déchet du 10ème arrondissement. Viser une multiplication des initiatives plutôt qu'un passage à l'échelle afin de conserver leur intérêt local.
35. **Réguler et structurer l'activité des biffins.** Objectif : accompagner une occupation décente de l'espace public.

- **POUR UNE VILLE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉEMPLOI**

36. **Poursuivre et renforcer l'objectif de zéro déchet pour les services et équipements de la Ville de Paris :**
 - **dans l'investissement (construction et rénovation)**, notamment poursuivre la mobilisation de la direction des constructions publiques et de l'architecture (DCPA) sur la question du réemploi ; objectif 100% des chantiers zéro déchet.
 - **dans le fonctionnement**, notamment : généraliser l'usage des couches lavables dans les établissements petite enfance, anticiper l'obligation légale de cantines sans plastique,
 - Poursuivre le développement de la pratique du don entre services de la Ville et/ou des équipements gérés par la Ville, ex. instruments de musique, articles de puériculture et/ou de sport...

- 37. Mobiliser la commande publique dans un objectif de sobriété en ressource** pour mettre des politiques cohérentes et créer des effets d'entraînement, ex. faire jouer les clauses sociales et environnementales, privilégier les prestataires écoresponsables et locaux (ex. Régies de quartier...), bannir le plastique à usage unique dans les achats publics (bouteilles, pailles, gobelets...ex. Strasbourg)
- 38. Contraindre et permettre à chaque événement et occupations de l'espace public parisien** de répondre à un cahier des charges incluant les impératifs de zéro déchet (interdiction de l'utilisation de plastiques jetables...), de circuits courts, inclusion locale et d'innovation sociale.
- 39. Mobiliser massivement le foncier au service de la résilience et la sobriété**
- faire de la SEMAEST le bras armé du développement d'activités d'utilité sociale et environnementale ;
 - imposer une part du foncier réservée aux activités d'utilité sociale et environnementale pour toute nouvelle construction/rénovation.
- 40. Développer/mutualiser les équipements et services municipaux nécessaires à la multiplication d'initiatives relevant de l'économie circulaire** ex. unités de lavage pour emballages consignés, stockage des encombrants pour réemploi, faciliter l'accès aux alternatives au plastique à usage unique (ex. éco-cups...).
- 41. Continuer à travailler avec tous les acteurs de l'économie circulaire**, ex. forum du vrac.
- 42. Mobiliser les bailleurs sociaux** notamment dans leur rôle de sensibilisation et de facilitateurs des gestes zéro déchet. ex. faire du stop pub la règle et de l'autorisation de la pub l'exception.
- 43. Augmenter considérablement le recyclage : objectif zéro poubelle résiduelle en 2026.** Les déchets qui n'auront pas pu être évités ou réemployés devront être recyclés (valorisation de la matière) afin d'atteindre l'objectif de zéro enfouissement et incinération réduite au minimum et ainsi de préserver les ressources, éviter des émissions de GES liés à l'extraction de nouvelles ressources etc.
- 43.1. Rendre le tri obligatoire et accessible à tous les parisiens** (conteneurs de tri en nombre suffisant dans chaque immeuble, modes de collecte innovants permettant la sensibilisation, fluidifier la relation à l'usager, vérification systématique de la qualité du tri...). Multiplier les lieux **permettant le tri** : habitations, lieux de passage, de travail, de loisirs (ex. en développant les corbeilles biflux sur l'espace public et les espaces Trilib...).
- 43 .2. Expérimenter et généraliser une fiscalité incitative et juste :**
- permettre un paiement en fonction des déchets résiduels produits TIEOM à définir au niveau métropolitain
 - expérimentations puis généralisation à l'échelle de la métropole.
- 43.3. Remettre à plat la collecte des déchets des activités économiques et faire respecter la réglementation** - faire appliquer l'obligation de tri 5 flux aux activités économiques de la Métropole, notamment en ne collectant plus les flux valorisables des activités économiques.
- 43 .4. Mettre en place une fiscalité incitative** (redevance incitative) au niveau métropolitain.
- 43.5. Développer la valorisation en circuit court en créant ou développant les filières de recyclage locales pertinentes.**
- 43.6. Appliquer le tri 5 flux** dans tous les services et équipements de la ville.
- 43.7. Renforcer les moyens de responsabilisation et sanction des atteintes au droit de l'environnement**, ex. par la création de "brigades vertes".
- 43.8. Contribuer à l'émergence et au renforcement de filières de recyclage locales** afin

d'assurer de nouveaux débouchés (ex. textiles en lien avec FRIVEP, compost...).

44. Prioriser la réduction et la valorisation locale des bio déchets. Les biodéchets représentent 1 tiers de la poubelle et sont facilement valorisables au niveau local dans une dynamique vertueuse contribuant à répondre aux enjeux d'alimentation (moins de gaspillages, agriculture urbaine...), de santé (réduction d'intrants chimiques...), de végétalisation de l'espace public et d'énergie (méthanisation).

- **Prévention** : Poursuite et permettre la montée en puissance de la lutte contre le gaspillage alimentaire en associant tous les acteurs concernés à l'échelle très locale et métropolitaine ; en facilitant toutes les initiatives et en sanctionnant les mauvaises pratiques ;
- **Réduction** : mettre en œuvre le plan compost. Etendre la distribution de composteurs individuels à tous les arrondissements et l'installation de composts en pied d'immeuble, densifier le maillage en composts de quartiers (1 compost de quartier par jardin public, recherche active de lieux en lien avec les habitants autres que les espaces verts) dans les établissements publics de la ville et chez les acteurs économiques. Renforcer la formation et la mobilisation des bénévoles. Augmenter le nombre d'agents de la ville intervenant sur ces questions.

45. Collecte des biodéchets en porte-à-porte ou apports volontaires ; développer des modes de collecte innovants (ex. collecte à cheval...) en vue de leur compostage ou méthanisation.

46. Généraliser la collecte des biodéchets dans les cantines des équipements de la ville (ex. cantines scolaires...).

47. Développer un maillage en unité de compost semi-industrielles - 1 par conseil de quartier.

48. Faire le lien avec les besoins franciliens en intrants agricoles et en énergie.

49. Contribuer à la structuration de toute la chaîne de valorisation des biodéchets et ainsi favoriser l'activité locale et la création d'emplois.

C. POUR UN PARIS LIBÉRÉ DE LA PUBLICITÉ

La publicité a un coût collectif non négligeable : marchandisation de l'espace public, qui plus est au profit des grands groupes, sexisme, culte de la consommation au mépris des enjeux écologiques et sociaux, absence de liberté de non-réception, y compris en ce qui concerne les enfants...

Mais Paris fait face à des enjeux nouveaux en termes de publicité : logiciels de reconnaissance permettant de cibler le message publicitaire, panneaux numériques, écrans dans les vitrines de commerce, marquages au sol, opérations commerciales dans l'espace public... et loi olympique autorisant de nombreuses dérogations au règlement local de publicité. Pour que l'espace public ne devienne pas un énième temple à la gloire des multinationales et des enseignes formatées, **les écologistes proposent un encadrement strict de la publicité à Paris. L'espace public appartient par définition aux citoyennes et aux citoyens. L'espace utilisé jusqu'à maintenant par la publicité pourra en grande partie être rendu aux citoyens et aux acteurs associatifs et culturels, forces vives de nos arrondissements.**

• LIBÉRER L'ESPACE VISUEL

1. **Suppression des mobiliers urbains publicitaires, à l'instar de Grenoble.** Remplacement à chaque fois que possible par des arbres, par l'arrêt du contrat sur les mobiliers urbains publicitaires.
2. **Réduction de la taille des publicités commerciales (50x70 cm maximum)** sur les autres supports.
3. **Réserver un quota aux commerces locaux.**
4. **Faire des économies d'énergie : annuler la révision du règlement local de publicité destiné à autoriser les panneaux numériques.** Il faut au contraire interdire les panneaux déroulants lumineux actuels, énergivores, contrôler l'extinction des enseignes des magasins la nuit et des publicités éclairées.
5. **Intégrer au RLP la question des écrans donnant sur rue,** situés à l'intérieur des enseignes.
6. **Interdire les panneaux publicitaires à moins de 100 mètres** des écoles maternelles, primaires et secondaires.
7. **Disposer les panneaux parallèlement aux murs** pour permettre le cheminement des piéton.ne.s sans être dérangé.e.s.
8. Rédiger un avenant au contrat de concession de la Ville relative à la conception, la fabrication, la pose, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité, interdisant la pose notamment de « solutions interactives mobiles offrant la possibilité de développer de nouvelles formes de dialogue avec les citoyen.ne.s ».
9. **Interpeller formellement le STIF pour interdire les panneaux publicitaires numériques** dans le métro parisien.
10. **Porter au sein du C40 la question de la publicité dans les villes** comme obstacle à leur résilience et à la lutte contre le dérèglement climatique.
11. **Augmenter le nombre de panneaux associatifs, culturels et d'opinion** (politique, syndical, citoyen), cofinancés par la ville de Paris et les conseils de quartier
12. **Multiplier le nombre de panneaux de libre expression à destination des habitant.e.s** dans

les quartiers, à des endroits stratégiques. Encourager leur utilisation en mettant des affiches vierges à disposition des habitant.e.s en mairie., mettre en place des ateliers de création. Une charte sera élaborée en lien avec les habitants, et des modérateurs seront chargés de la faire respecter.

- **CONTRÔLER LA PUBLICITÉ**

- 13. Instaurer un contrôle préalable des publicités par demande d'avis systématique à l'ARPP** (autorité de régulation professionnelle de la publicité) car pour l'affichage cette autorité n'intervient qu'après coup.
- 14. Réprimer toutes les publicités sauvages et illégales** : amendes et poursuites judiciaires : faciliter le signalement via l'application « Dans ma rue ». Dédier 5 ETP à la Ville de Paris à la lutte contre la publicité sauvage.
- 15. Création d'emplois à la ville chargés de faire respecter le règlement** local de publicité.
- 16. Travailler de concert avec la Préfecture de police pour que chaque infraction au RLP soit assortie d'une amende** afin de rendre dissuasive la pratique de l'affichage publicitaire sauvage.
- 17. Création d'une autorité de contrôle de la publicité, composée d'habitant.e.s volontaires, d'associations, des services de la Ville qui sera chargée d'élaborer et de faire vivre une charte partagée** : pas de pubs sexistes, homophobes, racistes...
- 18. Engager les élu.e.s écologistes dans leur ensemble à intervenir auprès de la RATP** pour dénoncer toute publicité invasive dans le métro parisien.
- 19. Pour toute bâche de travaux, celle-ci ne pourra porter un message commercial publicitaire mais seulement un message d'intérêt général. La production artistique pourra être encouragée.**

- **CONTRE LA MARCHANDISATION DE LA VILLE**

- 20. Revoir les partenariats privés que la Ville entretient pour ses opérations** : stopper les partenariats avec des groupes gros émetteurs de gaz à effet de serre, ou ayant des pratiques discriminatoires.
- 21. Supprimer le régime d'exception des JO** pour ce qui est de l'affichage des sponsors et des publicités sur l'espace public.
- 22. Bannir les publicités et partenariats privés des écoles, collèges et centres d'animation** : interdiction des opérations pédagogiques sponsorisées et des partenariats avec des entreprises privées.

IV. POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT SOLIDAIRE ET UN URBANISME DURABLE

A. DES LOGEMENTS POUR TOUTES ET TOUS

Disposer d'un logement représente l'impérieuse nécessité pour chacun.e d'entre nous d'avoir un lieu pour mettre les siens à l'abri, un refuge pour se ressourcer et se projeter dans l'avenir. Le logement est un droit fondamental.

Le coût global du mal logement pour la société, en termes de santé, d'échec scolaire, de séparation de couple, d'absence de mobilité professionnelle et d'hébergement d'urgence est considérable. Les investissements publics pour le logement sont avant tout des économies.

Aujourd'hui les loyers tant dans le privé que dans le logement social sont déconnectés des revenus des ménages. Les montants des loyers ont augmenté de 50% en dix ans (2005-2015).

Depuis 2012, la ville de Paris perd entre 10 000 et 12 000 habitant.es par an. 244 421 demandeurs et demandeuses de logements sociaux ont déposé ou actualisé leur demande en 2018. Pour devenir propriétaire d'un 100 mètres carré à Paris, il faut 31 années de revenu moyen d'un.e parisien.n.e contre en moyenne 7 ans au niveau national. Cela n'a pas de sens d'améliorer la qualité de vie des parisiennes et parisiens, de faire baisser la pollution, si c'est pour en limiter les bénéfices aux seuls ménages aisés. Le temps est fini où le logement social devait seul juguler la crise du logement pendant que le marché libre permettait à certain.e.s d'engranger de larges bénéfices.

Une politique de logement doit marcher sur ses deux jambes : réaliser du logement social et réguler le marché privé pour garantir des niveaux de loyers correspondant aux revenus des ménages. Nous nous battons pour préserver la liberté de choix des parisiennes et parisiens de vivre, se loger et travailler à Paris.

- **REMETTRE LES FAMILLES ET LES PERSONNES LES PLUS FRAGILES AU CŒUR DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT**

Paris s'occupe mal des plus démunis. Alors que la France a un arsenal juridique en faveur du droit au logement, les plus pauvres, les personnes fragilisées et à la rue, les migrants n'ont pas de toit à Paris. En effet, non seulement Paris n'atteint pas encore son objectif de 25% de logements sociaux (nonobstant la politique volontariste de la ville) mais ces logements sont insuffisamment destinés aux plus pauvres (PLAI). Par ailleurs, trop de personnes sont à la rue et y décèdent chaque année. La dernière nuit de la solidarité de février 2019 a recensé 3622 personnes sans abri. Une personne en errance coûte 20 000 euros par an (urgence santé, intervention pompier et police, prison etc.). Une personne en errance accédant à un logement avec un accompagnement adapté coûte 12 000 euros par an.

1. **Poursuite de la création de nouveaux logements sociaux en favorisant la préemption dans le diffus** (acquisition-réhabilitation et acquisition-conventionnement). Objectif : dépassement du seuil fixé par la loi ALUR de 25% des résidences principales (actuellement la ville se situe à un peu plus de 20% selon les chiffres de l'APUR). Privilégier les arrondissements qui sont actuellement sous-dotés. Donner la priorité à la création de PLAI, notamment familiaux.
2. **Mobiliser le parc privé pour augmenter l'offre de logements accessibles.** Lancement

d'une campagne citoyenne pour le logement solidaire pour faire connaître les dispositifs type « louer solidaire et sans risque » de la ville de Paris. Mettre en place un permis de louer, pour obliger les propriétaires à se conformer à un certain nombre de règles (encadrement du loyer, relation avec le locataire, etc.). Renforcer les dispositifs d'aides à la rénovation énergétique conditionnée à la mise en location.

3. **Recenser les surfaces vacantes pour créer des logements.** Recensement de toutes les surfaces de bureaux et logements vacants pour mettre en œuvre là où c'est pertinent le droit de réquisition. Prévoir la transformation de surfaces tertiaires en logements (bureaux haussmanniens, reconversion de sites hospitaliers ou administratifs...).
4. **Faire accéder au logement les sans-abris par, une politique du logement d'abord.** Généralisation des dispositifs de pensions de famille et de résidences pérennes. L'hébergement d'urgence, dans des foyers ou des hôtels ne doit intervenir qu'à la marge. Objectif zéro expulsion avec le développement d'un accompagnement dès le 1er impayé contracté.
5. **Rendre les logements accessibles à toutes et tous.** Accessibilité de tout l'espace public et établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite. Obligation faite aux bailleurs sociaux de continuer à respecter le 100% de logements accessibles dans les nouveaux logements, malgré le recul de la loi ELAN, pour compenser le déséquilibre dans l'ancien. Dans le PLU : maintenir l'accessibilité de tous les logements neufs.

• POUR DES MODÈLES DE LOGEMENT SOLIDAIRES ET RÉGULÉS

L'augmentation jamais vue des prix de l'immobilier, en partie spéculative, exclue les primo-accédants (notamment les jeunes et donc les futures familles) et les familles. Au-delà de l'exclusion des parisiens, cela pénalise par exemple la mixité sociale dans les écoles, et génère une ville un peu hors sol, où il ne restera à terme que les familles populaires aidées, les retraités et célibataires aisés, les étudiants et les touristes ayant un pied-à-terre.

Or, la ville de Paris est aujourd'hui complice de cette spéculation : elle est droguée aux rentrées fiscales des droits de mutations (~ 1Md€ en 2018) aux excédents d'aménagements (100M€) et aux cessions de fonciers (300M€), sur un budget de 8,5 Md€ environ. Et ce tout en maintenant des niveaux de taxe d'habitation et taxe foncière 2 à 3 fois plus faible que les autres grandes villes de province.

6. **Renforcer l'encadrement des loyers** par la mise en place d'un plan d'accès aux droits des locataires, qui doivent pouvoir bénéficier d'une aide juridique pour contester le dépassement des niveaux de loyers en commission de conciliation. Travailler à l'instauration d'un encadrement des loyers au niveau métropolitain.
7. **Contrôle des locations de courte durée** : augmentation des effectifs des agents municipaux chargés du contrôle des locations type AirBnB, abaissement du plafond du nombre annuel de nuits autorisées dans les résidences principales négociée avec l'Etat (objectif de fixer un seuil de 40 nuitées maximum par an).
8. **Augmentation de la fiscalité sur les résidences secondaires et les surfaces vacantes**, afin que leurs propriétaires contribuent davantage financièrement à la politique de logement de la ville de Paris, ou alors remettent leur bien en vente sur le marché. Cela peut passer par une hausse générale de la taxe foncière compensée par des avantages ciblés sur les propriétaires de résidences principales et notamment les familles. Elle sera versée au compte foncier.
9. **Créer une Maison de l'Habitat** : sous l'égide de l'ADIL 75 qui regrouperait notamment les

acteurs tels que : SOLIHA, l'OLAP, l'ANAH, l'ARC, l'APC pour son volet Habitat. Cela permettrait de concentrer en un seul lieu l'ensemble des interlocuteurs de l'habitat pour faciliter l'information et le suivi des parisiens.

- 10. Promouvoir des formes d'habitat non-spéculatives**, notamment grâce à l'habitat participatif ou coopératif. Ce type d'habitat doit être développé à la fois dans le parc social, et dans le cadre des logements en accession. Dans toutes ces opérations, le foncier doit rester dans le domaine public
- 11. Bloquer les loyers pendant 5 ans.** Le logement est la dépense la plus importante du budget. Nos loyers sont à Paris en moyenne 24,7% supérieurs aux loyers pratiqués dans le reste de la France. Et depuis 10 ans, le marché parisien connaît une telle spéculation que le prix des loyers a explosé : + 50% entre 2005 et 2015. La Ville de Berlin qui a mis en place le blocage des loyers pour une durée de 5 ans lutte ainsi contre la spéculation immobilière. Si nous ne faisons rien, la spéculation ne fera que s'accroître avec l'accueil de Jeux Olympiques et l'arrivée des rapatriés du Brexit, à très fort pouvoir d'achat pour qui des niches fiscales sont déjà prévues. Il y a urgence alors. Nous **soutiendrons toute mesure gouvernementale, et aussi, dans la mesure des compétences municipales de la Ville de Paris**, le blocage des loyers pour 5 ans, ce qui correspondra mécaniquement à échéance à une baisse des loyers d'environ -7% (du fait de l'inflation).
- 12. Réaliser 5000 logements à moitié prix pour la classe moyenne.** Il y a 3 ans, les élus écologistes au Conseil de Paris ont permis de créer un Organisme Foncier Solidaire (OFS). Organisme à but non lucratif, son objectif est d'acquérir des terrains (bâti ou non), dans le but de faciliter l'accès à la propriété ou à la location de ménages aux ressources limitées. Le foncier dissocier reste propriété de l'OFS tandis que le ménage sous plafond de ressources acquiert le logement. Un contrat, appelé Bail Réel Solidaire, lie les deux parties et définit des limites au droit de propriété des accédants, notamment en encadrant le prix de revente. Ainsi, les logements se vendent ou se louent selon leur valeur propre, indépendante de la valeur du terrain. Les terrains et immeubles ainsi acquis se trouveront épargnés par les hausses des prix et les risques de spéculation. L'OFS parisien est aujourd'hui une coquille vide qui n'a pas les fonds pour fonctionner réellement. Nous donnerons à l'office foncier solidaire les moyens suffisants avec pour objectif de créer pendant la mandature 5000 logements familiaux à moitié prix du marché libre pour les classes moyennes.

B. URBANISME : POUR UNE VILLE QUI RESPIRE

Paris intra-muros est à saturation. Saturation des surfaces bâties par rapport aux espaces de nature et de déplacement, saturation des transports, des parcs et de nombreux espaces piétons, coût de la vie qui explose et inégalités croissantes, inadaptation au changement climatique... Le développement de la ville de Paris doit se penser à l'échelle métropolitaine, voire régionale, pour qu'elle reste vivable. ***Les écologistes portent la vision d'un urbanisme à Paris qui met au centre la qualité de vie et l'arrêt de la densification. Il s'agit de mieux répartir territorialement l'activité économique, notamment au profit du Nord Est parisien et éviter les grands centres concentrés d'affaires qui génèrent à la source un besoin de transports entre le lieu de travail et le logement.*** Pour chaque « grand projet » (tour Triangle Paris 13, Zac Bercy Charenton, transformation du boulevard périphérique, etc...) ils proposent des projets alternatifs avec plus de vert, le respect de la biodiversité, des lieux de respiration, des obligations en matière de performances énergétiques et de baisse de la pollution de l'air.

• STOPPER LA DENSIFICATION DE PARIS

- 1. Renforcer le poids de la métropole du Grand Paris** pour permettre une meilleure répartition des bassins d'activités et de population sur son territoire. Transformer progressivement le périphérique en boulevard urbain dans le cadre d'une politique métropolitaine.
- 2. Adopter une réglementation d'urbanisme contre la densification et en faveur des espaces verts en révisant le PLU** dès le début de la mandature. Transformer toutes les friches urbaines restantes du domaine public en espaces verts. Recenser précisément les espaces verts privés d'intérêt et la faune et flore qui s'y trouve pour les classer en espaces verts intérieurs protégés (comme pour la Petite Ceinture). Sauf exceptions très encadrées, empêcher les surélévations, le remplissage de dents creuses qui enfermerait des cours, et interdire les tours. En changeant les destinations autorisées, empêcher la transformation des anciens locaux à caractère industriel ou artisanal en bureaux ou hôtels de luxe.
- 3. Reprendre la main sur le foncier pour pouvoir arbitrer en faveur d'aménagements verts et solidaires.** Arrêt de la vente de foncier au privé et octroi systématique de baux emphytéotiques aux bailleurs, investisseurs institutionnels ou collectifs d'habitants dans le cadre de l'habitat participatif. Augmenter le budget du compte foncier de la ville pour qu'elle puisse préempter et racheter du foncier. Pour cela, les droits de mutation doivent alimenter uniquement le compte foncier. Donner un vrai budget à l'Organisme de Foncier Solidaire.

- **FAIRE DE PARIS UNE VILLE ACCESSIBLE, INCLUSIVE ET DÉMOCRATIQUE**

Paris doit mieux répondre à la diversité de ses habitant.e.s. Toutes et tous doivent être associé.e.s à la fabrique de la ville et l'accessibilité des espaces publics, des transports, des commerces, des équipements municipaux. Cet accompagnement doit être renforcé.

4. **Généralisation des dispositifs démocratiques d'élaboration des projets urbains** : ateliers publics d'urbanisme, votations citoyennes, participation citoyenne aux jurys d'architecture, utilisation des outils numérique de participation.
5. **Définir un modèle solidaire et citoyen d'urbanisme temporaire** : refuser la marchandisation de l'urbanisme temporaire en l'inscrivant dans des cadres ESS, généraliser les appels à projets ouverts et transparents, mettre en place une agence intercalaire citoyenne.
6. **Créer des espaces publics conviviaux abrités en accès libre, qui donnent sur la rue** : avec tables, bancs, toilettes, etc. où les gens, les associations peuvent venir spontanément se retrouver pour discuter, travailler sans devoir aller dans un bar. Cela peut être des anciens garages, hangars reconvertis.
7. **Mieux appréhender les liens entre l'urbanisme et le genre**. Le service d'urbanisme de la ville de Paris (tout comme les autres services) doit mener un réel travail de réflexion sur la place des femmes dans l'espace public, dans les équipements municipaux, dans les lieux de loisir, etc. Cela peut tout d'abord passer par la constitution de groupes de travail sur ces questions, sur le financement d'associations liant le genre et l'espace, sur la création de statistiques genrées permettant de prendre conscience des utilisations différenciées des espaces publics et des équipements en fonction des genres. Ces données et réflexions permettront par la suite de mener des actions pour rééquilibrer la place des femmes dans la ville et permettront d'envisager la même action à l'égard d'autres publics.

- **POUR UN URBANISME ÉCOLOGIQUE**

8. **Lancer un grand plan pour débitumer la ville, en mandatant la Direction de l'urbanisme pour identifier tous les endroits où c'est possible de le faire** et en proposant aux citoyennes et citoyens de faire des propositions en ce sens (éco-citoyenneté). Objectifs : perméabiliser les sols, développer la végétalisation de pleine terre et les espaces verts et lutter contre les îlots de chaleur. Un minimum de 30% des espaces libres des ZAC devra être consacré aux espaces de pleine terre, l'existant inclus.
9. **Favoriser un urbanisme low-tech responsable**. Privilégier la réhabilitation du bâti existant aux démolitions-reconstructions (exemple : centre commercial Montparnasse, qui peut être transformé et rendu plus accessible à moindre coût écologique, et son immense toit-terrasse végétalisé). Expérimenter un urbanisme modulable et réversible pouvant s'adapter dans le temps long aux défis du dérèglement climatique. Étendre les démarches chantiers zéro-déchet aux rénovations.
10. **Refuser de faire de Paris une ville marchandisée et hyper consommatrice en arrêtant de délivrer de nouvelles autorisations pour la création de centres commerciaux** (Commission Départementale d'Aménagement Commercial dans laquelle siège la ville) type Beaugrenelle ou Gaîté-Montparnasse. Arrêt des grands projets « de prestige, à visée compétitive » comme la Tour triangle et la ZAC Bercy-Charenton.

V. RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARISIENNES ET DES PARISIENS : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

A. DU CHAMP À L'ASSIETTE : POUR UNE ALIMENTATION Saine ET ABORDABLE

- **POUR UN MEILLEUR PILOTAGE DE L'ACCÈS À L'ALIMENTATION DURABLE**

1. **Créer au sein de Paris-Métropole un Conseil de Politique Alimentaire Durable (CPAD) qui siègera dans l'organisme régional « IDF-Terres de saveurs ».** Ce CPAD aura pour objectif d'assurer du lien entre les villes du périmètre Paris-Métropole et les acteurs institutionnels (mairies, écoles), les regroupements (producteurs, coopératives), les commerçants de proximité, les ateliers de fabrication sur place, les structures privées (comme des start-up de distributions alimentaires) et les citoyens (associations de consommateurs). Ce CPAD constituera un outil efficace de pilotage de l'accès à l'alimentation durable et de l'écosystème agricole. Il s'insérera dans le développement des PAT (Programme d'Alimentation Territorial) et visera notamment à conclure des partenariats avec des agriculteurs régionaux qui sont situés aux sources d'approvisionnement de l'eau du robinet de Paris. Ces partenariats constitueront des alliances aux intérêts réciproques : réservation des sols pour une agriculture bio, aide économique aux producteurs bio pour service rendu. Ils participeront à l'accroissement des hectares de terres nécessaires à une alimentation bio à Paris-Métropole. Ils participeront également à la diminution des coûts pour le retraitement des eaux par la Régie « Eau de Paris ». Les concertations démocratiques, au sein du CPAD, participeront à l'identification des besoins et à la proposition d'actions.
2. **Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics de la Ville de Paris en matière d'alimentation durable, bio et équitable** (dispositions sociales et environnementales, incl. éducation/gestion des déchets, favoriser l'ensemble des acteurs dont associatifs/non-lucratifs, ...).
3. **Relayer ces dispositions sociales par des vecteurs culturels dont des pièces de théâtre, des clips vidéo, les réseaux sociaux municipaux.**

- **FACILITER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION Saine ET DURABLE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE**

4. **Renforcer la part de l'alimentation bio, fraîche, de saison et de qualité à un prix abordable dans les cantines scolaires.** Augmenter progressivement la part de la production locale d'Ile-de-France dans les menus.
5. **Mettre en place une alternative végétarienne quotidienne équilibrée, ainsi qu'un repas végétarien hebdomadaire équilibré** pour tou.te.s.
6. **Étendre cette action à la restauration collective** (EHPAD, administrations de la Ville de Paris, ...).

- **RENDRE LA NOURRITURE ACCESSIBLE À TOUS ET TOUTES**

7. **Reprendre le contrôle de la gestion des marchés de Paris**, densifier le maillage de marchés et halles alimentaires et mettre en place un label de producteurs raisonnés ou durables d'Ile-de-France et les rendre visibles sur des espaces dédiés.
8. **Adopter une politique engagée de soutien à l'alimentation durable dans l'attribution des baux commerciaux et espaces commerciaux des bailleurs sociaux**, les appels à projets publics et l'attribution de subventions municipales (groupements d'achats citoyens, épiceries solidaires, supermarchés coopératifs, revendeurs directs de producteurs locaux durables...).
9. **Expérimenter des projets de cantines de quartier en gestion associative** par la mise à disposition de locaux.
10. **Créer un label "alimentation durable" pour les commerces, restaurants et bars de Paris**, ainsi que des tickets restaurants "alimentation durable" pour y favoriser la consommation. Y expérimenter la circulation d'une monnaie locale.
11. **Développer des outils de transformations artisanaux dans Paris** pour favoriser le "fait sur place" ou "fait à Paris".
12. **Développer les magasins coopératifs de proximité de vrac**, de produits frais et de légumes parce que ce modèle permet de tendre vers le zéro déchet, l'achat du juste besoin et de tendre vers le zéro gaspillage alimentaire. Soutenir ce maillage de la ville de magasins de ce type (100 M2 et toutes les 3 rues) car cette taille de magasin a du mal à porter seule à cause du coût de l'immobilier.
13. **Favoriser la convivialité alimentaire par l'installation de stands de nourriture de rue** bon marché, frais et durable sur les marchés et les places des quartiers.
14. **Planter des arbres fruitiers et autres comestibles** dans les parcs et les rues, dans des sols de pleine terre et exposés au soleil.
15. **Favoriser la vente des productions locales issues de l'agriculture urbaine durable** (hors productions avec substrats) et l'utiliser comme outil pédagogique.

- **LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET FAVORISER LA GESTION DURABLE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES**

16. **Accélérer la mise en place des poubelles marron de tri des déchets alimentaires**. L'accompagner d'une campagne de sensibilisation au tri des déchets et de mesures coercitives.
17. **Assurer la mise en œuvre effective du Plan Compost, par la mise en place de compost de quartiers** dans tous les jardins publics et la mise à disposition de compost individuels et collectifs pour les citoyens et les copropriétés.
18. **Supprimer l'usage du plastique dans la restauration collective** et assurer une meilleure éducation à la gestion des déchets dans les écoles, les administrations et les entreprises parisiennes (réduire, réutiliser, recycler).

- **SAUVEGARDER LES TERRES AGRICOLES D'ILE-DE-FRANCE, FAVORISER L'INSTALLATION DE PRODUCTIONS AGRICOLES DURABLES ET LA STRUCTURATION DES FILIÈRES PAYSANNES, BIO ET LOCALES**

- 19. Réaffirmer l'importance de l'agriculture, notamment urbaine qui a une haute valeur pédagogique,** à l'échelle de la métropole. Encourager les productions locales, durables, de saison et bio en Ile-de-France et dans les régions environnantes. Encourager l'installation de maraîchers bio en réalisant une cartographie des terres cultivables à sauvegarder et en les réservant à l'implantation de producteurs.
- 20. Poursuivre le développement des Fermes Bio Ile de France en installant des nouveaux producteurs de proximité** et en libérant du foncier cultivable (réorienter le rôle des Safer) pour ces installations locales (fruits et légumes, produits laitiers divers, céréales à haute valeur boulangère etc.).
- 21. Prévoir un plan-emploi agricole de 5000 à 7000 producteurs.rices bio dans un rayon de 50km de Paris dans les six ans à venir ce qui assurera 15 à 20% des besoins alimentaires de proximité.** Les filières régionales feront le reste qui viendra de 150kms de Paris.
- 22. Promouvoir la limitation de l'artificialisation de terres agricoles en région Ile-de-France** et l'arrêt des grands projets de bétonisation, tels que le projet Europa City

- **AMÉLIORER LA LOGISTIQUE DE PROXIMITÉ ET LE STOCKAGE**

- 23. Impulser la création d'une régie locale publique d'achat ou d'une régie privée** sous contrôle de la Mairie pour favoriser l'achat et la collecte auprès de producteurs locaux et la revente auprès d'acteurs parisiens de vente et de la restauration.
- 24. Mettre à disposition des zones de stockage dans Paris pour les produits issus de la production locale et durable** (ex. rez-de-chaussée des bailleurs sociaux).
- 25. Favoriser la logistique durable et le transport électrique, aller vers la diminution du transport routier et privilégier le transport ferroviaire** le plus possible.

B. VIVRE EN BONNE SANTÉ À PARIS

Parce que le mode de vie et l'environnement sont déterminants pour notre santé, la limitation des expositions environnementales (chimiques, biologiques, sonores, visuelles) doit être une priorité de la ville tout comme la limitation des facteurs sociaux et psychosociaux qui dégradent notre santé (ex : le fait de vivre dans un logement surpeuplé). En effet, la municipalité a les moyens de changer de modèle et de garantir les droits à l'égalité à la santé. La ville de Paris doit, à travers ses services publics et les infrastructures municipales, nécessairement s'engager vers l'exemplarité et la sobriété dans les projets qu'elle porte en y intégrant, à chaque étape, les dimensions sanitaires, sociales et environnementales et ce, au bénéfice des jeunes et des personnes en situation de précarité, qui sont les premières exposé.e.s aux divers risques et pollutions.

• POUR UNE POLITIQUE DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Il est impératif de réduire les expositions aux polluants de l'air responsables de pathologies respiratoires et cardiovasculaires, en particuliers les particules fines d'origine diesel et les NOx. La ville doit également garantir une eau potable sans aucun résidu de produits perturbateurs endocriniens ou de substances préoccupantes et réduire l'exposition aux produits chlorés des eaux de baignade. La pollution lumineuse, à laquelle sont soumis les Parisiennes et les Parisiens, la pollution sonore et électromagnétique altèrent la santé de manière insidieuse.

1. Favoriser les mobilités douces actives et financer des études avec l'AP-HP sur le lien entre la pollution de l'air et les maladies chroniques.
2. Doubler le nombre de conseillers médicaux en environnement intérieur et créer un fonds d'aide destiné à réhabiliter les habitats des populations malades de l'air intérieur.
3. Informer les occupants en temps réel sur la qualité de l'eau qui sort du robinet, diffuser les études de l'eau de consommation sur le site de la ville et revoir les normes de potabilité d'Eau de Paris à l'aune des dernières connaissances sur les perturbateurs endocriniens.
4. Généraliser les fontaines à eau dans Paris et développer l'installation de piscines « zéro chlore » respectueuses des normes d'hygiène.
5. Éliminer les écrans lumineux publicitaires (cf. volet Publicité).
6. Promouvoir l'isolation phonique dans l'ensemble des nouvelles constructions, aider les particuliers précaires à l'isolation de leur logement et assurer systématiquement l'isolation des bâtiments publics (écoles, cantines).
7. Créer des zones blanches (sans ondes électromagnétiques) dans Paris.
8. Faire de la lutte contre le plastique une priorité de la politique municipale.

• BANNIR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Paris est la première Ville à avoir signé, en 2017, la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens. La municipalité doit maintenant la mettre en œuvre et se débarrasser des perturbateurs endocriniens (PE) par la commande publique.

9. Enlever les PE de tous les établissements municipaux en commençant par la petite enfance (jouets, matériaux, alimentation, couches, détergents, terrains de sport, ameublements, bâti...), y compris le plastique alimentaire et soutenir une généralisation des services hospitaliers sans PE (tubulures en phtalates, gel de

main, ustensiles, etc.) pour les nourrissons et la petite enfance en priorité.

- **POUR UNE POLITIQUE DE SANTÉ PRÉVENTIVE**

- **Agir dès le plus jeune âge pour la santé**

La ville peut agir sur la santé à l'école et s'assurer que l'éducation à la sexualité soit bien dispensée dans toutes les écoles, conformément à la loi.

10. Renforcer les actions de la médecine scolaire et des intervenants spécialisés par la formation d'élèves référents dans chaque classe et mettre en place des ateliers collaboratifs dans les cantines pour composer les menus dans un objectif santé.

11. Déployer l'éducation à l'intimité et à la sexualité à tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée, du travail sur les assignations de genre à la prévention du harcèlement sexuel. Les enseignements doivent être pleinement adaptés à l'âge des enfants.

- **Prévenir et accompagner les maladies chroniques**

D'après l'INCa (Institut National du Cancer), 40 % des cancers pourraient être évités. Les premiers comportements concernés sont liés au tabac, à l'alcool, l'alimentation et le manque d'activité physique. L'activité physique adaptée répond à l'amélioration en santé de 26 pathologies chroniques et diminue le risque de récurrence de 30 % après un cancer du sein.

12. Interdire de fumer devant les établissements de petite enfance ainsi que devant les collèges et les lycées et multiplier les actions de prévention tabac, alcool et drogues, en particulier auprès des jeunes.

13. Mettre en œuvre la délivrance d'ordonnances pour favoriser la pratique d'activités physiques adaptées sur le modèle de la Ville de Strasbourg ;

- **METTRE UN TERME A L'ÉPIDÉMIE DU SIDA ET S'ATTAQUER AUX MALADIES INFECTIEUSES**

La Région Ile-de-France est particulièrement touchée par le VIH, les hépatites et la tuberculose. Mais la bonne nouvelle est qu'on peut agir et éradiquer l'épidémie de VIH.

- 14. Multiplier les solutions mobiles de dépistage pour "aller vers " les populations les plus concernées par le VIH** et les maladies infectieuses (HSH, travailleuses et travailleurs du sexe, migrants d'Afrique sub-saharienne) et renforcer l'action Vers Paris sans sida.
- 15. Proposer dans nos centres municipaux des tests de** dépistage combinés des IST, VIH et Hépatites et de la tuberculose.

- **PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES CONDUITES À RISQUE**

La situation des travailleuses et des travailleurs du sexe est très précarisée en France par un statut juridique hypocrite qui les laisse en situation de clandestinité et de « hors droit » chronique qui les expose à la violence. Par ailleurs, dans un contexte français de guerre à la drogue, la réduction des risques liée à l'usage de drogues, y compris des nouveaux usages comme le chem-sex doit être renforcée.

- 16. Cesser les arrêtés municipaux et les actions répressives et réintégrer les travailleur.ses du sexe dans un parcours de prévention et d'accès aux soins** par un soutien renforcé aux associations de santé communautaire (Lotus Bus, Les amis du bus des femmes).
- 17. Créer des espaces de consommation à moindre risque à proximité de chaque CAARUD** (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) **et des hébergements adaptés.**
- 18. Sensibiliser les médecins généralistes et les addictologues à la détection et à la prise en charge des chemsexers** et multiplier les actions de réduction des risques en milieu festif en particulier auprès des populations gays.

- **DES PARCOURS DE SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS**

- **Garantir l'accès aux soins à toutes et tous**

À Paris, on constate une réelle hétérogénéité dans l'accès aux soins. L'accès à un médecin généraliste, à un spécialiste sans dépassement d'honoraires comme à certaines professions paramédicales relève parfois du parcours de combattant. Il est également nécessaire de simplifier le parcours du patient par une meilleure coordination des professionnels de santé.

- 19. Créer, développer et élargir les horaires 24h/24 et 7j/7 des centres municipaux de santé** pour contribuer à désengorger les urgences, continuer de soutenir l'installation de Maisons de santé et cabinets regroupés de secteur 1, à condition qu'ils pratiquent le tiers payant.
- 20. Aider à renforcer les liens entre les professionnels de Ville et les services hospitaliers** pour mieux prendre en charge les patients, en particulier les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées.

- **Faire du citoyen un.e acteur.ice du système de santé**

- 21. Renforcer les conseils locaux de santé et les conseils locaux de santé mentale dans chaque Arrondissement** par le financement de postes de coordinateurs et par la présence de représentants associatifs locaux.
- 22. Soutenir la constitution de groupes d'entre-aide entre usager.e.s de santé** (établissement d'une charte, mise à disposition de locaux).

- **Porter une attention particulière aux plus précaires**

La Ville doit favoriser le retour des plus précaires dans le système de soins.

- 23. Création d'équipes de soins mobiles auprès des populations à la rue et des PASS ambulatoires** permettant la distribution de médicament dans les centres médicaux socio de la ville.
- 24. Conditionner toutes les aides à l'installation en médecine de Ville à l'acceptation de la CMU.**

- **Prendre en compte les spécificités des femmes dans le soin**

La précarité expose davantage les femmes à la violence que les hommes. Et les jeunes femmes doivent se voir faciliter l'accès aux moyens de contraception et de prévention. Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus est responsable de 1 100 décès alors que vaccination protège contre 70 à 90 % des HPV responsables de ce cancer. L'endométriose est une maladie fréquente, douloureuse, qui touche une femme sur 10 et sur laquelle la Ville doit agir.

- 25. Sensibiliser les médecins généralistes aux violences faites aux femmes, les mettre en lien avec les associations et les consultations spécifiques.**
- 26. Développer des centres d'accueil réservés aux femmes (à l'instar du refuge créé dans le 13ème arrondissement).**
- 27. Soutenir les associations de soutien à la santé des femmes en grande précarité et développer des équipes mobiles d'examen gynécologiques et distribution de kits d'hygiène (voir « frottis-truck »).**
- 28. Rendre possible la prescription de moyens de contraception dans les infirmeries**

des lycées.

29. Favoriser la vaccination au HPV en milieu scolaire, notamment au collège pour les jeunes filles et les jeunes garçons et promouvoir le dépistage par l'accès facilité à des gynécologues et des proctologues.
30. Développer information, dépistage et prise en charge de l'endométriose.

- **Affronter l'enjeu majeur de la santé mentale à Paris**

L'État, dans le contexte actuel de restriction budgétaire, répond mal aux personnes souffrant de troubles psychiatriques. Laissées sans soins, celles-ci peuvent finir dans la plus grande précarité, à la rue.

31. Développer l'aide au maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques par une coordination et un accompagnement municipaux.
32. Intégrer à la maraude de soins mobile un psychiatre et un psychologue pour diagnostiquer et soigner les personnes à la rue atteintes de troubles psychiatriques.
Inclure les personnes en situation de handicap dans la ville

La France, et Paris en particulier, sont très en retard dans l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Ville et à l'école. Paris doit être à la hauteur de l'enjeu.

33. Garantir le 100 % d'accessibilité aux personnes en situation de handicap d'ici 2026 dans les nouvelles habitations et rénovations Paris Habitat, dans les établissements scolaires et les services publics liés à la Ville de Paris, dans les aménagements urbains et les transports.
34. Mettre en place un programme de formation continue de sensibilisation au handicap pour améliorer le diagnostic précoce des enfants.
35. Créer des postes de chargé.e d'inclusion scolaire et recruter des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) pour l'intégralité du temps scolaire et les temps périscolaires.

- **FAVORISER LE MAINTIEN DES SENIORS A DOMICILE ET LUTTER CONTRE LA SOLITUDE**

470 000 seniors vivent à Paris. Les personnes âgées doivent pouvoir disposer de toute leur place en Ville. Une attention particulière doit être portée à leur autonomie, à leur qualité de vie et à leur participation citoyenne et sociale.

36. Favoriser l'accompagnement des seniors pour permettre leur maintien à domicile et une fin de vie dans des conditions dignes et soutenir la création de petites structures de type habitat participatif sur le modèle de la maison des babayagas, favorisant l'autonomie, les liens entre pairs et les projets personnels.
37. Créer des Maisons des aînés et des aidants partout dans Paris.

- 38. Favoriser la pratique d'une activité physique adaptée pour les seniors.**
- 39. Créer des conseils de résidents-citoyens dans les EHPAD.**
- 40. Favoriser le lien social en soutenant des rencontres intergénérationnelles** autour de thématiques culturelles et sociales entre écoles et EHPAD.
- 41. Accompagner et promouvoir les initiatives de logements partagés intergénérationnels.**

C. ÉDUCATION : POUR UNE ÉCOLE, SOLIDAIRE, ENGAGEANTE, ÉCOLOGIQUE, INDÉPENDANTE ET DÉMOCRATIQUE.

L'éducation c'est le présent des enfants et de nombreux adultes qui les encadrent et c'est aussi le futur : la société de demain se dessinant pour partie dans les écoles. Paris a la spécificité d'être à la fois une ville et un département et est donc à ce titre en charge des écoles du premier degré et des collèges. La ville intervient également via les activités périscolaires, très connexes à l'éducation. L'effort financier auquel la Ville consent déjà pour construire et entretenir les bâtiments, et payer les personnels qui ne relèvent pas de l'Education Nationale est important. Cependant, des disparités d'un arrondissement à l'autre perdurent.

• ASSURER L'ÉGALITÉ PAR LES SOLIDARITÉS

• EN FINIR AVEC LES GHETTOS SCOLAIRES

Les ghettos scolaires ont un effet désastreux sur les résultats parisiens et nationaux : notre pays arrive 26^{ème} sur 72 pays de l'OCDE dans le classement PISA et dernier quant à l'égalité des chances à la sortie du primaire. Sans tenir compte des ghettos scolaires notre pays est au premier rang. Cela explique la stratégie d'évitement des parents et la fuite vers le privé, malgré les efforts déployés dans les établissements situés en REP ou REP + (gratuité du matériel scolaires, enseignant.e.s mieux payé.e.s, effectifs réduits dans les classes ...). Paradoxalement on ne met pas suffisamment en avant les bienfaits de la mixité sur l'apprentissage. Les classes homogènes obtiennent de meilleurs résultats en termes de progression et les meilleurs élèves atteignent contre toute attente un niveau supérieur.

- 1. Renforcer les découpages sectoriels qui favorisent la mixité sociale.** Les écoles sont le reflet des quartiers dans lesquels elles se situent, mais la sociologie ne pouvant se modifier que sur le long terme, les découpages qui favorisent la mixité seront privilégiés.
- 2. Étendre les expérimentations multi-collèges en y incluant l'enseignement privé** afin de faire progresser la mixité sociale tout en l'adaptant au contexte local. Dans le second degré, les retours d'expérience concernant les expérimentations de désectorisation « multi-collèges » existantes seront analysés afin de déterminer les conditions nécessaires à la mise en place de cet outil.
- 3. Augmenter significativement et en priorité l'attractivité des établissements situés dans les REP ou REP + (rénovation, accès sécurisé, végétalisation, large choix de spécialités : langues, sports, numérique).**
- 4. Publier les résultats des études officielles sur la mixité sociale dans les établissements publics et privés** et mettre en place un système d'évaluation qui soit plus proche de la réalité.
- 5. Soumettre les établissements privés sous contrat aux règles communes d'affectation des élèves** comme cela se passe dans nombreux pays européens dès lors qu'ils bénéficient d'un financement public massif (rémunération et formation du corps enseignant, rénovation du bâtiment).
- 6. S'opposer à un financement renforcé du privé, au détriment du secteur public et s'interroger sur la constitutionnalité du financement du privé par des fonds publics** alors que le secteur public manque de moyens.

7. **Renforcer le taux d'encadrement des animateurs en réseaux d'éducation prioritaire.** *Les écoles difficiles bénéficient de moyens supplémentaires, via des taux d'encadrement supérieurs qui ne suffisent pas à compenser entièrement les différences.*
8. **Renforcer l'implantation des classes spécialisées dans les écoles hors des réseaux d'éducation prioritaire.** Des leviers d'action existent : le choix des lieux d'implantation des classes spécialisées telles que les ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés) ou encore les UPE2A (Unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) relève pour partie de l'Éducation Nationale et pour partie des mairies d'arrondissement.

- **ASSURER LES DROITS DES ÉLÈVES HANDICAPÉ.E.S**

9. **Contribuer à la rémunération des AESH** Les AESH (anciennement AVS) accompagnent les élèves handicapé.e.s, sur notification de la MDPH (Maison des Personnes Handicapées). Cependant 400 élèves (chiffre 2018) ne bénéficient pas de l'aide à laquelle ils ont droit, les postes n'étant pas tous pourvus. En cause: la faible attractivité financière de la profession. Dans le premier degré, les AESH sont rémunéré.e.s par l'État. Cependant la Ville pourrait apporter un supplément de rémunération, qui permettrait d'une part de plus recruter, d'autre part d'être plus exigeant sur la qualité des candidat.e.s, et enfin de les fidéliser. Dans les collèges c'est directement le Conseil Général (donc Paris) qui rémunère les AESH (anciennement AVS), en fonction d'un tarif fixé par l'État, que la Ville devrait s'attacher à compléter.
10. **Donner aux SESSAD les moyens de dégager du temps pour former toute personne travaillant avec les enfants handicapé.e.s dans les écoles.** Les SESSAD apportent aux familles conseils et accompagnement, ils favorisent l'intégration en intervenant au sein de l'école (interventions protocolisées par un FPS), en milieu ordinaire ou spécialisé. Leur expérience concrète doit être transmise à l'ensemble des personnes s'adressant à des élèves handicapé.e.s. ce qui passe par leur libérer du temps.
11. **Créer des postes de chargé.e.s d'inclusion scolaire dans les collèges.** Ces personnes veilleront au bon déroulement des Projets Personnalisés de Scolarisation (PPS) des collégien.ne.s (non suivi.e.s par un dispositif ULIS). Elles coordonneront les interventions des AESH (anciennement AVS), assureront un lien privilégié entre l'enseignant.e référent.e et l'équipe éducative auprès de laquelle elles agiront en qualité de personnes ressources. Il s'agira idéalement de professeur.e.s des écoles spécialisé.e.s, détaché.e.s auprès de la Ville qui assurera leur traitement, ou d'intervenant.e.s en milieu scolaire.
12. **Développer les Centres de Loisirs à Parité (CLAP).** A Paris, neuf centres de loisirs ont comme spécificité d'accueillir pour moitié des enfants handicapé.e.s. mais ce nombre ne suffit pas à satisfaire l'ensemble des demandes...
13. **Favoriser l'accueil des enfants handicapé.e.s dans les Centres de Loisir.** L'existence de CLAP ne doit pas interdire leur inscription dans les Centres de Loisir traditionnels, à chaque fois que cela est possible et souhaité par la famille, notamment pour des raisons de proximité, le taux d'encadrement y sera donc augmenté.

- **RENFORCER UN LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL A L'ÉCOLE PRIMAIRE**

14. **Développer les échanges entre les enfants et les seniors, pour le bénéfice de chacun.e.** Les écoles primaires et les structures qui existent autour du grand âge seront accompagnées dans toutes les rencontres qu'elles souhaiteront développer dans ce sens, dans le cadre existant.

- **FAVORISER L'INCLUSION DES ÉLÈVES DANS LEUR DIVERSITÉ**

15. **Former les personnels municipaux aux élèves primo-arrivants, et itinérants et promouvoir leur collaboration.** Les écoles parisiennes accueillent des publics très divers, dont EANA (élèves allophones nouvellement arrivé.e.s) et EFIV (enfants de familles itinérantes et de voyageurs). Les professionnels de la Ville (ATSEM, REV, animateur périscolaires) directement en contact avec eux se verront proposer une formation spécifique. Leur collaboration avec tous les acteurs institutionnels, sera encouragée dans l'intérêt des enfants.
16. **Renforcer le partenariat avec RESF (Réseau Education Sans Frontière).** Le mouvement RESF (Réseau Education Sans Frontière) vise à la scolarisation des enfants de migrant.e.s et des enfants migrant.e.s. Ce mouvement recevra les moyens nécessaires à son activité, en plus d'un soutien de principe. Le principe d'école sanctuaire, que la pratique policière remet régulièrement en cause est essentiel : les parents sans papiers doivent pouvoir attendre leurs enfants à la sortie de l'école sans crainte d'être arrêté.e.s.

- **PROMOUVOIR L'ÉGALITE FILLES-GARÇONS**

17. **Ne pas mettre à disposition des jeux et des livres véhiculant des stéréotypes genrés.** Une attention particulière sera apportée aux outils pédagogiques qui structurent les représentations de genre des enfants dès le plus jeune âge.
18. **Pour des cours de récréation non genrés.** La question du partage de l'espace se pose dans les cours de récréation, où bien souvent le terrain de foot prend régulièrement une place importante. Il en résulte une inégalité, entre d'une part ceux qui jouent au foot et à qui l'on réserve un espace (et qui sont presque exclusivement des garçons), et les autres (garçons et filles) qui n'y jouent pas.

- **CONSTRUIRE UNE ÉCOLE ACCUEILLANTE**

L'école doit être un lieu qui donne envie d'y rester : spacieux, propre, esthétique, végétalisé. Un lieu qui donne envie d'en prendre soin, d'y apprendre, d'y travailler.

19. **Maintenir des écoles de petites tailles. Défendre le maintien des classes lorsqu'une classe est menacée de fermeture.** Les grosses structures sont moins sécurisantes pour les enfants. Un objectif de 6/7 classes en maternelle permet la « respiration » entre les groupes classes, qui se suivent d'une année sur l'autre et assure la cohésion de l'équipe enseignante. Les échanges avec les autorités scolaires (circonscriptions, académie), indépendantes des Mairies d'Arrondissement et de la Ville, seront renforcés sans pour autant se laisser emmener sur le terrain des économies qu'une fermeture entraînerait. C'est là un choix municipal.

- 20. Sauvegarder les jardins d'enfants pédagogiques de la ville de Paris.** Les Jardins d'Enfants Pédagogiques accueillent des enfants selon des modalités différentes des écoles maternelles, avec un résultat régulièrement salué. Ces jardins sont remis en cause à brève échéance par la loi Blanquer.
- 21. Faire de l'entretien, la rénovation et la mise aux normes des locaux scolaires une priorité de chaque mairie d'arrondissement. Ne pas faire dépendre ces dépenses du budget participatif.** Si les écoles parisiennes sont souvent trop exigües, on peut compenser ce défaut en soignant plus particulièrement ce qui peut l'être : à savoir l'isolation thermique et sonore des locaux (en particulier des classes et des réfectoires), la rénovation des toilettes, des systèmes de chauffage, de la peinture, des cours inondées, effondrées, des fenêtres, des éclairages etc.) selon les normes environnementales des bâtiments parisiens et en privilégiant les matériaux respirants et la pose de toits solaires.
- 22. Garantir l'eau chaude aux lavabos, et des fontaines d'eau dans les parties communes.** Des études montrent que lorsque les enfants peuvent se laver régulièrement les mains, les taux de maladies s'effondrent. Il faut pour cela une eau à température correcte, du savon, et de quoi se sécher les mains. De même, boire "au robinet" est contre indiqué en collectivité, autant pour des raisons d'hygiène que pour des raisons de sécurité en cas de cohue.
- 23. Renforcer le recrutement des PVP, la formation continue des animateurs du périscolaires et la stabilisation des équipes.** Divers personnels faisant partie intégrante des équipes éducatives sont rémunérés par la mairie : les PVP (Professeurs de la Ville de Paris, qui enseignent le sport, les arts visuels, et la musique), les ATSEM, les REV (Responsables Educatif Ville) et les animateurs du périscolaire qu'ils chapeautent. Concernant les PVP, leur nombre sera légèrement augmenté de manière à constituer un volant de remplaçants intervenant sur les absences longues (de type congé de maternité), lesquelles ne doivent plus interrompre ces apprentissages. Concernant les personnels en charge du périscolaire, l'objectif est de stabiliser les équipes, les former et créer des partenariats avec les associations locales pour le contenu des activités.
- 24. Augmenter le financement des classes (ou écoles) à projet, notamment linguistiques.** Des projets de type classes natures, classes à projets sciences ou artistiques sont financés par la mairie. L'effort municipal sera accru avec pour objectif que chaque élève puisse partir au moins une fois en classe découverte (ce dont on est loin). La priorité sera donnée aux écoles REP et REP+. Les projets linguistiques ne visent pas au seul apprentissage d'une langue, mais aussi l'ouverture à une autre culture. Si la généralisation d'un 'Erasmus pour les petits' ne semble pas envisageable en l'état, il faut soutenir les initiatives déjà existantes.

• FAIRE VIVRE L'ÉCOLOGIE DANS LES ÉCOLES

L'école est par définition le lieu où l'on apprend. Nutrition, tri, économie des ressources... : au-delà de l'impact immédiat de ce qui pourra être fait dans les écoles, il s'agit évidemment d'instituer des réflexes pour l'avenir, en espérant qu'il y aura en conséquence un mécanisme d'entraînement dans les familles.

- 25. Renforcer les initiatives de tri et de récupération des déchets alimentaires.** La plupart des écoles ne pratiquent pas le tri, et si certaines classes le font, le contenu de leur poubelle papier rejoint invariablement l'unique grand bac poubelle. Les habitudes de tri que l'on pourrait croire entrées dans les mœurs depuis longtemps, ne le sont pas encore, la pratique scolaire est globalement (très) en retard sur la pratique des familles. Le tri sera mis en place dans toutes les classes, avec au minimum une collecte du papier, dans les cantines avec un tri entre déchets alimentaires ou non. Les consommables tels que gobelets en plastiques ne devront plus être achetés.

26. **Veiller à l'exemplarité des écoles sur les économies d'énergie** (fermer les portes sur la cour en hiver, éteindre la lumière des salles où l'on ne se tient pas).
27. **Généraliser dans les écoles les potagers, les vergers, les composts d'école**, qui peuvent accueillir également les biodéchets des familles, avec un travail pris en charge par les enseignant.e.s et/ou le périscolaire. Et surtout : maintenir et développer ceux qui existent déjà, quand il y a déjà localement une envie forte.
28. **Créer des ateliers périscolaires de bricolage et de réparation** avec par exemple des ateliers de travail du bois ou des ateliers de réparation vélo.
29. **Renforcer la possibilité de transports non polluants pour les collégiens** : places de stationnement vélo à l'intérieur des collèges, accroches pour les trottinettes, casiers pour les casques et/ou les patins.
30. **Renforcer l'apprentissage de la conduite en vélo, trottinette, patins dans les écoles**. Une nouvelle loi (janvier 2019) rend obligatoire l'apprentissage du vélo dans les écoles élémentaires. Dans le contexte très urbain qui est le nôtre, beaucoup d'enfants n'ont pas de vélo chez eux, ne serait-ce que par manque de place pour le ranger. Même si la plupart des écoles maternelles sont déjà équipées (tricycles, draisienne, petits vélos), la question de la taille de la cour se pose régulièrement (ne serait-ce que parce qu'il faut prévoir un abri pour y stocker les vélos) et l'objectif de la loi est encore à réaliser à Paris. Toutes les initiatives allant dans ce sens seront soutenues, et notamment les ateliers tournants sur plusieurs écoles et la possibilité de sorties à vélo. Les restrictions (draconiennes) imposées actuellement par Vigipirate relèvent d'une situation exceptionnelle, même si elles perdurent.
31. **Généraliser les écoles et collèges oasis**. Végétaliser les cours chaque fois que cela est possible. Les bénéfices pédagogiques, écologiques (biodiversité, infiltration des eaux de pluie), esthétiques et de confort (certaines cours sont impraticables lors de journées de fortes chaleurs) sont une priorité.
32. **Augmenter la part dédiée à la sensibilisation à l'environnement dans les activités périscolaires**. Les activités périscolaires seront réparties en trois tiers approximatifs : $\frac{1}{3}$ sportives, $\frac{1}{3}$ scientifiques et $\frac{1}{3}$ artistiques et culturelles. Le lien avec la découverte et la compréhension du vivant (environnement, biodiversité, sensibilité animale) sera renforcé dans les domaines des sciences et des arts.

• GARANTIR L'INDÉPENDANCE DES ÉCOLES

• Associer la communauté éducative dans les prises de décisions

33. **Favoriser la concertation des équipes enseignantes**. En matière d'écologie, rien ne se fait dans les écoles sans les personnels qui y travaillent, ni a fortiori contre eux. La Ville est partenaire de l'Education Nationale. Sur divers sujets (fermetures des classes, rythmes scolaires, etc.), la Ville a besoin de connaître le ressenti des enseignants tout en préservant le devoir de réserve.
34. **Engager une concertation citoyenne associant l'ensemble des parties prenantes afin de produire une évaluation des effets de la réforme des rythmes scolaires**, 6 ans après sa mise en œuvre. Ce diagnostic permettra de faire évoluer, ou non, le système actuellement en place.
35. **Maintenir le financement des écoles publiques à la hauteur de ses besoins**. La loi Blanquer rend obligatoire la scolarité à partir de 3 ans. Une des conséquences de cette loi est un surcoût de 12 millions pour Paris. En effet, Paris est désormais dans l'obligation de prise en charge financière des établissements privés accueillant les enfants de 3 à 6 ans. Cette charge nouvelle ne peut être acceptée qu'à la condition *sine qua non* que cela n'amputera pas le

budget actuel alloué à l'école publique et que des fonds supplémentaires seront alloués aux mairies.

- **Refuser la marchandisation de l'école**

36. Rester ferme et vigilant face aux démarches de sponsoring. Les initiatives de type « sortie scolaire à l'Apple store », ou même à Disneyland sont à proscrire. L'école n'a pas à se faire prescriptrice du consumérisme ambiant, ni même à s'en faire le marchepied. Il en va de même pour les matériels (prospectus éducatifs, etc.) fournis par des entreprises commerciales ou des lobbies.

37. Affirmer l'indépendance du 1er degré, autant que le refus de l'idéologie managériale. La loi Blanquer prévoit que les écoles élémentaires passent sous la coupe de collège du secteur. Face à la forte mobilisation des parents et des enseignant.e.s, le ministère est revenu en arrière et a fait savoir que rien ne se ferait sans l'accord des collectivités locales. Par ailleurs les sénateurs se sont opposés (mai 2019) à cet aspect de la loi Blanquer... qui pourrait bien revenir par un autre biais. Ce qui est très probablement en jeu avec cette loi, et quoiqu'en disent ses promoteurs, c'est la constitution de "pôles" gérés par des "managers éducatifs" (avec peut-être en prime une territorialisation). C'est une vision empruntée au monde de l'entreprise, et qui ne saurait être la nôtre en matière d'éducation.

D. POUR UNE ÉCOLOGIE CULTURELLE ET PARTICIPATIVE

La ville de Paris jouit de biens communs culturels d'une qualité extraordinaire, mais dont le prestige coupe parfois l'accès aux moins bien lotis de ses habitant.es. Par ailleurs l'Etat entretient à Paris des équipements culturels de qualité mondiale, qu'il convient de ne pas doubler. Le contexte actuel voit enfin un accroissement de la marchandisation de l'accès à la culture. Une politique culturelle écologiste à Paris vise donc avant tout à garantir l'accès de tou.te.s aux biens culturels communs, à renforcer la participation des habitant.es à la vie culturelle et artistique, à développer enfin une écologie culturelle c'est-à-dire à renforcer les possibilités données aux parisien.ne.s de mieux connaître l'environnement et les grandes pensées liant l'humain aux écosystèmes. Le tout, dans un dialogue accru avec les communes du Grand Paris et avec le reste du monde.

• ASSURER LA DIVERSITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES BIENS CULTURELS COMMUNS

La ville de Paris est riche d'une offre culturelle fournie, à tel point que certains lieux peinent à trouver leur place, et que les artistes se trouvent dans des situations précaires. En outre, la situation du patrimoine parisien requiert une vision prospective, réaliste et créative.

- 1. Favoriser l'existence des lieux de culture de proximité**, à taille humaine.
- 2. Assurer la parité et la diversité dans les nominations à la tête des institutions culturelles parisiennes**, parmi les artistes associé.e.s et dans la programmation. Y interdire le cumul des mandats, qui ne seront renouvelables qu'une fois.
- 3. Réduire l'empreinte environnementale des lieux culturels**, et décarboner le mécénat et les partenariats public-privé.
- 4. Proposer des accompagnements au management durable, humain et respectueux des droits de chacun** à destination des responsables d'équipements et d'événements culturels.
- 5. Conditionner l'attribution des subventions des associations bénéficiant d'une convention pluriannuelle d'objectifs à la signature d'une charte prévoyant des objectifs de réduction de l'empreinte écologique** et d'amélioration des conditions sociales.
- 6. Assurer l'entretien du patrimoine culturel**, et veiller à sa préservation au regard des accidents et des aléas naturels.
- 7. Valoriser le patrimoine parisien**, par la féminisation des noms des nouvelles rues et l'organisation des journées du Patrimoine et du Matrimoine.
- 8. Ouvrir le débat sur l'emprise des figures d'autorité** (professeurs, artistes), le harcèlement et les violences dans les milieux culturels.
- 9. Encourager les pratiques amateurs et la création artistique dans les grands équipements culturels parisiens.**
- 10. Élargir les compétences du futur office foncier solidaire aux lieux culturels.**
- 11. Proposer aux artistes parisien.ne.s des locaux de création** à moindre coût qui sont artistes et professionnel.le.s de la culture.
- 12. Développer la mise en place de parcours programmatique pour des actions et spectacles culturels de proximité** à destination des adultes et enfants en situation de handicap résidant dans des établissements médicaux-sociaux.

- **RENFORCER LA PARTICIPATION DES CITOYEN.NE.S À LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE**

Les politiques de la culture à Paris se sont réduites ces dernières années à l'ouverture de nouveaux lieux et à la gestion courante. Pour aller au-delà du seul « euro culturel » par habitant, il est nécessaire de construire une politique culturelle fondée d'abord sur une véritable participation des habitant.e.s de Paris.

13. **Associer les habitant.e.s dans une démarche de co-construction de la programmation culturelle** de la ville.
14. **Améliorer la mise à disposition des parisien.ne.s des équipements culturels** pour des projets amateurs ou de professionnel.le.s débutant.e.s, notamment l'été.
15. **Tripler la dotation pour l'animation culturelle de proximité** et en faire passer l'attribution par une commission citoyenne.
16. **Multiplier les expositions hors-les-murs des musées parisiens** afin d'utiliser leurs réserves, et construire un dialogue avec les quartiers du Grand Paris moins dotés en équipements culturels.
17. **Mettre en œuvre une végétalisation des lieux culturels** par et pour les habitant.e.s.
18. **Augmenter la part du budget consacrée à la médiation culturelle** et l'embauche de médiateurs.trices culturel-le-s afin d'appuyer le travail de médiation fait à destination des populations les plus précaires et éloignées des institutions culturelles.
19. **Mettre à l'honneur la création francilienne lors des grands événements** organisés par la Ville de Paris.
20. **Mettre en place une politique culturelle du Grand Paris** et affirmer la culture comme une passerelle.
21. **Faire du métro un lieu d'expression artistique et culturelle**, en partenariat avec la RATP et la Région, et remplacer les panneaux publicitaires par des espaces de création ou d'exposition artistiques, notamment en faisant entrer le street art dans le métro.
22. **Développer l'affichage associatif et culturel pour remplacer l'affiche commerciale**, développer les espaces de libre expression et soutenir les médias associatifs.
23. **Confier la gestion du futur centre d'archives LGBTQ+ aux associations initiatrices du projet.**

- **METTRE EN ŒUVRE UNE ÉDUCATION POPULAIRE À L'ENVIRONNEMENT**

L'urgence climatique, environnementale dans laquelle nous sommes actuellement appelle une réponse éducative. Trop éloignés de la nature et de la ruralité, les habitant.e.s de la ville de Paris ont un besoin de structures dans lesquelles renouer avec l'environnement, et de découvrir les grandes pensées affirmant la nécessaire solidarité entre les écosystèmes et les humains.

24. **Créer une grande Maison parisienne de l'environnement**, sur la base des structures consacrées à la nature et au jardinage dans le 12^e arrondissement.
25. **Transformer les maisons de la vie associative et citoyenne en maisons de la vie associative, culturelle et de l'environnement.**
26. **Célébrer et documenter l'écologie dans l'espace public** (noms de rue, expositions permanentes).
27. **Inclure dans les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures socio-culturelles subventionnées des critères d'éducation à l'environnement et développer les ateliers d'éducation à l'environnement.**
28. **Créer sur le périphérique un événement annuel culturel et festif** autour de l'environnement.

E. LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS À PARIS

• ÉLARGIR LE CERCLE DES SPORTIF.VES

Encore aujourd'hui, l'image du sportif est masculine, jeune, active et en bonne santé. En dépit d'incontestables avancées, les femmes licenciées sont encore largement minoritaires (moins de 40%) et la pratique du handisport reste exceptionnelle. Pour les écologistes, les progrès en ce domaine passent par la mise en place de politiques publiques mais aussi par un travail d'éducation des plus jeunes afin de modifier la représentation légitime du « sportif ».

1. **Établir de nouveaux critères pour l'attribution de subventions** aux associations sportives, prenant en compte les actions en faveur de la mixité, sous toutes ses acceptions
2. **Mise en place de créneaux horaires spécifiques** afin de faciliter l'accès à la pratique sportive de tous les publics.
3. **Améliorer la transparence concernant l'attribution des locaux municipaux aux associations sportives** afin d'éviter le clientélisme.
4. **Faciliter la pratique du handisport en fléchant une partie du budget vers des travaux d'accessibilité** des équipements parisiens ainsi qu'en réservant des créneaux horaires spécifiques dans les équipements adaptés.
5. **Lutter contre les discriminations racistes et sexistes en formant les animateurs parisiens** en partenariat avec les fédérations sportives et le ministère des sports.
6. **Création d'une journée annuelle du sport mixte**, en lien avec les établissements scolaires du premier et second degré.

• ACCROÎTRE L'OFFRE DE SPORT ACCESSIBLE

Paris est la ville la plus dense du pays et l'une des moins bien dotées en équipements sportifs par habitants. Améliorer le maillage du territoire parisien est ainsi essentiel. Pour permettre l'accès au plus grand nombre la question de l'amplitude horaire d'ouverture ainsi que celle d'une tarification adaptée devront être posées. Il faut par ailleurs prendre en compte l'émergence de nouvelles pratiques nécessitant des équipements spécifiques.

7. **Poursuivre la construction de nouveaux équipements**, après étude fine des besoins (piscines, tennis), et les soumettre aux normes d'économies d'énergie les plus exigeantes (devoir d'exemplarité de la Ville).
8. **Augmenter l'amplitude horaire d'ouverture des équipements municipaux**, en concertation avec les personnels (augmentation de la capacité d'accueil et adaptation aux habitant.e.s aux horaires atypiques).
9. **Maintenir une tarification accessible** (notamment les piscines).
10. **Utiliser les établissements scolaires le week-end et/ou les vacances pour en faire des espaces sportifs**, notamment pour les enfants du quartier, en lien avec des associations qui pourraient être chargées de l'animation.
11. **Nouer des partenariats avec les villes de la Métropole pour partager et mutualiser des équipements.**

12. Etudier les « nouvelles pratiques » afin d'aider à leur développement.
13. Développer les sports nautiques et les espaces de natation sur la Seine.

- **FAIRE DU SPORT UN INSTRUMENT DE SANTÉ PUBLIQUE**

L'activité physique est, entre autres, un facteur de prévention (santé générale), un moyen curateur (sport sur ordonnance pour les affections de longue durée) mais aussi un moyen d'entretenir des relations sociales (santé psychique). En cohérence avec leur vision de la société, les écologistes prônent une vision élargie et enrichie du sport, au-delà de son aspect « performance et compétition ». Par ailleurs, la Ville doit cesser de financer des équipements qui peuvent engendrer plus d'inconvénients que d'avantages sanitaires.

14. Travailler en lien avec les maisons de santé et les médecins à identifier et dépasser les freins à la prescription du « Sport santé ».
15. Favoriser les activités sportives pour les agents de la ville en lien avec la médecine du travail.
16. En lien avec l'adjoint.e à la Santé (et l'APHP), sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'activité physique au travail.
17. Cesser la construction de terrains de sport en bordure de périphérique (Mouton-Duvernety).
18. Stopper le financement de terrains en gazon synthétiques.

- **METTRE LES MOYENS DE LA VILLE AU SERVICE DU PLUS GRAND NOMBRE**

L'organisation des JO 2024 décidée sans consultation des Parisien.ne.s ni des habitants de la Métropole doit être débattue. Les JO 2024 laisseront à la ville de Paris, à la région et à l'État une dette écologique et budgétaire immense qui nécessite un débat démocratique. La bétonisation, la densification et le matraquage publicitaire associés à ces jeux, aux dépens du sport amateur et de notre cadre de vie, imposent de consulter les citoyen.ne.s métropolitain.e.s pour juger de la compatibilité de l'organisation des JO Paris 2024 avec les finances parisiennes et notre capacité à mettre en œuvre notre vision d'une ville écolo. La mise en œuvre d'une politique sportive municipale écologiste ne peut s'accompagner du soutien à des « grands-messes » sportives coûteuses, tant financièrement qu'écologiquement. Le soutien au sport spectacle est incompatible avec la priorité donnée à l'inclusion de toutes et tous et au nécessaire changement de regard porté sur l'activité sportive.

19. Suppression des subventions à la Formule E et autres exercices de « greenwashing ».
20. Réexaminer les subventions accordées aux clubs professionnels de haut niveau.
21. Soutenir les filières « ESS » de réemploi des équipements sportif.

VI. POUR UN PARIS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

A. DOTER LA VILLE D'UNE GOUVERNANCE FÉMINISTE

Une ville féministe, c'est une ville qui prend systématiquement en compte la dimension de genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Pour lutter efficacement contre les inégalités entre genres, une approche transversale et structurelle s'appliquera à tous les domaines politiques mais aussi à toutes les phases du « cycle politique » (préparation, décision, mise en œuvre, évaluation).

1. Désigner un.e **premier.e adjoint.e inter délégations exclusivement dédiée à l'Égalité FH**, à la lutte contre les violences et au pilotage de la transversalité avec l'ensemble des autres délégations.
2. Désigner d'un.e **chef.fe de service interservices** ayant autorité sur l'ensemble des services de la ville pour toutes les questions liées à l'égalité Femme-Homme et à la lutte contre les violences.
3. **Tripler le budget dédié à l'égalité et à la lutte contre les violences.**
4. **Renforcer la communication non stéréotypée et participation à une visibilité égale des femmes et des hommes** : revue locale, campagne de communication, etc.
5. **Instaurer systématiquement un budget sensible au genre.**
6. **Tendre vers la parité des directions des services, des cabinets et des conseils d'administration de la Ville.**
7. **Instaurer une formation / sensibilisation de trois jours de l'ensemble des élu.e.s sur les mécanismes de l'inégalité et des violences et sur la promotion de l'égalité et la lutte contre les violences**, dans le premier mois du mandat.
8. **Fixer une feuille de route Égalité / lutte contre les violences à l'ensemble des élu.es au Conseil de Paris et d'arrondissement.**
9. **Développer les actions des réseaux d'accompagnement aux victimes de violences conjugales et intrafamiliales**, les inégalités comptant parmi les violences.
10. **Former les agent.es et travailleurs sociaux** travaillant auprès des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes sans domicile fixe, des migrants...
11. **Intégrer l'égalité F/H dans l'ensemble des axes du contrat urbain de cohésion sociale** (territoire zéro chômeur, quartiers Politique de la ville...).
12. **Faire un bilan sexué sur les clauses d'insertion dans les marchés publics en veillant à lutter contre la répartition stéréotypée des missions/métiers.**
13. **Généraliser le questionnaire intégrant des questions sur l'égalité professionnelle pour les entreprises et associations répondant aux appels d'offre ou appels à projets (exemple des 7 places à renforcer).**
14. **Conditionner les aides aux associations à la prise en compte de l'égalité F/H et à la prévention des violences ou octroi d'un bonus de financement pour le développement d'actions dans ce domaine (de l'analyse initiale de la demande de financement au compte-rendu des actions financées).**

15. Intégrer des questions et des indicateurs sur l'égalité F/H et prévention des violences dans les dossiers de demandes de subvention, de compte rendu de réalisation, et dans la notation des réponses aux appels d'offres / appels à projets.

B. EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Qu'elles soient physiques, sexuelles, psychologiques, administratives ou économiques, les violences faites aux femmes peuvent s'exercer dans la sphère publique (rue, travail, école...) comme dans la sphère privée (domicile...). La ville de Paris a beaucoup à faire pour mettre un terme au "continuum des violences" auxquelles les femmes peuvent être confrontées tout au long de leur vie, l'inégalité étant la première des violences. Dans le cadre des violences conjugales, les enfants sont toujours victimes, directement ou indirectement.

16. Former massivement les agent.e.s de police municipale, les agent.e.s du Groupement parisien inter-bailleur de surveillance, les agent.e.s DASES et CASVP en lien avec le public, l'ensemble des agents d'accueil en mairies d'arrondissement, des agent.es de l'état civil, de la caisse des écoles, des directeurs-trices d'écoles, du personnel de crèche, des animateurs.trices périscolaires et des responsables éducation ville.
17. Renforcer le soutien financier aux associations d'accompagnement des victimes de violences conjugales, sexuelles et sexistes.
18. Mettre à disposition des logements d'urgence pour les femmes victimes de violences (réquisition) et mettre en place une réflexion et un travail autour du maintien dans le domicile pour les femmes qui le souhaitent et éloignement du conjoint ou ex conjoint violent (programmes pour conjoint violent en partenariat avec la justice et la santé : des solutions de logement et d'accompagnement aux soins psychiques).
19. Signer une convention de partenariat avec le procureur pour la mise en place des mesures d'éloignement du conjoint violent.
20. Distribuer par les services d'état civil d'un livret sur l'égalité et la non-violence au sein du couple et vis-à-vis des enfants, lors des reconnaissances de paternité / maternité, demandes de mariages, PACS, baptême civil.
21. Négocier d'une convention avec la caisse d'allocation familiale pour la sensibilisation à l'égalité, à la non-violence et au consentement.
22. Former les médecins et sage-femmes et auxiliaires de santé en charge des suivis de grossesse au repérage des violences.
23. Former à la cyber violence toutes les personnes qui sont en relations avec les femmes victimes de violences.
24. Lancer une campagne de prévention sur les violences sexistes et sexuelles, le cyberharcèlement et le harcèlement scolaire dans tous les collèges et lycées de la ville.
25. Renforcer le soutien aux associations de réduction des risques intervenant auprès des personnes prostituées, y compris celles travaillant via Internet, et abondamment au fond finançant le parcours de sortie pour celles et ceux qui le souhaitent.

C. REPENSER UN ESPACE PUBLIC PLUS INCLUSIF

Pensée par des hommes pour des hommes, par des valides pour des valides, notre ville est le reflet des inégalités. En agissant par l'urbanisme, l'aménagement urbain, l'architecture et l'organisation sociale, Paris sera transformée de façon à ce que toutes et tous puissent se réapproprier l'espace public.

• URBANISME

26. **Intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans l'occupation, l'usage et le développement de l'espace public** lors de l'aménagement de nouveaux quartiers, de zones d'aménagements à construire (Porte de Montreuil, Python-Duvernois, Bercy-Charenton, Montparnasse, Gare du Nord, Gare des Mine-Fillettes...) des opérations de réhabilitation, notamment via des études genrées in situ.
27. **Former les équipes qui "font la ville" au sein des services municipaux à prendre en compte le genre dans la planification/programmation urbaine** et dans la commande publique.
28. **Favoriser la mobilité dans la ville pour toutes et tous, et notamment des personnes ayant des jeunes enfants et des personnes à mobilité réduite** (accès poussettes et fauteuils roulants, cannes, grand-âge ...) : plan banc public, toilettes publiques, éclairage public, mise aux normes des bâtiments publics, à commencer par les mairies d'arrondissement et les écoles, accès aux mobilités en intermodalités (métro, bus, vélo, etc.).
29. **Mener une politique volontariste concernant les espaces des sports et de loisirs : réaménager et requalifier les espaces, créer des temps et des dispositifs pour accueillir les filles et les femmes dans ces espaces, installer des pictogrammes** (square, parcs, Berges de Seines, Terrain d'éducation physique, stades, bois...) pour aider les filles et les femmes à s'emparer de ces lieux et équipements.
30. **Dé-générer et colorer les pictogrammes sur l'espace public** : pistes cyclables, passage piéton, toilettes des bâtiments publics, panneaux aux abords des écoles...

• TRANSPORTS

31. **Changer l'expérience du déplacement dans les transports en commun :**
 - retravailler les messages diffusés en vue de favoriser les liens entre les personnes et lutter contre les messages anxiogènes ;
 - former les agent.es RATP ;
 - mettre en place d'une ligne d'urgence spécialisée sur la violence sexuelle et sexiste.
32. **Intensifier le système d'arrêts à la demande pour les bus de nuit.**

• SÉCURITÉ ET HARCÈLEMENT DE RUE

33. **Faire appliquer les dispositions des lois contre les violences sexuelles, le harcèlement sexuel et notamment la loi Schiappa.**
34. **Engager une réflexion avec la Préfecture de Police, les agent.e.s de la sécurité d'IDF Mobilités et les agent.es de la Brigade de sécurité et de protection de Paris (BSPP).**
35. **Lancer une campagne de prévention contre le harcèlement de rue.**

- 36. Créer un service dédié au harcèlement et agressions sexuelles au sein de l'observatoire sur les violences faites aux femmes.
- 37. Mettre en place une campagne de communication sur la légitimité de toutes et tous à être dans l'espace public.
- 38. Mettre en place un partenariat avec les cafés, commerce et lieux publics municipaux pour permettre à toutes celles et tous ceux qui se sentent en danger de le signaler et de trouver de l'aide.
- 39. Ne pas financer de projets liés à la sécurité qui privent les femmes d'autonomie en les mettant sous tutelle ou chaperonnage.

• SANITAIRES

- 40. Augmenter fortement le nombre de toilettes publiques non genrées gratuites et accessibles 24/24.
- 41. Instaurer une convention avec les cafés et restaurants de la ville pour améliorer l'offre sanitaire pour les femmes et que le public puisse utiliser leurs toilettes privées lorsqu'il n'y a pas assez de toilettes publiques disponibles.
- 42. Installations sanitaires de base pour les personnes vivant dans la rue.

D. GARANTIR AUX FEMMES UN RÉEL ACCÈS AUX SOINS

La santé est un enjeu majeur de l'égalité femmes-hommes. Si elles vivent plus longtemps que les hommes, elles sont encore trop nombreuses, chaque année, à renoncer à des soins (64% des femmes contre 36% des hommes). La santé reste en outre une forteresse très masculine où il convient de lutter contre propos sexistes et incompréhension des pathologies et douleurs spécifiques des femmes.

- 43. Soutenir les associations travaillant sur la santé reproductive.
- 44. Créer et diffuser une liste cartographiée de l'ensemble des structures et médecins libéraux pratiquant l'IVG.
- 45. Soutenir les associations et l'organisation de campagnes d'information sur la contraception, l'IVG, la sexualité, la relation sexuelle et/ou amoureuse, le consentement, le cancer du sein, l'endométriose, la ménopause, l'alimentation etc.
- 46. Former les personnels de santé dépendant de la Ville aux modes de contraception alternatifs à la pilule.
- 47. Rédiger une charte d'accompagnement de la parentalité : liberté de choix entre allaitement et biberons, rôle et place de chacun des co-parents, éducation non-violente.
- 48. Soutenir les collectifs de formation d'auto observation du corps et de groupe de parole.
- 49. Favoriser l'installation de cabinets médicaux pluridisciplinaires respectant l'intégrité et le consentement des femmes et formés aux questions de santé spécifiques aux femmes.
- 50. Mener une campagne d'information auprès des professionnel.les et du grand public sur "mon corps, mes droits", autour de la non-violence gynécologique et obstétricale, en particulier à destination des quartiers politique de la Ville.
- 51. Mener une campagne d'information auprès des professionnel.le.s et du grand public sur les droits et l'accès à la santé des personnes en surpoids, des lesbiennes et des trans, en particulier à destination des quartiers politique de la Ville.

- 52. **Soutenir les associations et/ou créer des ressources** (psychologiques, informatives) **qui accompagnent les femmes/ couples dans leur désir d'enfant** et qui ont recours à la PMA.
- 53. **Axer l'offre périnatale sur la physiologie** en développant l'offre de soins des centres médicaux municipaux, pour offrir une pluralité de choix aux femmes.
- 54. **Soutenir et développer les maisons du droit avec des accès dédiés aux violences faites aux femmes**, y compris gynécologiques et obstétricales.
- 55. **Assurer un soutien financier et politique à la création de filières physiologiques dans les maternités parisiennes.**
- 56. **Favoriser/faciliter l'installation de gynécologues et médecins généralistes "femmes, trans et lesbienne friendly" dans Paris.**
- 57. **Intensifier les actions de réduction des risques auprès des personnes en situation de prostitution.**

E. ÉDUIQUER LES JEUNES PARISIEN.NES À L'ÉGALITÉ ET À LA NON VIOLENCE

Agir en faveur de l'égalité de genre et de la non-violence dès le plus jeune âge, c'est garantir un climat scolaire serein, assurer un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes. C'est aussi favoriser la mixité et l'égalité en matière d'orientation.

- 58. **Réaliser un guide de l'accueil des jeunes enfants pour expliquer aux parents l'intérêt de l'approche non stéréotypée.**
- 58. **Proposer des modes d'accueil diversifiés** (accueil collectif, individuel, accueil d'urgence, horaires décalés, accueil des enfants de 2 à 3 ans...).
- 59. **Expérimenter dans plusieurs arrondissements, des solutions de garde dans les équipements de la ville** (sport, culture, mairies d'arrondissement...).
- 60. **Créer un guide d'information aux jeunes parents sur tous les moyens de garde existants et sur les aides sociales existante**, pour favoriser le retour au travail et /ou à la vie sociale des jeunes mères.
- 61. **Intégrer l'égalité filles/garçons dans le Projet Educatif territorial (PET).**
- 62. **Négocier avec la Direction de l'Académie de Paris des services de l'Education nationale pour former le corps enseignant à l'égalité fille-garçon, à la non-violence et au consentement.**
- 63. **Appuyer, faciliter et financer les projets d'école, de collèges et de lycée favorisant l'éducation à l'égalité, la non-violence et le consentement.**
- 64. **Généraliser l'expérimentation menée dans les crèches en arrondissements:** formation de tout le personnel aux stéréotypes de genre et distribution de kits de jeux non genrés, et plus généralement de tout le personnel de la ville travaillant auprès des enfants et de jeunes sur la lutte contre les stéréotypes sexués et l'éducation sexuelle et sentimentale : bibliothèques, Centres d'animation, Espace Paris jeunes, Antennes jeunes, PMI, Centres sociaux, assistant.e.s sociales scolaires, psychologues scolaires, directeurs et directrices d'école, Caisse des écoles (personnel des cantines scolaires).
- 65. **Soutenir le prix de la Vocation scientifique et technique des filles** et développement d'un prix de la vocation sociale des garçons.
- 66. **Mener une politique d'achat de matériel dénué de stéréotype de genre et promouvant la non-violence dans les bibliothèques, médiathèques et ludothèques de la Ville, en partenariat avec les associations compétentes sur le sujet,**

- 67. **Instaurer un partenariat avec le CROUS pour sensibiliser les étudiants à l'égalité**, la non-violence, le consentement, le plaisir partagé et l'entrée dans la prostitution occasionnelle.
- 68. **Mettre à disposition dans tous les collèges de la ville des protections périodiques** et des tampons bio, ainsi que des protections réutilisables du type culottes lavables ou coupes menstruelles.
- 69. **Instaurer un partenariat avec le CROUS pour la mise à disposition dans tous les lycées et établissements d'enseignements supérieurs de Paris de protections périodiques et de tampons bio, ainsi que de protections réutilisables** du type culottes lavables ou coupes menstruelles, préservatifs masculins et féminins.
- 70. **Concevoir et diffuser un Guide ludique et humoristique du plaisir partagé.**
- 71. **Renforcer massivement (financier, technique, humain) le soutien en direction des familles monoparentales** : information, groupe de parole, majoration des parts pour le calcul du quotient familial, priorité en crèches et en logement social, priorité d'inscription aux ateliers périscolaire.

F. ATTEINDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans le travail implique pour la ville de Paris, qui emploie près de 50 000 personnes, de prendre un certain nombre d'engagements non tenus jusqu'ici. Elle implique également que la ville exige des structures qu'elle subventionne et/ou à qui elle attribue des marchés une réelle exemplarité.

- 72. **Poursuivre le soutien aux associations conduisant des actions en faveur des personnes éloignées de l'emploi** dont les femmes : CIDFF, actions quartiers prioritaires.
- 73. **Renforcer le soutien à la mise en place de chantiers d'insertion à destination des femmes ou des chantiers d'insertion mixte en luttant contre les stéréotypes de métiers et de missions.**
- 74. **Etablir un partenariat avec Pôle Emploi et les autres structures de formation et d'emploi sur les l'égalité femmes hommes et la lutte contre les stéréotypes.**
- 75. **Former les acteurs de l'insertion, des directions de la ville, des partenaires économiques de la Ville, ainsi que des entreprises délégataires de service public et / ou bénéficiaires de marchés publics et de subvention sur l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les stéréotypes.**
- 76. **Publier annuellement un mémo listant les associations et des réseaux facilitant l'insertion sociale et professionnelle des femmes**, dans les magazines municipaux de la Ville et des arrondissements, en veillant à encourager les formes non genrées d'activité.
- 77. **Intensifier le soutien de l'entrepreneuriat féminin, et valoriser les femmes** qui développent des modèles alternatifs de développement : création d'un prix parisien, effort accru en direction des quartiers politiques de la Ville, soutien, mise à disposition de locaux et de pépinières dédiés aux créatrices d'entreprises en mixité sociale et inclusion.
- 78. **Accorder un bonus aux partenaires économiques de la Ville ayant mis en place un congé paternité élargi.**
- 79. **Négocier avec l'Etat pour réformer la loi sur le congé paternité et valoriser les entreprises qui ont mis en place des temps partagés pour la parentalité et le soutien aux personnes en difficulté.**
- 80. **Renforcer le travail sur la mixité des métiers** en s'appuyant sur la mobilité interne et sur une communication non stéréotypée sur les métiers et rendre visible le bénéfice de cette action ;

- 81. Intensifier le soutien à la parentalité et inciter (en montrant les bénéfices) à la prise du congé paternité et du deuxième parent** avec maintien de salaire pour tou.te.s les agent.es de la Ville de Paris et des arrondissements.
- 82. Travailler sur les modes de gardes des enfants des agent.es de la ville** et réfléchir à la temporalité du travail (ex. supprimer au maximum les réunions aux horaires qui ne permettent pas une compatibilité entre vie professionnelle et vie privée, notamment le soir après 18h.)

G. ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ

Les femmes restent largement tenues à l'écart de certaines pratiques sportives considérées comme « masculines ». Si le sport est un jeu, il peut et doit aussi être un vecteur de changement individuel, social et politique. En favorisant l'accès des femmes au sport et en contribuant à la médiatisation des compétitions féminines et exploits sportifs des femmes, la Ville luttera contre les représentations stéréotypées et faire progresser l'égalité.

- 83. Rééquilibrer la répartition des subventions et des équipements aux clubs sportifs selon le genre ;**
- 84. Généraliser le suivi genré des dispositifs de loisirs** mis en place par la collectivité (mercredi, petites vacances) et par les centres sociaux.
- 85. Former les acteurs du secteur sur la lutte contre les stéréotypes** et pour l'égalité femmes-hommes.
- 86. Promouvoir et financer à niveau égal le sport de haut niveau masculin et féminin** (prix, réception, articles...).
- 87. Conditionner les partenariats avec les organismes sportifs à une mise en œuvre réelle de l'égalité femmes-hommes.**
- 88. Sensibiliser et encourager les clubs à développer la mixité** dans la pratique (subvention bonifiée) en s'appuyant sur les pratiques existantes et en partageant les travaux existants sur le sujet ;
- 89. Sensibiliser et encourager les clubs à prendre en compte la question de l'articulation des temps de vie.**
- 90. Favoriser et accompagner la pratique libre et/ou collective** (footing par exemple).
- 91. Promouvoir les pratiques innovantes favorisant l'accès des femmes au sport** (prise en charge des enfants pendant activités sportives).
- 92. Accoler des agrès aux aires de jeux pour enfants**, afin que le parent accompagnant puisse faire elle ou lui aussi du sport.
- 93. Organiser la présence de professionnel.le.s du sport, une fois par semaine, sur les équipements sportifs ouverts à toutes et tous**, pour favoriser l'utilisation de ces équipements par les filles et les femmes.

H. RENDRE VISIBLES LES FEMMES DANS LA CULTURE PARISIENNE

*A Paris, ville pourtant riche de son histoire artistique et littéraire, les femmes sont encore trop souvent oubliées, effacées et malmenées. **L'image des femmes dans les productions culturelles oscille la plupart du temps entre stéréotypes et invisibilité.** Dans le monde des arts et de la culture, tant dans le milieu professionnel que dans les établissements d'enseignement artistique, les faits de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles sont fréquents, ils y sont particulièrement occultés et déniés.*

- 94. Intensifier la féminisation des noms et biographies de rue et des équipements** : viser 100% des voies nouvelles et équipements portant des noms de femmes.
- 95. Débaptiser les noms de rue d'hommes reconnus coupables de violences** envers des personnes.
- 96. Généraliser les journées du patrimoine** et en faire la promotion au même titre que celles du patrimoine.
- 97. Etablir une programmation paritaire des établissements culturels de la Ville**, tant dans sa conception que dans sa réalisation.
- 98. Analyser la fréquentation selon le genre** des lieux culturels (bibliothèque, médiathèque...théâtres d'arrondissement et lieux polyvalents type 104).
- 99. Encourager la programmation paritaire et le soutien à la création mixte des établissements culturels financés, en tout ou en partie, par la Ville.**
- 100. Créer une bibliothèque consacrée à l'histoire des femmes à Paris** à partir du fonds Marguerite Durand.

VII. POUR UNE TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET NUMÉRIQUE

A. POUR UN NOUVEAU CONTRAT DÉMOCRATIQUE ET CITOYEN À PARIS

Il n'y aura pas de virage écologiste sans transition démocratique, sociale et citoyenne. Les parisien.ne.s ont soif de participation citoyenne : elles et ils s'investissent dans leur vie locale. On recense pas moins de 65 000 associations actives à Paris ; presque 211 000 parisien.ne.s ont voté en 2018 à un projet porté dans le cadre du budget participatif de la Ville. Les orientations privilégiées par les parisien.nes depuis 2014 dans le cadre de ce budget participatif ont montré que leurs priorités recoupent largement celles des écologistes. Ils plébiscitent des projets de végétalisation, de réinvestissement de l'espace public grâce à la piétonisation, la création d'espaces sportifs de plein air ouvert.e.s à tou.te.s, le développement des modes de transports doux. Ils innovent avec des projets d'économie circulaire (comme des recycleries par exemple). Ainsi, c'est sans étonnement que la grande majorité des projets citoyens concoure à l'intérêt général. Il est du devoir des élu.e.s de soutenir toutes ces initiatives qui sont d'ores et déjà à l'œuvre ou en cours de préparation. La mission d'un.e membre de mouvement politique doit être de permettre à tous ces divers acteurs ; associations de quartier, collectifs d'habitant.es, jardins partagés, réseaux de solidarité avec les exilé.e.s, ressourceries associatives d'avoir les moyens d'émerger, de réaliser ces projets utiles et de leur assurer leur ancrage pérenne dans la ville.

• FAIRE ENSEMBLE

Au niveau national, 2019 a été, nous l'avons toutes et tous vu, une année de réclamations citoyennes, en témoignent le phénomène des gilets jaunes ou encore les demandes de référendums (ex. Aéroports de Paris). Localement, on voit une hausse constante de la participation des Parisien.ne.s au budget participatif, une croissance des mécontentements sur certains projets d'aménagements (ex. Tour Triangle, Montparnasse, Netter-Debergue, le TEP Ménilmontant, etc.). La démocratie « participative » ne doit plus être uniquement de demander l'avis des citoyen.ne.s, des riverain.e.s, des acteur.trice.s d'un territoire. La démocratie locale en 2020 se doit de faire participer le plus grand nombre ; de la naissance à l'aboutissement d'un projet municipal, tout.e.s les concerné.e.s doivent avoir le droit de suivre, de donner leur avis et que ce dernier soit pris en compte par les décideur.euse.s. Le rôle d'une municipalité est bien de faciliter la vie et rendre le quotidien plus plaisant à tou.te.s, de manière. Il est nécessaire que tou.te.s puisse pouvoir se sentir écouté.e, considéré.e et soit à-même de devenir acteur de son territoire et des grandes décisions qui l'impactent.

- 1. Intégrer la participation citoyenne dans chaque service de la Ville :** Mise en place d'un.e référent.e « relation aux usagers » et mettre au cœur de l'organisation de chaque service la notion participation aux instances citoyennes.
- 2. Développer la culture de la concertation auprès des élu-e-s, des services et des usagers.** Chaque projet doit être fait réalisé après une information transparente, complète pour que toutes les parties prenantes soient en capacité de donner leur point de vue à temps.

3. **Mettre en place une charte de la concertation.** Mise en lumière des points de passage obligés en fonction de la nature du projet (projet d'investissement, projet d'urbanisme, grande manifestation...).
4. **Impliquer toutes les parties-prenantes d'un territoire :** citoyen.ne.s, collectifs, associations, entreprises, il faut s'appuyer sur tous les acteurs et sur leurs ressources, leur savoir, pour identifier les sujets à traiter en priorité et construire ensemble les réponses.
5. **Développer les Commissions extra-municipales :** Du conseil de quartier au Conseil de Paris en passant par la Mairie d'Arrondissement, il faut associer les citoyen.ne.s aux décisions (transports et déplacements, propreté, culture, éducation, jeunesse, petite enfance...).
6. **Développer le recours aux jurys citoyens pour les décisions structurantes :** Après avoir laissé le temps à chacun.e de prendre possession d'une problématique, d'un sujet, d'un projet, ces jurys devront pouvoir départager des sujets clivants.
7. **Augmenter le budget alloué à la démocratie participative.** L'augmentation de budget est nécessaire à la mise en place de nouveaux systèmes de concertations, à l'embauche des postes nécessaires dans les services de la Ville.

- **D'UNE DÉMOCRATIE DE DÉLÉGATION À UNE DÉMOCRATIE CONTRIBUTIVE : LA POSTURE DES ÉLU.E.S, DES AGENT.E.S ET DES CITOYEN.NE.S**

Jeux Olympiques de Paris, grands projets d'aménagements, accueil des réfugié.e.s, sécurité... Beaucoup de sujets devenus structurants au fil du dernier mandat municipal n'étaient pas dans les négociations et dans les programmes des candidats en 2014. Le grand rendez-vous que représentent les élections municipales ne répond pas aux demandes démocratiques des Parisien.ne.s. Il faut redonner le pouvoir de contribution à tou.te.s et tous à n'importe quel moment de la mandature pour que notre vision de ville soit forgée par tou.te.s celles et ceux qui y habitent et s'y investissent. Il est du devoir des élu.e.s de changer leur mécanisme de prise de décision pour que d'une démocratie par délégation nous passions ensemble à une démocratie contributive.

8. **Mettre en place une « formation à la citoyenneté » tout au long de la vie pour entraîner la diffusion d'une culture commune de la délibération collective :** -Création d'un **passport citoyen** délivré à chaque écolier.e parisien.ne suite au suivi de programmes d'éducation à la citoyenneté dans les écoles.
 - Mise en place d'une **université permanente** de la citoyenneté avec des cycles de conférences abordant de multiples sujets en lien avec notre système démocratique et l'exercice de la citoyenneté concernant les enjeux nationaux (ex. qu'est-ce qu'un référendum) aux problématiques locales (ex. qu'est-ce que le PLU).
 - Former les élu.e.s et les agent.e.s de la Ville
9. **(Re)mettre chacun.e au centre des décisions grâce à des informations lisibles et claires.**
 - Relayer davantage les initiatives allant dans le sens de l'intérêt général, mettre en réseau les acteur.ice.s pour les aider à passer d'un impact local / individuel à un impact collectif.
 - S'appuyer et consulter davantage les corps intermédiaires qui sont au plus près des citoyen.ne.s (ex. syndicats).
 - Rendre visible l'ensemble des projets, que ce soient ceux de la mairie, d'autres acteurs publics ou privés, ou des citoyens.
 - Identification des acteurs et des lieux de discussion sur les projets Ateliers de co-construction, fabriques citoyennes.

- Consultation possible de l'état du projet (étapes franchies et restantes, plans, présentations et compte-rendu de réunions publiques, planning prévisionnel...).

10. Rendre le processus de décisions accessible et compréhensible.

- Alléger, synthétiser et faire paraître des ordres du jour des conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris en français courant.
- Faire une synthèse (ex. 3 lignes) facilement accessible en ligne et en mairies de chaque projet de délibération.
- Publier sur internet les dossiers des conseils pour permettre à tou.te.s d'interpeller les élu.e.s.

11. Mise en place d'une Agora de la démocratie et d'une Fabrique de la Cité :

- **Agora de la démocratie** : Un lieu (physique et numérique) en central (via le « civic hall ») et dans chaque arrondissement (portés par les Maisons de la Vie Associative et Citoyenne).

12. Un adjoint à la démocratie et aux initiatives citoyennes dans chaque arrondissement.

13. Systématiser cette délégation et saisir l'Adjoint pour chaque projet porté par délibération pour qu'une concertation citoyenne soit menée quand cela est jugée nécessaire (ex. travaux de voiries, projets d'aménagement, occupation de l'espace public ...).

14. Rendre public les listes d'émargement / participation aux votes des différent.e.s élu.e.s en Conseil de Paris et en conseils d'arrondissement.

• **ENCOURAGER LA CAPACITÉ D'INITIATIVE DES CITOYENS**

Plus que soumettre les projets aux citoyen.ne.s et les faire participer dans leur élaboration et suivi, il est essentiel que chaque Parisien.ne.s, riverain.e.s, associations, collectifs puisse proposer une action publique et participer activement à sa mise en place. On le voit bien, par exemple dans le cadre du budget participatif, certain.e.s porteur.euse.s de projet ne se reconnaissent plus dans le projet final. Chaque stade d'un projet impulsé par des citoyen.ne.s doit pouvoir correspondre aux attentes du plus grand nombre et aller totalement dans le sens de l'intérêt collectif.

15. Reconnaître et favoriser l'expertise citoyenne :

- Donner la **capacité d'interpellation** aux conseils de quartiers, associations, collectifs dans tous les conseils d'arrondissements et au Conseil de Paris.
- Expérimenter le développement de « **fonds d'expertise citoyenne** » pour donner des moyens aux contre-pouvoirs.
- Redonner du pouvoir aux **CICA** (Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement) pour qu'ils soient saisis des grands enjeux de l'arrondissement (plan climat, contrat local de sécurité...).

16. Mise en place de « groupes d'actions citoyens » réunissant habitants et usagers, services de la collectivité et élu.e.s pour prendre en charge la mise en œuvre de certains projets de portée locale, parisienne ou métropolitaine.

17. Repenser totalement le fonctionnement du conseil de quartier :

- Garantir l'indépendance des conseils d'arrondissement par rapport aux mairies d'arrondissement (pas d'élu.e-s dans les équipes d'animation).
- Permettre aux conseils de quartiers de maîtriser leur ordre du jour.
- Donner aux conseils de quartiers la capacité de se saisir de tous les sujets même s'ils dépassent le cadre du quartier quand un intérêt à délibérer est motivé.
- Mettre en place un système de conservation de la mémoire des séances des conseils de quartiers (via un portail de la ville).

- Donner un pouvoir de consultation plus grand aux conseils de quartier en systématisant la mise aux voix des délibérations ayant un impact sur un quartier au conseil de quartier.
- Facilitation des dépenses d'investissement et de fonctionnement.
- Évaluer l'action des conseils de quartier afin d'engager la mue des conseils de quartiers qui deviendront une école de la démocratie. *Les principes à mettre en avant : Indépendance, expertise, impartialité, régularité, engagement.*

- **Valoriser l'engagement citoyen :**

18. Garder la trace et mesurer les évolutions et les avancées des projets citoyens (ex. gestion écoresponsable d'une association, etc.).
19. Proposer une contribution citoyenne dans le journal municipal.
20. Valoriser l'engagement citoyen auprès des riverain.e.s (accès aux services publics, informations, événements, site internet ...).

- **ALLOUER LES MOYENS NÉCESSAIRES À CETTE RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNE**

Notre projet municipal pour une ville plus démocratique, plus à l'écoute de ses citoyens, pour rendre le pouvoir à toutes et tous de devenir acteur de l'avenir de son quartier, de son arrondissement, de sa ville nécessite bien évidemment la mise à disposition des moyens nécessaires. Les instances et les mécanismes de concertation existant doivent être optimisés. De nouvelles formules de participation et de consultation sont nécessairement à mettre en place. Pour mener à bien ce projet de refonte démocratique et sociale, il faut donc également débloquer plus de moyens, les réorienter, les utiliser de façon plus efficace. Plus que des moyens matériels il nous faudra également embaucher des femmes et des hommes qui œuvrent chaque jour pour faire de Paris un exemple de démocratie participative.

21. **Les moyens nécessaires pour de nouvelles formes de participation démocratique.**

- Créer une nouvelle offre de formation pour les équipes d'animation.
- Des moyens d'appui renforcés en arrondissement.
- Un outillage numérique adapté.
- Grâce à un poste dédié au sein de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des territoires (DDCT) et au sein de chaque arrondissement, le lien entre les différentes instances de démocratie locale devra être consolidé, notamment entre les conseils de quartiers et les conseils citoyens institués dans le cadre de la politique de la ville.
- Encourager la création d'instances citoyennes chargées du suivi du plan climat dans chaque arrondissement.

22. **Développer de nouveaux outils démocratiques :**

- Développer les assemblées citoyennes (ou jury citoyen, ou conférence de consensus) pour traiter des enjeux complexes, avec des citoyen.ne.s tiré.e.s au sort.
- Faire connaître le processus et le nourrir par des appels à contributions citoyennes.
- En médiatiser les conclusions de façon visible.
- Recourir au référendum en cas d'échec de la recherche de consensus.
- Renforcer les moyens destinés à pour favoriser l'inclusion démocratique des personnes en situation de handicap, des habitant.e.s des quartiers populaires...

23. **Le Budget Participatif à réformer de toute urgence :** le Budget Participatif parisien représente un acquis essentiel de la mandature 2014-2020. Il est devenu le budget participatif le plus important de France tant en termes de sommes investies qu'en termes d'expression citoyenne (nombre de projets présentés et nombre de votes). Néanmoins, ce

budget participatif nécessite d'être adapté dans la prochaine mandature pour répondre véritablement aux besoins :

- La temporalité n'est pas adaptée pour permettre une véritable co-construction des projets.
- Orienter prioritairement les moyens d'accompagnement des habitants pour le dépôt des projets dans les quartiers populaires vers les associations implantées localement.
- Etablir un retour d'expérience du budget participatif pour analyser les projets déposés, les thématiques récurrentes et sous-développées
- En fonction de cette analyse, envisager de thématiser le budget participatif pour faciliter la prise en charge d'investissements liés à la culture, les équipements et particulièrement les crèches qui ont du mal à bénéficier du BP.
- Envisager d'assouplir le rythme du budget participatif (passage tous les deux ans, ou alternance entre projets liés à l'espace public et aux équipements), sans changer le montant global, pour donner plus de temps à l'élaboration en amont, et à la concertation pour la réalisation des projets.
- Rendre plus lisibles les processus d'élaboration, améliorer l'information des porteurs de projets et la transparence des commissions ad-hoc qui sélectionnent les projets soumis au vote : composition de la commission, communication sur les projets rejetés, documents diffusés en amont.
- Recourir au « jugement majoritaire » proposé par l'Association « mieux voter » pour avoir une appréciation plus fine sur les projets soumis au vote (possibilité de se prononcer contre un projet).
- Communiquer régulièrement et précisément sur la mise en œuvre des projets, qui doivent faire l'objet de dispositif de concertation associant les porteurs.
- Le budget participatif ne permet pas d'associer les citoyens aux grands enjeux de la ville. Nous animerons une large discussion ouverte, notamment avec les conseils de quartier, en début et à mi-mandat sur les grandes orientations budgétaires de la mandature.
- Conférence citoyenne, chargée d'identifier les enjeux et marges de manœuvre associée à chaque étape d'élaboration du budget (investissement, fonctionnement).

24. Des moyens pour la démocratie :

- Mettre véritablement en application la charte de la participation citoyenne de Paris (adoptée en 2017), ce qui nécessite des moyens pour intégrer mieux les citoyens dans les décisions, et y consacrer le temps nécessaire.
- Renforcer les moyens des mairies d'arrondissement pour assurer un dialogue de proximité et soutenir les initiatives locales.
- Décentraliser la Direction de la Communication de la Ville.
- Mettre en place une entité interne à la Ville, chargée d'appuyer l'organisation des concertations et évaluations citoyennes de la Mairie centrale et des arrondissements, sous le contrôle de la Commission Parisienne du Débat Public.

25. Un nouveau rôle pour la Commission Parisienne du Débat Public : La Commission Parisienne du Débat Public (CPDP) est une instance de réflexion et de propositions chargée de formuler des avis, des suggestions et des recommandations sur les dispositifs de participation citoyenne mis en place par la Ville de Paris.

- Renforcer son rôle en revoyant sa composition et ses modes de fonctionnement, afin de la rendre plus autonome et permettre aux citoyens de la saisir directement sur des sujets structurants.
- Afin de la rendre véritablement garante de la charte parisienne de la participation citoyenne, elle devra disposer des moyens nécessaires pour instruire les demandes citoyennes.

- Elle sera enfin chargée d'organiser les procédures de démocratie participative et les référendums sur les politiques parisiennes à fort impact socio-économique et environnemental.

• PARIS, TÊTE DE PROUE D'UNE DÉMOCRATIE MÉTROPOLITAINE PLUS PARTICIPATIVE

Prix des loyers, besoin d'espaces, rapprochement familial : nombreux.euses sont celles et ceux qui vivent dans une des villes de la métropole (131 communes) tout en gardant un emploi à Paris. Le contraire est aussi vrai, la dédensification de la ville passe nécessairement par l'émergence de nouveaux bassins d'emploi dans l'ensemble de la Métropole et de la Région Ile-de-France. Ainsi, tou.te.s les métropolitain.e.s sont liées par une certaine communauté de destins. De plus, des sujets majeurs comme celui de la pollution de l'air, de l'avenir du périphérique, de l'usage des équipements sportifs, des infrastructures de transport, de cyclabilité, etc. sont des enjeux communs à tou.te.s les habitant.e.s de la Métropole. Une multitude d'associations travaillent sur plusieurs communes, mènent des projets liant les différents départements et établissements publics territoriaux de la métropole. Ainsi, il est nécessaire que les futur.e.s conseiller.e.s de Paris porte le sujet de la démocratie participative à l'échelle de l'instance métropolitaine.

26. Créer l'engagement de la métropole sur les questions de démocratie participative :

- Mise en place d'une charte de la démocratie métropolitaine.
- Organiser des grands débats sur les principaux enjeux métropolitains (ex. logement, mobilités, déchets, alimentation bio, et équitable, qualité de l'air, nature en ville ...).

27. Offrir les moyens nécessaires aux projets collaboratifs portés par les métropolitain.e.s :

- Créer une maison des projets métropolitains.
- Établir un lien entre les Conseils de quartiers parisiens et ceux des autres communes de la métropole.
- Développer une communauté métropolitaine de citoyen.ne.s, mettre en place une « carte citoyenne à l'échelle de la Métropole ».

• **Repenser les processus de décisions de la métropole :**

- Mettre en place un référendum local métropolitain sur des grands projets structurants (ex. ZAC Bercy-Charenton).
- Intégrer des élu.e.s d'arrondissements à la gouvernance métropolitaine pour articuler les enjeux locaux (au niveau des arrondissements ou des quartiers) et métropolitains.

B. POUR UNE VILLE NUMÉRIQUE OUVERTE ET CONNECTÉE

• OPEN DATA ET DATAVISUALISATION

Les solutions numériques, doivent être des outils au service des citoyens dans le respect des libertés individuelles et de l'environnement. Pour ce faire la municipalité doit s'emparer des grandes innovations et faire en sorte d'en faire des vecteurs de « Mieux Vivre » tout en garantissant la sécurité et en limitant l'impact environnemental. La collecte d'informations sur le fonctionnement des bâtiments publics, sur les déplacements dont les transports publics, sur les projets et réalisations des services municipaux, sur les attentes des citoyen.ne.s est primordiale pour gérer au mieux notre ville. Les décisions seront améliorées avec un partage d'informations avec le plus grand nombre, les données exploitées devront être libres et ouvertes, afin que tout acteur puisse s'en emparer et proposer des services adéquats.

- 1. Libérer des données utiles aux habitant.e.s.** Recueillir à travers une plateforme ce que les citoyen.ne.s souhaiteraient obtenir, organiser davantage de réunions pour évaluer l'utilisation potentielle et amener les services à adapter les catégories et autres normalisations souhaitées. Mettre en place un guichet ouvert aux citoyens pour demander la publication de jeux de données. Mettre à disposition des données temps réel (exemple de « dans ma rue ») Prendre des engagements précis sur la mise à jour et la qualité des données.
- 2. Moderniser la plateforme opendata.paris.fr.** Parmi les bénéfices possibles de l'ouverture et la réutilisation des données : l'optimisation de la maintenance des équipements énergétiques et la consommation d'énergie dans les bâtiments municipaux avec les partenaires prestataires. Mettre à jour régulièrement les données. Les formats attendus de fichiers seront plus étendus et répondront à l'attente forte d'API pour faciliter la récupération des données par d'autres acteurs. Affiner les données, avec la typologie du mobilier urbain par exemple. Mettre en ligne les informations projetées dans les réunions publiques. Proposer un dispositif de collecte d'informations auprès des citoyens, par exemple sur les thématiques du bruit, de la pollution, ... (capteurs citoyens).
- 3. Amener les acteurs privés à libérer leurs données.** Suite à la loi de modernisation, les acteurs publics dans le cadre de partenariats avec le privé, peuvent demander d'accéder aux données collectées, comme ce fut le cas pour le service Velib, vélos en libre-service. Or, certaines de ces données peuvent être considérées comme d'intérêt général et donc un bien commun. Et ce n'est pas une question de propriété de la donnée. Des données privées sont d'intérêt général et doivent par conséquent être partagées. Nous agissons auprès du législateur pour forcer le partage de ces données.

Exemples d'acteurs :

- JCDecaux : pour les panneaux publicitaires et les sanitaires
- Eclairage public
- CPCU
- Données de l'Agence d'Ecologie urbain et de l'agence parisienne du climat
- AirParif pour les capteurs de pollution

• TECHNOLOGIES INNOVANTES AU SERVICE D'UNE VILLE RÉSILIENTE

- 4. Réseau 4G, 5G : créer un opérateur municipal des ondes afin de faire respecter le seuil maximal de 0,6 V/m et d'assurer un accès équitable aux points hauts.** Cette entité sera

chargée d'installer des antennes mutualisées entre les opérateurs. Elle sera seule à pouvoir intervenir sur le patrimoine de la ville et de ses établissements publics (bailleurs sociaux...).

5. **Encadrer les Objets Connectés (IoT).** Revoir la gestion des compteurs électriques Linky. Aider les utilisateurs à prendre en main leurs données pour optimiser leur consommation électrique. Autoriser les personnes qui le souhaitent à refuser l'installation de Linky, ou la transmission des données (désactivation du CPL). Investir dans les objets destinés à la sécurité des seniors. Equiper de bracelets connectés permettant de détecter les chutes ou activités (inactivités) anormales. Aujourd'hui service payant de prestataires privés, la Mairie pourrait proposer ce type de services qui permettrait aussi d'allonger l'autonomie au domicile des personnes âgées et désengorger les demandes EPHAD.
6. **Veiller à l'utilisation de l'Intelligence artificielle.** L'intelligence artificielle doit être appréhendée par la ville au travers d'une agence dédiée (en lien avec plateforme open data ?). Les cas d'usages au service des citoyens et de l'environnement sont nombreux : utiliser l'IA pour détecter les personnes qui ne profitent pas de toutes les aides auxquelles elles ont droits, utilisation de l'IA pour détecter les poches de pauvreté/de pollution/de mal logement etc. Plus globalement, nous organiserons une conférence de citoyens, publique, pour disposer d'un avis sur les opportunités et risques que font peser ces technologies dans la gestion urbaine (reconnaissance faciale notamment). Nous nous opposerons à l'utilisation de la reconnaissance faciale par les services de la DPSP et de la préfecture de police.
7. **Intégrer l'application DansMaRue dans une réelle démarche citoyenne.** L'application existante permet de relever les incivilités et les dysfonctionnements dans la ville. Cependant, les réalisations peinent à suivre. Seul le nombre de demandes réalisées est accessible. Pouvoir dialoguer avec les services municipaux, avoir une réponse sur la planification d'intervention, pouvoir prioriser les demandes à travers des commissions réparties sur le territoire, faire intervenir les conseils de quartier et citoyens dans la mesure du possible. Etablir des tableaux de bord de quartier utilisant ces données. Faire en sorte que la clôture des incidents soit confirmée par le demandeur.

• S'ENGAGER POUR LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

8. **Favoriser les achats responsables.** Avoir une vraie réflexion sur les fournisseurs/partenaires : privilégier des logiciels européens, entreprises européennes. Privilégier des data centers économes en énergie, utiliser des technologies propres (fairphone).
9. **Le choix de logiciels libres pour les services** permet de garantir l'autonomie relative des services municipaux. Préciser lors des appels d'offres l'élément favorisant le recours aux logiciels libres. Former les équipes informatiques aux différentes licences du libre (GNU AGPL) et recourir à des juristes couvrant cette compétence.
10. **Le choix de logiciels libres pour l'école.** Pour les espaces de stockage de fichiers et autres documents déposés par les enseignants et les élèves, les conditions d'utilisation ne permettent pas toujours de pouvoir récupérer les données dans un format compatible avec d'autres programmes en cas de rupture de contrat de service. Il s'agit de favoriser la diversité des usages numériques, et non de former les élèves à des logiciels particuliers dominant le marché. Enfin, il reste une réserve de la CNIL sur l'exploitation des données personnelles par le GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft. Travailler de concert avec des organismes proposant des logiciels libres tels que Framasoft.
11. **Reconditionner et recycler les terminaux.** Proposer des points de collecte et travailler avec associations pour le reconditionnement. L'appliquer aux services de la ville en priorité. Utiliser ces matériels reconditionnés pour équiper les familles dans le besoin.
12. **Limiter les impacts environnementaux du numérique.** Des campagnes d'information: il y a de bonnes pratiques à connaître pour les utilisateurs et utilisatrices, mais il y a aussi des

réflexions qui se posent pour les développeurs et développeuses sur la manière de coder : il est possible d'adopter des pratiques moins énergivores.

- **ASSURER L'INCLUSION NUMÉRIQUE**

Le virage du numérique avec de plus en plus de procédures dématérialisées, comme la déclaration d'impôts, conduit à faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté pour toutes et tous. De 15 à 35% des français s'estiment incapables d'entreprendre une démarche administrative sur Internet. Il s'agit d'accompagner à Paris les citoyen.ne.s dans cette transformation des usages.

- 13. Soutenir et ouvrir des espaces partagés de découverte au numérique.** L'accompagnement à l'usage du numérique est la plus forte attente, en couvrant à la fois l'équipement et le soutien et formation par des encadrants. Les Etablissements Publics Numériques, au nombre de 15, ne bénéficient pas assez de moyens techniques et humains pour ouvrir dans les meilleures conditions et garder de l'attractivité. Leur répartition géographique ne couvre qu'une partie de la population, il s'agit d'étendre ce réseau et d'inviter à une meilleure structuration.
- Mettre en réseau les « aidants numériques », acteurs de l'inclusion numérique (EPN, centres sociaux, CAF...)
 - Former les personnes accueillant du public sur les responsabilités et les démarches d'accompagnement numérique
 - Maintenir globalement le nombre de points d'accueil du public, malgré l'augmentation des démarches en ligne.
- 14. Former à l'usage du numérique.** La demande forte à travers les associations et les cours municipaux (taux d'occupation proche de 100%) montre que le besoin reste à couvrir pour la population. **Comment ?** A travers des ateliers intergénérationnels, des sessions découvertes animés par des acteurs pédagogiques, il s'agit de proposer des formats et répondre à une palette de besoins large, couvrant les systèmes d'exploitation, les solutions bureautiques et des outils plus spécifiques, facilitant une reconversion professionnelle. De la même manière que les ateliers de formation au 1er secours le faire en mairie sur inscription une fois par mois.
- 15. Organiser des ateliers à destination des parents afin que les enfants entrent sur Internet en toute sérénité.** Il s'agit alors d'inviter les parents à réfléchir aux comportements sur Internet avec des conseils qu'ils transmettront à leurs enfants. C'est aussi de toucher les enfants à travers les temps périscolaires sur les bonnes façons de se comporter devant un écran.
- 16. Aider financièrement les familles les plus démunies.** Comment ? Il s'agit de soutenir financièrement une partie de l'abonnement à Internet, tel que c'est le cas pour l'électricité, le gaz ou l'eau sous certaines conditions. Aussi, une filière de recyclage et remise sur le marché d'ordinateurs est à soutenir à travers des achats spécifiques pour les familles volontaires et remplissant des critères sociaux. Fournir des terminaux reconditionnés (cf supra) aux populations les plus démunies.
- 17. Multiplier l'accès au WiFi gratuit et illimité.** Déployer un accès à un réseau Wifi public de qualité. Multiplier les points d'accès gratuits au Wifi dans les lieux publics (c'est déjà le cas il faut continuer et le rendre illimité).

• SOUTENIR LE NUMÉRIQUE À L'ÉCOLE

Le numérique à l'école est plébiscité par les élèves, les parents et les professeurs à plus de 90% ! Pourtant, l'usage pendant les cours reste faible en France aussi bien par les professeurs sous-équipés que les enfants (1 ordinateur pour 9 élèves de primaire en France, contre 1 pour 3,5 au niveau européen en 2014).

- 18. Apprendre à coder aux enfants dès l'âge de 10 ans.** Cela permet d'apporter des compétences utiles pour devenir autonome vis-à-vis de l'usage de l'informatique et pour préparer les métiers de plus en plus présents. Ces compétences s'entremêlent avec les disciplines classiques, et permettent de les décloisonner : coder en anglais, géométrie dans l'espace (quadrillage et symétrie par ex) lors de l'usage d'un robot. Comment ? Par le biais de partenariats avec des structures lors des temps périscolaires.
- 19. Former et accompagner les professeurs à l'usage du tableau blanc interactif.** Au-delà de leurs installations, les utilisateurs souhaitent connaître les possibilités offertes avec la présence d'un service informatique en cas de questions ou de pannes. Le tableau blanc interactif permet alors aux professeurs de partager leurs ressources et de gagner du temps lors des phases de préparation. La possibilité de diffuser différents types de contenus permet aussi une plus grande interactivité avec les élèves lorsque c'est bien maîtrisé. Au-delà de la technique, il s'agit de réfléchir sur les apports pédagogiques, et en fournissant du contenu et des outils choisis par les établissements et professeurs. L'équipe informatique de la ville de Paris serait à renforcer et à mobiliser pour cet accompagnement nécessaire pour dépasser les craintes et faciliter l'adoption au vu de l'effort important initial par le professeur.
- 20. Fournir des tablettes pour faciliter l'apprentissage.** Elles permettent une plus grande autonomie et bouleversent les méthodes pédagogiques. L'apport du professeur est alors d'accompagner au mieux l'élève, ou le groupe d'élèves, dans leur progression. Il est souvent possible de personnaliser le programme en combinant l'aisance de l'élève sur un domaine et en s'appuyant sur ses préférences. Celui-ci a accès à une documentation plus importante, permettant d'approfondir des sujets. Enfin, la fourniture de cet équipement permet de lutter contre la fracture numérique. Comment ? Achat de tablettes avec les professeurs et les établissements volontaires à travers un appel à projets. Proposer une compatibilité forte de programmes afin de permettre aux élèves d'apporter leurs propres matériels (BYOD Bring Your Own Device déjà enclenché au collège) en évitant des achats et des consommations de ressources inutiles. Faire signer une charte d'utilisation pour garantir un usage approprié.
- 21. Développer l'environnement numérique de travail (ENT).** Autrement appelé bureau virtuel, il permet de mettre en relation l'ensemble des acteurs d'un établissement, du corps professoral aux élèves en passant par leurs parents. Faire participer davantage les parents, les faire entrer dans l'école à travers ce portail, en leur permettant d'accéder à des documents partagés et des informations mises à leur disposition (regard sur les notes, cahier de texte et absences), permettra à leurs enfants, élèves, d'être plus assidus en classe. Comment ? Le portail doit pouvoir être facile d'accès pour tout profil de parent. Des temps d'accueil sont à organiser pour familiariser les parents aux subtilités de l'outil et les accompagner dans leur suivi, ainsi que mettre à disposition un équipement informatique de qualité dans les écoles pour éviter tout frein à la diffusion des informations.

• METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

- 22. Mettre en place une gouvernance transparente.** Permettre aux citoyen.ne.s de s'engager pleinement dans les décisions municipales avec davantage de transparence sur le déroulé et l'acte de décision.

- Visibilité de l'ensemble des projets, que ce soient ceux de la mairie, d'autres acteurs publics ou privés, ou des citoyens
- Consultation possible de l'état du projet (étapes franchies et restantes, plans, présentations et compte-rendu de réunions publiques, planning prévisionnel...)
- Identification des acteurs et des lieux de discussion sur les projets
- Ateliers de co-construction, fabriques citoyennes.

- 23. Fournir des outils de qualité pour les collectifs.** Les conseils de quartier et citoyens, en bénéficiant d'outils de prise de décision, de planification de réunion, de pétition et de libre expression, gagneront en efficacité et permettront une meilleure implication des membres. Une plateforme commune et adaptée localement en concertation avec les acteurs, plutôt que des développements pensés au niveau de chaque arrondissement, est à imaginer collectivement, avec l'appui fort de ces collectifs.
- 24. Améliorer l'implication citoyenne dans le cadre du budget participatif.** Suite au vote initial, les citoyen.ne.s ne sont pas parties prenantes de la suite du processus. L'écart entre les intentions originelles et les réalisations est parfois élevé avec des manifestations pouvant être évitées. Comment ? En garantissant tout le long une communication soutenue entre les services et le groupe souhaitant soutenir la mise en place de la demande initiale.
- 25. Faciliter l'émergence de débats en ligne** à travers la mise à disposition d'outils existants libres et en soutenant la démarche combinée d'acteurs œuvrant aux Halles Civiques, Démocratie Ouverte.
- 26. Mettre à disposition une cartographie gérée par les citoyen.ene afin de** pouvoir faire remonter des intentions plus fortes qu'à travers les deux applications existantes : dansmarue pour des problèmes et le budget participatif, avec des créneaux possibles d'intervention limités. Mettre en place une carte participative ouverte avec une co-gestion entre la municipalité et un groupe de citoyen.ne.s en charge de la modération et de l'animation.
- 27. Améliorer les outils d'information.** Internet est le premier moyen d'information, et le mobile le terminal le plus utiliser. Les sites d'information de la mairie sont obsolètes, ils ne permettent pas un accès facile à l'information et encore moins sur terminal mobile : un projet de refonte complète est à mettre en œuvre rapidement. En termes de contenus on valorisera la protection de l'environnement.

• GARANTIR LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

- 28. Ouvrir un guichet visible pour exercer son "droit aux données".** Dans le cadre de la réappropriation des données personnelles, tout usager devrait pouvoir demander quelles sont les données qu'il a transmis aux services municipaux, les diffusions autorisées (données anonymisées à quel moment et quel profil sociologique est transmis) et enfin comment interrompre ce partage (l'historique et toute collective à venir). Cela permettrait aussi d'être en règle avec la législation européenne RGPD. Comment ? un service en ligne permettant de visualiser les données collectées à son nom à partir des plateformes en ligne municipales, de sa carte de transport et des services (logement, sociaux, ...). Ce portail permet alors le téléchargement et la suppression de ses propres données.
- 29. Rendre accessible les données par les citoyen.ne.s.** Les habitant.e.s ne connaissent pas la mise à disposition de ces informations, ne devraient pas passer nécessairement par des applications tierces à but lucratif pour bénéficier de données mises en valeur. **Comment ?** Au-delà de la mise à disposition, il s'agit d'accompagner le citoyen.ne à l'usage informatique en répondant directement à ses attentes. Des services publics devraient être développés pour faciliter la lecture des données à la fois numériques (applications) et physiques (guichets et espaces de mise à disposition de matériel informatique).

30. Garantir la continuité d'activité (PCA). Assurer la protection des systèmes informatiques et la résilience de la ville en cas d'attaque ou de panne et les solutions alternatives au numérique.

VIII. ÉCONOMIE, EMPLOI, BUDGET : POUR UNE GESTION ÉCOLOGISTE DE LA VILLE

A. POUR UN COMMERCE DE PROXIMITÉ, ÉCOLOGIQUE, INNOVANT ET UN ARTISANAT RESPONSABLE

Paris est la ville la plus commerçante d'Europe. Avec ses 28 commerçant.e.s pour 1000 habitant.e.s, les boutiques sont une identité forte des quartiers parisiens. Sur les 62000 commerces et artisans $\frac{3}{4}$ d'entre eux sont encore gérés par des indépendants. La vacance commerciale reste stable (soit 9%). Néanmoins 48% des espaces qui étaient vacants en 2014, le sont encore en 2019.

Le développement de l'e-commerce (avec en tête Amazon) risque de dévitaliser le commerce de proximité et de diminuer un lien social précieux et qualitatif. En réaction, un commerce citoyen, éthique, local, responsable et durable doit être promu et soutenu à Paris. Sa finalité doit être avant tout d'améliorer le bien-être des habitant.e.s.

Dans ce but, un outil juridique tel que le Conseil Économique Social et Environnemental (CESEP) est à créer au sein de la Mairie de Paris en y associant tous les acteurs du secteur des commerces. Il devra particulièrement être actif concernant la rénovation énergétique des locaux commerciaux en accordant par exemple des exonérations temporaires de taxes foncières aux commerces qui la réalisent. Ce CESEP pourra plafonner des loyers de baux commerciaux dans les quartiers "politique de la ville" et être incitatif pour procéder à des rééquilibrages au sein des territoires parisiens afin de renforcer leur vitalité commerciale.

Il devra veiller à limiter le plus possible les impacts de l'accroissement des échanges commerciaux locaux, nationaux et internationaux au regard de leur pression sur le climat et de leur éthique sociale.

- **LUTTER CONTRE L'UNIFORMISATION COMMERCIALE DE LA VILLE**

L'identité des quartiers parisiens est une des caractéristiques de notre ville, due notamment à la présence des commerces de proximité indépendants. Les grandes enseignes, présentes dans toutes les villes européennes et mondiales risquent d'uniformiser l'offre commerciale.

Les projets de réaménagements des gares sont un exemple du risque de développement des surfaces commerciales et des grandes enseignes aux dépens des services publics attendus dans les gares (salle d'attente...) : les commerces de proximité indépendants sont des lieux de vie pour les quartiers et remplacent parfois les services publics. C'est en réaffirmant fortement le rôle indispensable des commerçant.e.s que nous pourrons lutter contre l'installation des grands groupes.

Un autre type de commerce est à développer et soutenir à Paris : celui qui à la fois prend en compte l'engagement citoyen de ses collaborateurs.rices et la durabilité des produits ou services proposés.

1. **Modifier le PLU pour développer les zones de protection de l'artisanat et du commerce de proximité**, dans chaque quartier de chaque arrondissement.
2. Intervenir auprès de l'Etat pour revenir à la réglementation précédente : demande d'autorisation d'installation de surface commerciale à partir de 300 m2.
3. **Encadrer strictement l'ouverture des commerces le weekend et la nuit.**

- **LUTTER CONTRE LA VACANCE COMMERCIALE**

Une étude menée à Paris et à Marseille en 2016 pour la SEMAEST a révélé que plus la desserte en services et commerces est importante, moins le vote FN est élevé. La vacance commerciale est donc un des éléments importants sur lesquels nous devons agir (tout particulièrement dans les quartiers populaires en bordure du périphérique). Le contrat de revitalisation commerciale, mené par la SEMAEST et par le GIE, est un outil mais globalement, il n'est pas à la hauteur des budgets des opérations vital quartiers et ne permettra donc pas d'intervenir de manière conséquente.

4. **Engager un budget complémentaire à la SEMAEST pour poursuivre les préemptions.**
5. **Fixer un objectif zéro locaux inoccupés dans les rez-de-chaussée des immeubles du GIE.**
6. **Privilégier des commerces remplissant un cahier des charges en accord avec les objectifs du Plan Climat.**

- **LUTTER CONTRE LA GENTRIFICATION DES QUARTIERS**

S'il y a une constance du nombre de commerces à Paris depuis une dizaine d'année, la nature et le rôle des commerces de proximité sont en pleine évolution. L'alimentation spécialisée a progressé depuis 2014 de + 6% (+300 boutiques : bio, pâtisseries, cavistes...), les cafés et restaurants +5% (+ 652 établissements), les locations vélos, et magasins de réparation +57% (46 établissements). Cette évolution peut être globalement positive et correspondre à un changement de modes de vie et une meilleure qualité de vie mais accélère aussi le phénomène de gentrification des quartiers. Cela recrée des nouvelles mono activités (quartiers festifs) qui ont pour conséquences de muséifier la ville et de créer des zones de tourisme de luxe (Marais). L'hôtellerie de tourisme a progressé + 9% (+ 23 établissements : 3, 4 et 5 étoiles).

7. **Préserver la mixité sociale à travers l'implantation des choix des commerces :** privilégier des emplacements stratégiques plutôt qu'un quartier complet avec une activité sur majoritaire.
8. **Développer les commerces proposant une alimentation saine, durable et de qualité** (circuits courts, bio, vente directe, Halle alimentaire) qu'ils soient indépendants ou collaboratifs (exemple La Louve, Les 400 Coop) ou participatifs (exemple Biocoop).
9. **Favoriser l'implantation des activités d'économie sociale et solidaire** dans tous les arrondissements. Mener une politique volontariste pour les publics éloignés de l'emploi en leur offrant une formation professionnelle pour les métiers du commerce.

- 10. Plafonner les loyers des baux commerciaux des bailleurs sociaux dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV)** pour redynamiser l'économie de ces quartiers et faciliter l'accès des TPE-PME à la location (reprise d'une proposition CGPME).
- 11. Recourir plus largement aux dispositifs « Vital Quartier » et GIE interbailleurs et plus généralement aux outils fonciers dont dispose déjà la Ville de Paris** pour conclure des baux avec de petits commerçants et artisans (en ligne avec propositions CGPME).

- **RENFORCER LA SEMAEST DANS LES TERRITOIRES**

Alors que l'on compte 28 commerces pour 1000 habitants à Paris, la Métropole en compte seulement 16/ 1000 et dans certains quartiers 7/1000. Pendant cette mandature la SEMAEST s'est fortement spécialisée sur la thématique commerciale et est devenue la première SEM commerciale de France. Mandatée par un grand nombre de collectivités en région et des collectivités du Grand Paris, son expertise est fortement sollicitée pour des formations, des études, des accompagnements

La Foncière Paris Commerces, créée il y a 5 ans avec la Caisse des dépôts est propriétaire de 65 locaux à Paris. La gestion de ces commerces est confiée à la SEMAEST avec pour objectifs de poursuivre l'action de revitalisation, la préservation de son patrimoine et lutter contre la spéculation immobilière.

- 12. Etudier la métropolisation de la SEMAEST** soutenue par les écologistes en se fondant sur l'appel à projet Centres Villes Vivants existant. Faciliter pour les salarié.e.s du commerce un accès à un logement proche du lieu de travail dans le but de diminuer les déplacements contraints et pénibles.
- 13. Accompagner la plateforme numérique Paris Commerce de comités locaux animés par des gestionnaires commerciaux**, spécialistes de la gestion d'immobilier commercial et du développement économique local avec pour ce dernier un objectif de transformation digitale sobre des commerces.
- 14. Développer le capital de la Foncière pour maintenir tout spécialement des librairies dans les quartiers parisiens** (elle en soutient actuellement plus de 40 jusqu'à 2021).

- **POUR DES COMMERCES INNOVANTS**

Les commerçants sont souvent des personnes qui se reconvertissent par choix dans ce secteur, ou qui veulent s'engager de manière éthique et respectueuse de l'environnement et qui veulent favoriser le lien social. Pour mener à bien leur projet, ils n'installent pas un commerce « traditionnel » mais innovent en juxtaposant plusieurs activités commerciales.

Pour aider ces nouveaux commerçants, la SEMAEST a mis en place des testeurs de commerces qui permettent aux personnes de tester leur nouveau concept. C'est ainsi que le testeur de commerce du 10^e a permis à plus de 20 concepts d'être testés en 2 ans et que plus de 40% ont ouvert une boutique pérenne après leur passage au testeur.

Afin d'aider les commerçant.es à l'adaptation au numérique, la SEMAEST a créé le réseau COSTO. La mise en relation des start up avec des commerçant.es a permis de travailler sur les

notions de fidélisation et de visibilité auprès de 1300 membres du réseau, mais aussi d'expérimenter la commande responsable en ligne, la livraison écologique, notamment par vélo-cargo, la lutte contre la vacance commerciale particulièrement élevée dans le Nord et l'Est parisien.

15. Ouvrir un testeur de commerce par arrondissement.

16. Développer et promouvoir le réseau COSTO et le valoriser avec des opérations chèques-cadeau favorisant l'achat dans les commerces du réseau (notamment pour les agents de la Ville).

17. Se servir du réseau COSTO pour expérimenter une monnaie locale parisienne.

- **PROMOUVOIR UN ARTISANAT RESPONSABLE À PARIS**

Alors qu'ils représentent potentiellement un gisement important d'emplois, la place des artisans à Paris reste préoccupante : leur nombre chute régulièrement. Paris compte actuellement moins de 50000 artisans dont 16000 entreprises individuelles. Selon la dernière étude de l'APUR, Paris compte, par rapport à 2014 : -10% de travaux de rénovation (plombiers, peintres) ; -10% d'artisans liées à la décoration (tapissiers, ébénistes, encadreur). Néanmoins, même si la place des artisans d'art reste soutenue par la ville, tout particulièrement à travers le viaduc des arts (12^e) et la cour de l'industrie (11^e), l'Hôtel des artisans (19^e) ouvert en mars 2019, l'artisanat traditionnel est en déclin à Paris. Les mandatures passées ont failli à maintenir le tissu artisanal dans les quartiers où il était historiquement le plus implanté à l'exemple du faubourg Saint Antoine.

Le « Fabriqué à Paris » avec la création du label a été une étape intéressante qui a permis de valoriser les métiers de la main mais on ne doit pas se contenter de valoriser ces savoir-faire mais plutôt de les rendre accessibles aux parisiens.

L'artisanat en général manque de grilles de critères telles que respect de l'environnement et traçabilité. Ces critères doivent être intégrés pour plus de lisibilité.

Face à l'augmentation du prix du foncier les artisans traditionnels ne peuvent plus rester à Paris. Pourtant pour réussir la transition écologique et énergétique, Paris a besoin d'artisans " tous corps d'état " et " intra-muros ". Cette localisation à Paris participe de plus à limiter les déplacements. La ville doit reconstituer un tissu de professionnels qualifiés, sauf à reléguer ces derniers aux marges de Paris, de la Métropole et en Ile de France alors qu'ils sont absolument nécessaires pour construire une économie de proximité.

Des actions fortes doivent être initiées par la Ville pour créer des lieux de fabrication, valoriser les métiers, accompagner, aider à se fédérer.

18. Soutenir la création d'ateliers de réparation et continuer à promouvoir l'économie circulaire.

19. Aider à la mutualisation des locaux dans des boutiques regroupant plusieurs métiers de l'artisanat.

20. Créer une agence de développement de l'artisanat.

21. Créer des incubateurs d'entreprises pour les artisans (et pas seulement pour les startups).

22. Cibler davantage les aides à la création d'entreprises vers l'artisanat et les services à la personne.
23. Améliorer le label « fabriqué à Paris » en ajoutant des critères d'éco-responsabilité et de traçabilité.

B. POUR UN TOURISME PLUS RESPONSABLE, PLUS DURABLE ET PLUS ÉQUITABLE

Le tourisme est un moteur économique de notre capitale mais aussi de sa région. En tant que moteur nous devons lui donner un cap pour servir de modèle pour une vision plus responsable et plus durable de la consommation dans notre société. En effet avec près de 29 millions de séjours et plus de 115 millions de nuitées, Paris est l'une des premières destinations mondiales, notamment en nombre de touristes internationaux accueillis qui représentent 58% des visiteurs. La consommation liée à ce tourisme est évaluée à 15 milliards d'euros et rapportent à la ville en taxe de séjour 83 millions d'euros, ce qui est un levier conséquent pour réinvestir dans l'action publique. Enfin, ce sont plus de 40 000 entreprises dont les activités sont liées au tourisme en 2017 qui génèrent environ 10% des emplois salariés de la ville.

Dans ce secteur tributaire de la conjoncture économique et sécuritaire mondiale, nous constatons une hausse de la capacité des ménages à voyager dans la décennie à venir. Dans un horizon plus lointain, l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) dans sa note du mois de juin 2019, annonce le chiffre de 54 millions de touristes en 2040 à Paris. Dans ce contexte, nous devons réfléchir à la quantité de touristes que notre capitale peut continuer de recevoir tout en respectant le cadre de vie de nos concitoyen.ne.s. De plus, pour l'avenir nous devons inévitablement proposer un tourisme plus responsable et plus durable, qui saura s'inscrire dans le quotidien des parisiens.ne.s en limitant les contraintes de ce secteur d'activité telles que le sur-tourisme, en créant le terreau nécessaire au maintien et au développement de cette ressource économique majeure et enfin en répondant aux enjeux écologiques de demain.

• UN PLAN DÉPLACEMENT ET ACCESSIBILITÉ TOURISME POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN

L'apparition d'une nouvelle offre touristique, que ce soit à Paris ou en Petite Couronne, associée aux nouvelles polarités d'hébergement et de lieux nocturnes nécessitent de repenser l'offre de transport. Même si aujourd'hui, les touristes utilisent principalement le métro (dont 20% sur la ligne 1) il est nécessaire de proposer une offre alternative, en lien avec les mobilités douces notamment. Enfin, le tourisme a un impact très important sur la pollution de notre environnement avec l'usage massif du transport aérien. En France, le taux de croissance annuel moyen du transport aérien entre 2008 et 2018 est de +2,70% avec plus de +4% annuel ces trois dernières années pour les aéroports parisiens ce qui portent aujourd'hui à 105 millions le nombre de passagers dans les aéroports de Paris à l'année.

1. **Interdire les cars de tourisme** à l'intérieur de la ville en édifiant une sectorisation de la possibilité de circulation et un plan des espaces de stationnement en périphérie.

2. **Remunicipaliser l'offre de transport touristique : créer une régie de transport touristique.**
3. **Assurer le développement des bateaux péniche zéro émission.** La multimodalité touristique doit aussi comprendre une offre de transport fluvial pour rejoindre les points clés de la capitale tout en délestant le transport public classique.
4. **Proposer une offre multi-transport (ferré/bus/vélo)** pour rendre la destination plus connectée avec le reste de la France mais aussi à l'internationale.
5. **Déployer et améliorer la filière tourisme et handicap en intégrant le label Tourisme & Handicap au label tourisme éthique et solidaire** dans le cadre du regroupement de l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et du Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT).

• UN PLAN POUR UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DURABLE ET RESPECTUEUX DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Avec 65000 appartements en locations dans Paris, la plateforme locative entre particuliers de droit irlandais Airbnb est devenue la principale concurrente du marché d'hébergement touristique traditionnel. Si la loi a disposé depuis 2017 un durcissement du système sous-loué pour les résidences principales comme la limite du nombre de nuitées, nous constatons que la loi reste très faible dans le cadre des résidences secondaires. Ces résidences secondaires composent pourtant la majorité des hébergements proposés dans la capitale. Enfin, avec plus de 50 millions de nuitées dans Paris et sa métropole le secteur de l'hébergement touristique sera un des grands acteurs du changement vers un tourisme plus durable. Pour cela, la ville doit envisager de soutenir un tourisme éthique plus durable et solidaire pour que le tourisme ne soit pas qu'une niche pour quelques uns mais un loisir pour toutes et tous.

6. **Les mesures compensatoires pour les locations de résidences secondaires en Airbnb seront revues** avec une demande d'investissement - à la hauteur d'une nuitée dans un hébergement traditionnel - dans un office public.
7. **Créer de nouveaux postes d'agents pour le contrôle et le suivi des locations touristiques** entre particuliers via des plateformes en ligne.
8. **Augmenter les moyens pour le programme "Pour un hébergement durable à Paris"** mis en place en 2012.
9. **Création d'un label tourisme éthique et solidaire et tourisme durable** pour valoriser les professionnels qui s'engagent dans des valeurs de justice sociale, d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques professionnelles.

• CRÉER UNE DESTINATION DURABLE, UN PROJET QUI MISE SUR L'AVENIR

Selon la revue Nature Climate Change, le bilan carbone du tourisme mondial serait sous-estimé et représenterait près du dixième des émissions de gaz à effet de serre. D'ici à 2025, l'empreinte mondiale du secteur pourrait atteindre entre 5 GteqCO² et 6,5 GteqCO². Le transport aérien est pointé du doigt mais malgré tout, Paris, qui devrait connaître un nombre plus important

de touristes dans les prochaines années se doit d'agir. Objectif : faire de Paris la première grande métropole une destination durable !

- 10. Développer une agence de soutien aux professionnelles du tourisme** pour lutter contre la précarité dans ce secteur d'activité. Les formations ou parcours universitaires dans le secteur du tourisme mènent trop souvent à des emplois précaires comme dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration ou de la médiation culturelle. Cette agence permettra de suivre précisément les attentes des professionnels ou syndicats et de faire le lien avec les élu.e.s et les services concernés.
- 11. Développer le tourisme vert dans Paris.** En plus des balisages randonnés développés ces dernières années, nous proposerons la mise en place d'un balisage de circuit d'activité bien-être comme la marche nordique ou des circuits trail en ville en s'appuyant sur l'élaboration d'un schéma de continuité course à pied souhaité par les élu.e.s écologistes dans la mandature.
- 12. Conditionner le soutien financier de la ville** aux événements (type sportif, culturels mais aussi professionnel) qui s'engageront à respecter sa charte (réduction des consommations d'énergie et d'eau, réduction et valorisation des déchets...). Il faudra pour cela **abandonner le soutien aux projets contraires aux valeurs écologiques** type Salon Auto, Fashion Week.

• UN TOURISME À L'ÉCOUTE DES PARISIEN.NE.S

Le développement du tourisme a des répercussions directes sur différentes dimensions de la vie des Parisien.n.es. D'après une étude concernant l'attitudes des franciliens vis-à-vis du tourisme, les Parisien.n.es ont conscience des retombées économiques de ce secteur mais malgré tout, ils sont plus nombreux à attribuer des conséquences négatives au tourisme s'agissant de la propreté de l'espace public et en ce qui concerne la qualité de vie. Enfin, Paris ne doit pas devenir une ville musée, vitrine pour touristes aisés mais doit rester une capitale dans laquelle nous pouvons continuer de vivre. Nous souhaitons pour cela renforcer ce que nous nommons un tourisme authentique où la vie parisienne demeure : commerce de proximité, quartier habité, découverte de la vie des habitants.

- 13. Augmenter la participation financière des touristes** en demandant à ce que les prochaines lois de finances revoient à la hausse la taxe de séjour qui s'étalent de 1 euro pour les hôtels 1 étoile à 5 euros pour les palaces.
- 14. Favoriser les commerces de proximité** plutôt que des commerces touristiques de grande ampleur.
- 15. Mettre en place de réunion d'échange entre résidents et touristes** : expérience visiteurs permettant de rencontrer des locaux.

• UN DÉVELOPPEMENT DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS TOURISTIQUE

L'expérience visiteur est au cœur des stratégies de l'ensemble des destinations mondiales. Comment rendre l'expérience inoubliables ? Pour ce faire, nous avons la volonté de concevoir une nouvelle vision de l'économie touristique. Celle-ci doit en effet être plus respectueuse des parisiennes et parisiens et de leur cadre de vie. Les élu.e.s écologistes se sont opposé.e.s au développement des infrastructures dispendieuses dédiées uniquement à l'usage touristique au

détriment des usagers du quotidien à l'image de la ligne à haute vitesse, entre l'aéroport Charles de Gaulle et la gare de l'Est, nommée Charles de Gaulle Express. Nous souhaitons pour l'avenir que les dépenses réservées à l'activité touristique se fassent dans le respect des besoins de toutes et tous.

- 16. Réduction des droits de voiries** pour les commerçants qui offrent **la possibilité d'utiliser gratuitement leurs toilettes** aux touristes et par conséquent aux résidents eux-mêmes
- 17. Développer le nombre des bornes d'eau potable qui seront accompagnées d'un système de brumisateur** à déclenchement individuel afin de s'adapter à l'accroissement des températures caniculaires à Paris en période estivale nous devons adapter les structures d'hydratation public.
- 18. Création de distributeurs de gourdes et** équiper certains lieux publics (OT, musée, etc.) afin d'éviter la multiplication des bouteilles en plastique.
- 19. Le regroupement de l'Office de tourisme et des congrès de Paris (OTCP) et du Comité Régional du Tourisme Paris Ile-de-France (CRT)** pour une meilleure gestion de l'argent public et une meilleure mise en application de la politique touristique, s'inscrivant dans une dynamique de métropolisation.

C. FAIRE DE PARIS UNE CAPITALE DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le secteur de l'ESS regroupe une multitude d'entreprises sociales de nature très hétérogènes, réunissant les acteurs historiques tels que les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, mais de nouvelles structures hybrides comme les sociétés commerciales poursuivant un objectif d'utilité sociale font également leur apparition.

Pour rappel, l'ESS aspire à "placer l'homme au cœur de l'économie et mettre les activités économiques au service d'un engagement social". Considérée à la pointe de l'innovation sociale, elle se positionne comme une solution alternative aux défis multiples posés par les crises économiques, sociales, environnementales et morales dans les pays développés, en premier lieu, mais également dans les pays en développement. Elle place l'entreprise sociale au cœur du mouvement, comme acteur clé du changement.

L'ESS fait face à un boom ces dernières années aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. En France, la loi Hamon a consacré le secteur de l'ESS en lui donnant une assise légale et réglementaire claire. L'ESS représente environ 10% du PIB et 13% des emplois. Son dynamisme lui a permis de créer 440 000 emplois nouveaux depuis 10 ans et les besoins en recrutement sont considérables. Malgré la crise, ce secteur continue à créer des emplois le plus souvent non-délocalisables. Au niveau européen, l'économie sociale représente 10 % de l'ensemble des entreprises soit 6,5 % de l'emploi rémunéré. On compte désormais 2 millions d'entreprises qui emploient plus de 14 millions de salariés.

- 1. Faire en sorte que chaque politique déployée par la Ville intègre la dimension ESS.** A titre d'exemple : transports (ex. coopératives de taxis), alimentation (ex : développement de coopératives d'alimentation, circuits courts, ...), logement (ex. habitat participatif), gestion des commerces (mobilisation de Paris&Co sur le foncier à proposer aux activités ESS), social (ex : EHPAD, logements pour étudiants autogérés, ...), économie circulaire et gestion des déchets, etc.
- 2. Créer une nouvelle étape du développement de l'ESS à Paris à travers un "Small Business Act" afin de pouvoir faire un état des lieux complet de la question,** réunir l'ensemble des acteurs, notamment les têtes de réseau, pour envisager une stratégie commune de développement au cours de la mandature. **Objectif en 2030 : a minima 20% de l'emploi parisien issu de l'ESS.**
- 3. Accompagner et renforcer les parcours d'installation des porteurs de projets des entreprises socialement innovantes** afin, notamment, d'infuser la notion d'ESS et de développer et/ou pérenniser les projets en lien avec les structures en charge de l'accompagnement des porteurs de projet :
 - Soutenir la montée en charge de la plateforme pousses.paris, (guichet unique pour toute personne ayant un projet entrepreneurial)
 - Soutenir les acteurs de l'accompagnement aux différentes phases de la création
 - émergence d'idées (cf. MakeSens)
 - création (cf. réseau des BGE)
 - incubation (cf. Paris&Co, hôtels d'entreprises)
 - Soutien à de petites structures afin de favoriser au mieux un maillage harmonieux du territoire et de contribuer à la

4. Valoriser le développement de structures issues de l'ESS

- Donner les moyens aux structures de se développer au travers :
 - mobiliser le foncier (imposer des quotas aux bailleurs sociaux, préempter les pieds d'immeuble).
 - mobiliser la commande publique
- Soutenir et devenir partie prenante financièrement des coopératives (type SCIS ou SCOP) en demande pour appuyer leur développement et les consolider
- Soutenir et devenir partie prenante financièrement des coopératives (type SCIC, SCOP, CAE) en demande pour appuyer leur développement et les consolider
- Renforcer le micro-crédit.
- Créer un fonds d'investissement solidaire parisien abondé par les entreprises de plus de 1000 salariés dont le siège social sera établi à Paris (fond d'épargne solidaire, etc.)
- Mobiliser massivement la commande publique en activant les clauses sociales et les emplois réservés (notamment dans le secteur médico-social).
- Poursuivre les opérations d'ESS à l'école et une école de l'ESS et de l'économie circulaire de la ville de Paris.

5. **Favoriser la cession ou la reprise d'entreprises classiques en "entreprise sociale"** à l'occasion des départs en retraite de leurs dirigeants et/ou de difficultés économiques mettant en péril la survie de l'activité.
6. **Recenser l'ensemble des filières de production parisienne en les mettant en miroir avec la consommation des parisiens afin de promouvoir, des filières créatrices d'emploi.**

Exemples :

- la mode éthique et "slow fashion" :
 - en poursuivant l'initiative "Paris Good Fashion"
 - ne plus délivrer aucune autorisation administrative aux acteurs de la mode qui ne s'engagent pas vers des critères éthiques et solidaires dans la conception et la réalisation des produits
 - créer un fonds de soutien à l'artisanat et la mode éthique abondé par les grands noms de la mode et du textile
 - déployer au moins un atelier mutualisé de confection et de couture sous un format coopératif par arrondissement
 - la transition écologique
 - la culture
-
7. **Inciter les entreprises (parisiennes et hors Paris) écoulant tout ou partie de leur production sur Paris à investir dans le recyclage des déchets.** L'exemple médiatisé récemment d'Amazon, leader mondial du e-commerce, mettant leur stock au rebut faute de débouchés doit inciter la future municipalité à entreprendre une action volontariste afin que cette production puisse être utile et servir notamment à des personnes dans le besoin ou des associations caritatives.
 8. **Créer des synergies bilatérales ou à l'échelle européenne entre pays afin de promouvoir des projets ESS.** Cette proposition pourrait faire l'objet d'une des missions de la future Direction de l'Innovation sociale et économique ainsi que des organismes satellites de la Ville spécialisés dans le développement et le rayonnement économique de Paris (cf. Paris&Co) afin de favoriser des réponses à des problématiques locales soulevés par les acteurs parisiens (habitants, associations, collectif d'usagers, conseils de quartier, ...) concernant des thèmes qui leur sont chers (sécurité, propreté, déplacement, culture).

D. POUR UNE VILLE CRÉATRICE ET PROTECTRICE D'EMPLOIS

Ville capitale, Paris accueille de longue date des centres de décisions (sièges sociaux, institutions, ministères) et cette orientation fait partie de son identité. Toutefois, le Paris des XIXème, XXème siècle savait **faire cohabiter ces activités avec des activités de productions et de services tournées vers les parisiens** : commerces, bistros mais également de nombreuses petites entreprises industrielles et des artisans.

Aujourd'hui, les données disponibles montrent, outre que Paris n'a pas échappé à la désindustrialisation, une **spécialisation écrasante de la ville dans les activités tertiaires**, au bénéfice des catégories supérieures mais pas à celui des habitants.

Selon les données du recensement, plus de 68% des actifs parisiens travaillent dans des activités tertiaires (commerce, transports, services divers) contre 4,1% dans l'industrie et 3,% dans la construction. 35% (plus de 627 000 personnes) des actifs sont cadres où travaillent dans des « professions intellectuelles supérieures » alors que **les ouvriers ne représentent qu'à peine 9% des habitants. Paris continue à voir baisser le nombre de ses actifs** (-7000 de 2010 à 2015), les pertes d'emplois dans l'industrie et la construction (-13 500 au total) excèdent les créations d'emplois dans les services marchands (de l'ordre de 6 000).

52% des quelques 440 000 entreprises présentes à Paris fournissent des services aux entreprises et la tendance va en s'accroissant : près de 56% des créations concernent ce même secteur. Par comparaison, 15% des entreprises fournissent des services aux particuliers et 23% des services de proximité (commerce, transports, hôtels, cafés restaurants). Et seulement 6,3% des entreprises (moins de 30 000 évoluent dans la construction). Quant à l'agriculture urbaine, elle reste quasiment inexistante.

Les zones touristiques internationales (concentrées sur l'hyper centre de Paris et les quartiers traditionnels d'affaires et de grands magasins) **représentent à Paris 1 salarié sur 5** (soit plus de 316 000 emplois) avec une prédominance de plus en plus affirmée du commerce de détail et de l'hébergement-restauration au détriment des activités de production et de services du quotidien

En outre, **le commerce de détail (grands magasins)** prend le caractère d'un commerce **destiné principalement aux touristes et aux cadres à haut revenu**. La création d'emplois peu qualifiés, soumis au travail dominical et aux horaires décalés n'offre en réalité que très peu d'intérêt pour les parisiens.

Pourtant, la transition écologique crée des besoins très importants en emplois qualifiés dans des secteurs tels que le second œuvre du bâtiment, la priorité n'étant pas de construire mais de rénover l'existant pour mettre fin aux passoires énergétiques et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. Il faut par exemple dans le domaine de l'isolation du bâtiment former une main d'œuvre qualifiée. Tout comme pour la nécessaire transition énergétique il y a un besoin d'emplois et de formation de techniciens qualifiés de l'installation et de la maintenance technique (CPCU, photovoltaïque etc.).

De même, si l'on veut **construire une économie parisienne résiliente**, il n'est plus tolérable qu'il soit aussi difficile de faire réparer un appareil électroménager une fois la période de garantie écoulée ou même un vélo. À ce titre **l'économie circulaire constitue un gisement d'emplois**.

Aujourd'hui, selon la chambre des métiers, Paris compte moins de 50 000 artisans dont près de 16 000 entreprises individuelles (<https://www.cma-paris.fr/les-chiffres-du-mois>) dont près de 45% dans les services (coiffure, esthétique et seulement 3775 entreprises de réparation qui comprennent les garagistes), 10% dans le commerce alimentaire (boulangers, bouchers, poissonniers) et le tiers seulement dans la construction, essentiellement dans le gros œuvre.

Pour réussir la transition écologique et énergétique Paris doit donc reconstituer un tissu de professionnels qualifiés, sauf à reléguer ces derniers dans le grand Paris et l'Ile de France alors qu'ils sont absolument nécessaires pour **construire une vraie économie de proximité**.

L'expérience des mandatures passées montre que les efforts qui ont été faits, notamment pour maintenir le tissu artisanal dans les quartiers où il était historiquement le plus solidement implanté n'ont pas été suffisants.

Ainsi, le quartier Saint Antoine a vu baisser le nombre de ses artisans de manière dramatique faute d'avoir mis en place les actions d'accompagnement et d'informations nécessaires, alors même que des aides financières étaient disponibles. Par ailleurs, trop de rénovations immobilières ont consisté à transformer des ateliers en loft et n'ont pas pris en compte les besoins de la « vieille économie ». Un petit entrepreneur ne peut pas travailler s'il ne peut ni se déplacer, ni se faire livrer les matériaux dont il a besoin, ni embaucher...

Il serait également intéressant de **sécuriser économiquement la population de travailleurs indépendants et d'entrepreneurs** de proposer, à l'instar de Montreuil qui offre à ses habitants une complémentaire santé négociée à des conditions très favorables pour ceux qui y souscrivent, un régime de prévoyance pour les indépendants. Cela autant pour leur permettre de bénéficier d'un minimum d'assurance face aux accidents de la vie (maladie, perte temporaire d'activité) que pour **lutter contre l'ubérisation qui n'est qu'une fausse indépendance professionnelle**.

Par ailleurs, **la population de Paris est vieillissante** : près de 22% de ses habitants ont **plus de 60 ans**. Là aussi, **des besoins en emplois existent** en matière d'aide à domicile des seniors, de facilitation des démarches du quotidien, de lutte contre la solitude des plus âgés. Ces emplois devraient également être créés au profit des aidants (membres de la famille) qui doivent concilier les contraintes de leur vie professionnelle et familiale avec celles consistant à aider un parent âgé en perte d'autonomie.

• REFONDER LA RELATION ENTRE LES ENTREPRISES ET PARIS

Adopter un « small business act » parisien pour faciliter l'accès des PME à la commande publique parisienne ainsi que leur développement, parallèlement mettre en place l'éco-conditionnalité en matière de commande publique

1. **Améliorer l'accès des PME/TPE à l'information en matière de commandes publiques.**
2. **Prendre un engagement sur les délais de paiement.**
3. **Recourir au maximum à l'allotissement** (fractionner à chaque fois que c'est possible un marché en plusieurs tranches de façon à permettre à des entreprises ne disposant pas de la surface nécessaire de participer à la réponse).

4. **Introduire davantage de clauses d'éco-conditionnalité dans les marchés publics** (matériaux bio-sourcés, biotope intégré dans les marchés publics de bâtiment, favoriser les circuits courts).
5. **Introduire un critère d'égalité de genre dans les marchés publics.**
6. **Améliorer le logement des saisonniers et des travailleurs sur les chantiers en contrepartie d'engagements des entreprises du bâtiment sur le respect de la législation sociale** en matière de travail détaché.

Renforcer le rôle des mairies d'arrondissement dans l'accompagnement des entreprises à Paris

7. **Mettre en place une cellule accompagnement des entreprises des PME** dans chaque mairie d'arrondissement.
8. **Service de conseil à la création d'entreprise, diffusion des appels d'offres parisiens**, club des entreprises de l'arrondissement, assistance aux démarches administratives et fiscales... Ce service permettrait de participer à une meilleure négociation d'un régime de prévoyance et/ou une complémentaire santé pour les artisans /commerçants/travailleurs indépendants à l'instar de la ville de Montreuil (93) pour ses habitants.

- **METTRE LE SOUTIEN A L'INNOVATION AU SERVICE DE L'ÉGALITE DES QUARTIERS**

9. **Rééquilibrer territorialement les pôles d'innovation** (pépinières d'entreprises) au bénéfice du nord-est parisien.
10. **Encourager le développement d'une « industrie 4.0 » à taille humaine, créatrice d'emplois qualifiés**, qui fabrique en faible volume des produits sur-mesure au plus près des besoins et des attentes des consommateurs (reprise proposition CGPME).

- **INTÉGRER LES CRITÈRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES FINANCES PUBLIQUES PARISIENNES**

11. **Mise en place d'une « comptabilité durable » pour Paris** (évaluation et maintien des stocks des « capitaux naturels » utilisés par une organisation)
12. **Publication par l'exécutif parisien d'un rapport au Conseil de Paris sur les nouveaux indicateurs de richesse** au sens de la loi Sas du 13 avril 2015

E. BUDGET : PRÉSERVER NOS BIENS COMMUNS, INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS, RÉDUIRE LA DETTE ÉCOLOGIQUE

Avec un budget de près de 8 milliards d'euros, sans compter les moyens financiers des organismes liés à la Ville, Paris est la collectivité territoriale la plus riche de France et dispose donc de marges de manœuvre importantes. Or, depuis plus d'une décennie, l'Etat mène une politique de recentralisation de fait en baissant la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités et en pointant du doigt l'irresponsabilité supposée des élu.es locaux.ales via l'imposition de nouvelles règles : contrainte sur la hausse des dépenses de fonctionnement et limitation des capacités d'autofinancement.

A Paris, cette diminution de la DGF s'est accompagnée d'une augmentation des dépenses de péréquation et le non-remboursement de la dette sociale de la ville (RSA, APA ...) provoquant un choc budgétaire de plus d'un milliard d'euros depuis 2012. Les mandatures Delanoë et Hidalgo ont été marquées par des choix budgétaires et de gestion du patrimoine municipal contestables : politique d'embellissement financé par la dette, subventionnement d'intérêts privés, mauvaise gestion des contrats publics, vente du patrimoine municipal, focalisation à outrance sur l'attractivité du territoire au dépend des services rendus à la population.

En 20 ans de participation à la gestion de la ville, les écologistes ont construit une doctrine de gestion écologique de Paris qu'il conviendra de mettre en œuvre durant la prochaine mandature. Ce sera d'autant plus nécessaire que les choix locaux passés et le contexte national vont largement contraindre nos marges de manœuvre budgétaires. Par ailleurs, de par son histoire et son statut de capitale politique, économique et culturelle, Paris capte des richesses aux dépens des autres territoires. Une attention particulière devra être donnée aux moyens financiers que la ville peut utiliser en solidarité des politiques métropolitaines et franciliennes. En somme, il s'agit d'initier un vaste mouvement de démocratisation des questions budgétaires et de gestion collective de la ville par et pour les parisiens.ne.s.

• PRÉSERVER NOS BIENS COMMUNS, RÉGULER LES INTÉRÊTS PRIVÉS

La définition et le vote du budget n'est pas l'unique levier de gestion mobilisable pour transformer Paris : au-delà de ses capacités financières conséquentes, notre ville bénéficie de plusieurs atouts tel qu'un patrimoine conséquent et des agents de qualité, notamment celles et ceux formé.es par l'Ecole d'Ingénieur de Paris. Ces différents leviers doivent être actionnés pour préserver les biens communs et le patrimoine des parisiens.nes, lutter contre la spéculation immobilière, diminuer les coûts de gestion de la Ville sans nourrir indûment des intérêts privés et participer plus largement à l'émergence d'une économie mieux régulée, protégeant notre environnement, nos capacités à agir et favorisant l'égalité et l'inclusion.

• Sanctuariser le patrimoine municipal

En 2019, l'ensemble du patrimoine municipal représente près de 31 milliards d'euros. Ces biens municipaux doivent rester la priorité de la collectivité.

- 1. Privilégier les baux emphytéotiques sur toute vente des biens municipaux.** Ce choix est privilégié depuis 2014 pour le parc de logement social de la ville, et il faudra poursuivre en ce sens. Or, tous les projets « Réinventer Paris » ont été cédés, comme le bâtiment Morland qui

fait de ce quartier celui qui a subi la plus importante hausse du prix au m2. Cette pratique permettrait d'augmenter les recettes de fonctionnement et la capacité d'autofinancement plutôt que les recettes d'investissements.

- **Municipaliser le foncier pour lutter contre la spéculation immobilière**

2. **Augmenter les moyens de l'Office foncier solidaire** : créée à l'initiative des écologistes, l'office permet de stopper la spéculation immobilière en dissociant le coût du foncier et celui du bâti.
3. **Augmentation de la TMTO** (droits de mutation à titre onéreux) et modulation des exemptions en fléchissant son rendement vers l'Office.

- **Organiser la gestion non-lucrative des biens communs et services essentiels**

Plusieurs délégations de services publics arrivent à échéance prochainement : la CPCU pour l'eau chaude, Climespace pour l'eau froide. Par ailleurs, en tant qu'autorité concédante des réseaux de distributions d'électricité et de gaz, la ville peut intervenir sur la politique énergétique locale, enjeu primordial pour atteindre nos objectifs de neutralité carbone et de diminution de la consommation énergétique. (C'est le choix que la ville de Berlin a fait récemment). Grâce à l'école d'ingénieur de la ville de Paris, nous disposons d'agent compétents à même de piloter et mettre en œuvre des décisions de remunicipalisation.

4. **Étudier au cas par cas la création de régie municipale pour gérer les biens communs.** En remunicipalisant la gestion de l'eau en 2008 par la création d'Eau de Paris, la ville a prouvé sa capacité à mieux gérer les biens communs que les opérateurs privés : en plus de récupérer une rente indue, elle a fait baisser le prix de l'eau, reprendre les investissements sur le réseau et diminuer la consommation et le gaspillage d'une ressource essentielle.
5. **Améliorer la négociation des contrats passés par la ville pour les services essentiels.** La négociation du contrat Autolib' a été calamiteuse pour la Ville : municipalisation de la dette, privatisation des profits, entraînant un effet pervers d'irresponsabilisation quant au service rendu. L'estimation du coût de rupture du contrat porte sur 300 M€ pour le syndicat mixte. Pareillement, la gestion privée de Vélib n'a pas été meilleure, tandis que les parkings gérés par les sociétés privées sont souvent en mauvais état alors même qu'ils représentent des taux de marges de plus de 4% pour leur opérateur. Une attention particulière doit être donnée à la conservation de la propriété des biens gérés via des DSP. Enfin, une réévaluation des redevances dans le cadre des Conventions d'occupation du domaine public (CODP) devra être menée en fonction de leur impact écologique et social.
6. **Délégation de service public : privilégier les opérateurs associatifs ou de l'ESS.** Lorsque les DSP sont préférables à la gestion directe (crèche, piscines, centres d'animations etc), la ville devra privilégier les opérateurs associatifs et issus de l'ESS. Par ailleurs, les marchés alimentaires et les kiosques pourraient être transformés en Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)

- **Privilégier les compétences des agents municipaux à l'externalisation des dépenses**

7. **Evaluation comparée et systématique des coûts avant toute externalisation.** L'internalisation est souvent préférable à l'externalisation. Un des atouts de la ville sont ses salariés. Le « new public management » des cadres de la ville a fait ses ravages en les considérant souvent comme une lourde charge budgétaire alors qu'ils sont un pilier incontournable du fonctionnement de la ville. Il a souvent été préféré le recours à des agents contractuels et à des opérateurs privés via l'externalisation afin de réduire la masse salariale

de la ville (et donc ce faisant le fameux budget de fonctionnement de la ville de Paris) sans qu'il y ait eu une évaluation comparée des coûts. Pourtant les prestations de services sont souvent plus coûteuses. Les services informatiques de la ville ont par exemple développé des logiciels en licence open source bien moins coûteux que de faire appel à un marché public d'informatique.

8. **Accompagner les agents de catégorie C pour qu'ils, elles puissent vivre dignement à Paris.** Une attention particulière devra être portée sur les niveaux de rémunération les plus faibles des agents de la ville, afin de leur permettre de vivre dignement à Paris, notamment en privilégiant des avantages en termes d'accès au logement social du parc de la ville, et ce, en fonction de leur situation familiale.
9. **Diminuer les salaires de prestige.** Un audit devra être mené pour assurer plus d'égalité en termes de rémunération, avec une vigilance sur les hauts revenus de l'administration, mais également des Syndicats et bailleurs sociaux dont la ville est l'actionnaire majoritaire.

- **Faire de la gestion éthique de la dette une priorité**

La politique de l'emprunt de la ville de Paris devra répondre à deux impératifs :

10. **Aucune contractualisation avec des établissements de crédit ayant des filiales dans des paradis fiscaux** ou investissant massivement dans les énergies fossiles.
11. **La création de dette financière supplémentaire sera fléchée vers des politiques de résorption de la dette écologique** et entraînant des économies de coûts pour la collectivité.

- **Accompagner le développement de l'économie locale, sociale, solidaire et circulaire et celui de l'égalité femme homme via la commande publique**

12. **Assurer la déclinaison du "schéma de la commande durable" dans tous les arrondissements**, avec les moyens humains, techniques et financiers adéquate. La passation des marchés de fourniture de biens et services de la Ville devra être principalement orientée pour faire vivre l'ESS, l'insertion, les biens durables et locaux et pour privilégier les fournisseurs détenteurs du *label Égalité*.

- **MENER UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE RIGOUREUSE, AU PROFIT DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE PARIS**

Les capacités de libre administration des collectivités en matière budgétaire sont contraintes par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 : la hausse des dépenses de fonctionnement annuelle est limitée à 1,14% tandis que la capacité de désendettement doit être inférieure à 12 ans. En 2019, la capacité d'autofinancement de Paris était de 11,25 ans. Toute politique de transformation ambitieuse mais rigoureuse nécessitera donc de réduire les dépenses qui ne poursuivent pas un but d'intérêt général et augmenter les recettes de transformation écologique et sociale.

Concernant les dépenses, des choix difficiles seront devant nous, d'autant plus que l'organisation des JO et l'augmentation considérable des remboursements de la dette de la ville à partir de 2021 (+ 30%) vont amoindrir nos capacités d'investissement. Une partie des recettes vont également se restreindre, comme l'artifice comptable des avances sur recette des HLM liée aux loyers capitalisés dont la manne s'éteindra fin 2020. En appliquant notre doctrine de gestion écologique en faveur des biens communs, de l'amélioration des services publics et de la régulation des activités privées, les marges de manœuvre en termes d'investissement et de fonctionnement seront très inférieures aux mandatures précédentes : ces dernières privilégiaient le recours à la dette, dans

l'attente d'une croissance à même de la rembourser et dont les fruits sont en réalité captés par les plus favorisés et les intérêts privés.

Une clarification devra s'opérer avec les parisiens sur les grandes priorités budgétaires, dont un effort de pédagogie pour utiliser la fiscalité en lien avec ses deux fonctions essentielles : redistribution des richesses et orientations des comportements vers des modèles plus vertueux pour l'environnement et la justice sociale.

- **Lancer un audit indépendant sur la gestion des finances de la ville et de ses contrats**

Afin de préciser le cadre budgétaire de la mandature, et particulièrement l'impact des différents contrats et engagements de la ville pluriannuels, nous lancerons un audit indépendant visant à objectiver les enjeux financiers et juridiques de l'application de notre doctrine de gestion des finances et contrats de la Ville.

13. Organisation des Jeux Olympiques : objectiver le débat, notamment financier pour donner le choix aux habitants de la métropole. Sur la question des JO 2024, l'audit s'intéressera particulièrement aux impacts financiers, écologiques, sociaux et notamment aux dérogations prévues au droit de l'environnement, au droit de l'urbanisme, au règlement de publicité et au droit social prévues dans la loi olympique de mars 2018. Une attention particulière sera donnée aux risques de dérapages budgétaires grevant les capacités de transformation de Paris sur la prochaine mandature. Le résultat permettra d'objectiver l'impact budgétaire du retrait de la participation de Paris et les moyens politiques et juridiques de le réduire. Sur la base de cet audit indépendant, (et après une conférence de consensus) un référendum sera organisé auprès des populations concernées à l'échelle métropolitaine.

- En cas d'annulation, le CIO touchera 1,2 Md€. La quote-part de la ville dans le financement public s'élève à 9,6%, ramenant donc le coût pour Paris d'une annulation à 116 M€. Si le financement prévu pour la ville est de 145 M€, les premiers rapports d'objectivation pointent un risque de dérapage de l'ordre de 500 M€ à la charge de l'Etat et des collectivités. Ces sommes doivent par ailleurs être examinées au regard de l'impact écologique de l'organisation des JO.

- **Investir dans l'avenir sans alimenter la spéculation financière et la vente du patrimoine municipal**

Le programme d'investissement de la mandature (PIM) était doté de 10 Md €. Pour l'exercice 2019, ce sont près de 1,7 Md€ d'investissement, financés à un tiers par l'épargne de la ville (différence entre les recettes et les dépenses : environ 575 M€), un tiers par les recettes d'investissements (530 M€) et un tiers par l'emprunt. A noter que le remboursement des emprunts passés est comptabilisé dans la section investissement de la ville. À budget constant, et en tenant compte des contraintes liées à l'augmentation des remboursements de la dette existante en 2020 (+ 100 M : soit 320 M€), de notre doctrine visant à sanctuariser le patrimoine de la Ville et de stopper les cessions foncières de « Réinventer Paris » (moins 260M€), ainsi que le renchérissement des coûts d'emprunt lié à une politique favorisant les établissements éthiques : alors le budget d'investissement disponible s'élèvera au maximum à 1,1 Md€ par an.

Pour connaître les capacités réelles de la prochaine mandature, ce montant nécessite d'être affiné par rapport : aux engagements pluriannuels en cours, nos choix en matière de budget participatif (87M€ pour 2019) et l'augmentation de l'OFS (200 M€ en 2019).

NB : Ce chiffrage ne tient pas compte des modulations de l'épargne brute de la Ville suite aux propositions ci-dessous, qu'il conviendra d'affiner après leur validation par EELV Paris.

- **Utiliser la fiscalité pour réduire les externalités négatives et favoriser la cohésion sociale**

- 14. Évaluer l'intérêt d'augmenter la fiscalité locale liée au foncier.** En fonction des choix nationaux liés à la suppression de la taxe d'habitation et de sa compensation par l'Etat, nous devons poser la question de l'augmentation de la fiscalité locale dont le niveau à Paris est inférieur à la moyenne Française.
- 15. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : compléter la taxe par une part incitative sur le poids et la nature des déchets.**
- 16. Taxe de séjour : augmenter la taxe de séjour pour les hébergements de luxe (4 étoiles à Palaces) et les locations types Airbnb (cf. volet Tourisme).**

- **Examiner les recettes de gestion de la ville à l'aune de leur impact social et écologique**

- 17. Atteindre une Ville sans Pub dès 2025.** La suppression de la publicité représentera une diminution des recettes de la ville d'au moins 34 millions d'euros par an. L'audit de début de mandat nous permettra d'évaluer le coût des pénalités de la ville pour mettre fin aux contrats passés. Il est envisagé, comme première étape d'un Paris sans publicité, de municipaliser la gestion de la publicité en créant une régie locale de publicité. Cela permettra de se réapproprier les recettes et de financer la transition vers une ville sans publicité, mais aussi de ne plus afficher des contenus à caractère sexistes, discriminatoires ou encore pro-pollution.
- 18. Stationnement et occupation de l'espace public : augmenter les barèmes et les redevances.** Créer une taxe de stationnement pour les deux-roues motorisés (comme à Vincennes et Saint-Mandé). Actuellement, le rendement de la politique de stationnement s'élève à 334 M€.
- 19. Augmenter les redevances des Conventions d'Occupation du Domaine Public en fonction de leur impact écologique et social.**

- **Diminuer les dépenses somptuaires et favorables à des intérêts privés**

- 20. Travaux d'embellissement : privilégier le recours à des projets artistiques et innovants à moindre coût pour les finances publiques.** La rénovation de la Place de la République a été particulièrement onéreuse et très peu favorable à l'amélioration de la résilience de la ville. En matière de travaux publics, une attention particulière sera donnée à la végétalisation, à la maîtrise des coûts et à une occupation égalitaire de l'espace public.
- 21. Moratoire sur les subventions aux activités privées lucratives.** Les subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé représentent près de 280 M€ chaque année. Nous nous opposerons au financement de toute activité privée lucrative. Par exemple, la subvention au PSG, qui représente un million d'euros répartis entre subvention à la Fondation PSG et l'achat de places, devra être revue et orientée pour abonder le budget de la politique ambitieuse d'égalité femme homme que nous voulons mettre en place.
- 22. Stopper la diminution des contributions de la ville aux organismes indispensables.** La ville contribue financièrement à divers organismes pour un montant annuel de l'ordre de 2Md€. Ces organismes sont : le Centre d'action sociale (368 M€), Ile-de-France Mobilités (387M€), la Préfecture de Police (215 M€ - comprenant le budget alloué aux Pompiers de Paris – 87M€

- qu'il conviendra de sanctuariser), le SYCTOM (104 M€) et le Fonds national de garantie individuelle des ressources (finançant la péréquation liée à la suppression de la taxe professionnelle en 2011 – pour 890M€).

22.1. Sanctuariser le budget des Pompiers de Paris.

- **Favoriser les expérimentations de transformation écologique et sociale dans les arrondissements**

24. Attribuer un budget de fonctionnement pour les expérimentations dans les arrondissements. Dans le cadre de nos propositions de transformation écologique et sociale, l'expérimentation dans des arrondissements volontaires peut se révéler utile avant de généraliser des dispositifs publics innovants à tout Paris. Un budget de fonctionnement devra être alloué aux arrondissements expérimentant de tels dispositifs.

- **INVESTIR DANS LES PROJETS DE RÉSILIENCE ET DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS TERRITORIALES**

La transformation écologique et sociale de Paris ne pourra intervenir que par une coordination efficace avec la métropole et dans une moindre mesure, avec la région Île-de-France. Au-delà des collaborations existantes, les écologistes proposent de dédier une partie du budget d'investissement parisien à des initiatives métropolitaine et francilienne permettant d'augmenter la résilience du territoire, de préserver nos biens communs et de réduire les inégalités sociales et territoriales.

- **UN BUDGET PAR ET POUR LES PARISIEN.NES : DÉMOCRATISER LES ENJEUX BUDGÉTAIRES**

Prépondérantes pendant les campagnes électorales – notamment en termes de crédibilité - les questions budgétaires et de gestion de la collectivité sont souvent délaissées par les citoyens en cours de mandature, puisque complexe et difficile d'accès. Elles conditionnent pourtant des choix politiques structurants et nécessitent un important travail de pédagogie. Le budget participatif a permis de rapprocher les citoyens de la chose publique, mais un nouvel acte de démocratisation de ces enjeux doit être initié lors de la prochaine mandature.

- **Proposer un budget 100 % participatif**

25. Dédier 100 M€ par an au budget participatif pendant toute la mandature. Le succès du budget participatif doit nous inciter à porter son enveloppe annuelle à 100 M€, sans masquer les difficultés que son fonctionnement actuel pose. Plusieurs pistes doivent être explorées pour créer une démarche véritablement citoyenne sans en détourner l'esprit initial.

26. Construire un budget sensible aux questions de genre. Examiner systématiquement les dépenses publiques afin d'objectiver les différences de traitement entre les femmes et les hommes et de rééquilibrer la répartition des crédits budgétaires entre les sexes. La maire de Paris a pris l'engagement d'un premier budget sensible au genre sous la pression du GEP, mais il a été annoncé que cet engagement ne sera pas tenu en 2019, ni probablement en 2020.

27. Construire les indicateurs du bien être local, de la résilience territoriale, de l'égalité femme homme et de la justice sociale avec les parisiens.ne.s. À l'initiative des députés écologistes, la France s'est dotée en 2015 d'une loi sur les nouveaux indicateurs de richesses permettant de redonner du sens aux choix politiques à l'aune d'indicateurs permettant d'objectiver la portée des décisions publiques par rapport à leur impact pour la société. Nous proposons de créer, à l'occasion d'une conférence citoyenne et participative, en lien avec les services et organismes de la ville, des outils locaux équivalents, qui s'attacheront à suivre le bien être local, les capacités de résilience territoriale, de la promotion de la non-violence et de l'égalité femmes-hommes et de la justice sociale. Toutes les décisions budgétaires seront alors évaluées à l'aune de ces nouveaux indicateurs locaux. Les nouveaux indicateurs que nous appelons de nos vœux répondent aussi à l'essoufflement de la gouvernance de nos sociétés et peuvent réinventer notre pacte social. Ils sont une question démocratique fondamentale qui peut se résumer avec une vision simple et pourtant primordiale, à condition d'être coconstruite : « *Qu'est ce qui compte pour nous ?* »

IX. SOLIDARITÉS INTERNATIONALES

A. AMPLIFIER LE RAYONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE PARIS À L'INTERNATIONAL

*L'éthique des écologistes doit se manifester dans une coopération internationale associant des exigences environnementales, sociales et de paix. À la fois, nous proposons de faire de Paris et de sa Métropole une ville durable. Pour ce faire nous devons changer d'échelle, porter une vision transnationale et dessiner l'horizon d'une ville innovante qui se réapproprie un projet politique et collectif en intégrant les défis du 21^{ème} siècle. **Nous souhaitons faire de Paris une capitale internationale de la réflexion et des échanges de bonnes pratiques sur la transition écologique des métropoles.***

• POUR UNE IMPLICATION RENFORCÉE DANS LES RÉSEAUX DE VILLES OU DE MÉTROPOLES INTERNATIONALES, EUROPÉENNES

En Europe, Paris ne se situe, par exemple, qu'au 7^{ème} rang seulement en matière de ville écologique suivant le dernier classement des treize grandes villes européennes comparant : Copenhague, Amsterdam, Oslo, Zurich, Vienne, Madrid, Bruxelles, Budapest, Berlin, Londres, Moscou, Rome). Paris doit rattraper son retard important.

- Transports publics : 2^{ème}
- Sécurité des cyclistes et des piétons : 9^{ème}
- Qualité de l'air : 12^{ème}
- Restrictions voitures et mobilités durables : 9^{ème}
- Mobilités actives : 4^{ème}

(Analyses de l'Institut Wuppertal- Mai 2018)

Pour réaliser cette progression, il s'agit entre autres d'optimiser le plan climat de la Ville de Paris, de s'inscrire dans une mutualisation internationale d'actions et de pratiques, notamment en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique avec des capitales mondiales, européennes ou grandes métropoles rencontrant des problématiques similaires.

1. Mettre en œuvre à Paris l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) adopté par l'ONU en 2015.
2. Développer un réseau d'ambassadeurs de la Ville et Métropole de Paris auprès de législateurs internationaux (ONU dont PNUE, PNUD) et de métropoles inspirantes sur le plan de la transition écologique.
3. Revoir la politique de jumelages dans un sens qualitatif et non quantitatif avec un renfort d'échanges de bonnes pratiques.
4. Activer une coopération écologique *via* une sélection de jardiniers de la DEVE ou « Jardiniers parisiens sans frontières » qui diffuseraient les bonnes pratiques

parisiennes dans d'autres villes et s'inspireraient des bonnes pratiques rencontrées dans d'autres villes pour les rapporter à Paris.

Au niveau européen :

Il existe un enjeu à renforcer le dialogue avec la Commission européenne et le Parlement européen pour affirmer le point de vue de la métropole parisienne (région la plus riche et la plus peuplée d'Europe à elle seule) et afin d'orienter les décisions européennes vers plus d'écologie urbaine.

- 5. Créer davantage de synergies et de passerelles avec les villes partenaires et capitales européennes en faveur d'une intelligence et d'une cohérence collective au niveau d'engagements écologiques et sociaux** (mutualisation de réflexion pour le financement de transitions énergétiques ; économies d'échelle dans le choix de prestataires communs, de mise en place de PPP communs par exemple ou un cadre commun de nomenclatures afin de disposer d'indices de comparaison homogènes).
- 6. Renforcer les partenariats existants avec d'autres villes européennes, notamment sur les questions de coopération technique urbaine** entre autres, en partageant les compétences des agents de la Ville de Paris.
- 7. Débattre avec les parisiens des projets de Smart Cities avant de renforcer une coopération technique à l'échelle européenne sur ce thème.** Concernant l'usage des Open Data, de la sécurité des données et de leurs utilisations, l'idée est plutôt de **privilégier l'innovation sociale à l'innovation technique**. Avec les *smart cities*, certains usages tels que les plateformes participatives, l'analyse de données pour le paramétrage de l'éclairage public « intelligent », la collecte « intelligente » des déchets (évitant ainsi des trajets de camions) ou encore les poubelles intelligentes qui trient les déchets, peuvent sembler judicieux.

- **ÉLEVER LA VISIBILITÉ ÉCOLOGIQUE DE NOS MESSAGES ET ACTIONS EN TIRANT PARTI DE L'IMPORTANTE COUVERTURE MÉDIATIQUE INTERNATIONALE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024**

Nous préconisons de prendre appui sur la visibilité médiatique mondiale de l'organisation des JOP de 2024 pour dénoncer de manière constructive les dysfonctionnements prévisibles, de diffuser des messages et actions (JOP zéro déchets, sans pollution, exemplarité sociale, développement d'un réseau de fournisseurs locaux ESS, avec une utilité publique sur le long terme et qui profite à la population au quotidien, etc.). L'idée est aussi de prendre en compte le potentiel de rencontres diplomatiques que cet événement peut générer mondialement à la Ville de Paris.

- 8. Définir les modalités principales de « 1^{ers} JOP réellement écologiques » tels que nous les concevons** en étudiant la possibilité de renforcer les exigences de la charte Ministère des Sports / WWF déjà existante¹ et de s'inspirer d'autres chartes pour rendre plus écologique un événement de ce type. Lors des appels d'offres pour des marchés publics, Paris et la métropole du Grand Paris, **tout comme le CIO de son**

¹ <http://developpement-durable.sports.gouv.fr/ressources/article/la-charte-des-15-engagements-eco>

côté, doivent s'engager à une vigilance exigeante sur le choix des prestataires dans une logique d'exemplarité écologique.

9. **Être solidaires de la Seine-Saint-Denis, de l'IDF, comme des régions françaises parties prenantes** afin qu'elles puissent bénéficier de structures pérennes pour la population et de prestataire respectueux des chartes écologiques dans les constructions d'équipements.
10. **Les JOP 2024 représentent une opportunité de communication sur l'éducation populaire à l'écologie et à ses valeurs vis-à-vis de classes sociales défavorisées** et notamment auprès des jeunes souvent très attachés à cet événement et *a contrario* éloignés des préoccupations écologiques.
11. **Communiquer** sur différents sites accueillant les JOP sur des critères de type tri des déchets, alimentation bio, etc.

- **LA VILLE DE PARIS, PIONNIÈRE D'UNE DIPLOMATIE ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE**

Il s'agit d'être identifié comme une ville de dialogue et de paix, principe fort d'EÉLV. In fine, la Ville de Paris pourrait préfigurer dès 2020, une diplomatie écologiste qui serait à mettre en œuvre en 2022 lors de l'accès espéré des écologistes à une responsabilité nationale.

Mener des échanges alternatifs avec les chefs d'État. Les chefs d'État invités en France par le Gouvernement sont reçus à l'Hôtel de Ville de Paris.

12. **Saisir ces occasions pour avoir - avec ces interlocuteurs de haut niveau - des échanges différents sur le fond, voire autonomes par rapport aux discussions qui se tiennent avec le gouvernement français.**
13. **Promouvoir via ces échanges, les valeurs de la diplomatie écologiste basées sur la non-violence, les droits fondamentaux, la protection des écosystèmes, entre autres.**

La Ville de Paris est un lieu d'accueil de délégations étrangères de l'opposition et de la société civile. En cas d'invitation par le gouvernement français de chefs d'État à légitimité diplomatique contestable :

14. **Rencontrer une délégation de l'opposition et de la société civile du pays concerné** (via le CREC par exemple).
15. **Plaider la cause de ces délégations auprès de l'exécutif (MAE) dans la mesure du possible.**

c) Valoriser la résolution non violente de conflits internationaux

→ Avoir comme ambition de délégitimer la violence et de porter haut et fort une politique de résolution non violente des conflits² avec dans un premier temps, une stratégie de développement de contacts institutionnels.

→ Pour instiguer de l'apaisement dans la société et pour une approche pacifique de résolutions de conflits mondiaux (par exemple les conflits en Israël/Palestine, au Kurdistan,

² Se rapprocher de l'Institut de recherche sur la Résolution Non violente de Conflits ([IRNC](#)) basé à Montreuil - France

au Cachemire, mais aussi sur ceux plus proches de nous en Europe c'est-à-dire en Ukraine ou à Chypre).

- 16. Organiser des conférences sur la résolution non-violente des conflits en se fondant sur les compétences des centres de recherches en politique internationale** basés à Paris, et plus encore sur la diversité et les compétences présentes au sein des très nombreuses communautés étrangères présentes à Paris, atout pour une diplomatie participative.
- 17. S'associer avec des organisations internationales qui travaillent déjà sur ces questions en vue d'actions pédagogiques** sous forme de partenariats internationaux, entre autres.

B. PARIS, PLATE FORME INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

- POUR UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE ASSOCIÉE À DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE PAIX**

- 28. Renforcer de la DGRI de la Ville de Paris** (avec une équipe supérieure aux 25 personnes actuelles et un budget supérieur aux 6 millions d'euros de fonctionnement/an) avec une partie dévolue aux soutiens financiers dans le cadre de coopérations internationales mieux coordonnées et avec un fonds d'urgence supérieur au précédent mandat.
- 29. Créer un cahier des charges vis-à-vis des partenaires et des bénéficiaires en adoptant une posture d'exigence constructive et d'en finir avec le financement sans condition environnementale et sociale** (instaurer une meilleure traçabilité des dépenses et une surveillance des engagements mutuels contractés).
- 30. Interrompre toute coopération en cas d'invasion ou d'agression d'un autre pays.**

- MOBILISER AUTOUR DE LA PROTECTION DES BIENS COMMUNS AVEC L'ARRÊT DE L'EXPLOITATION DES SOLS ET DES OCEANS**

- 31. Défendre les peuples autochtones de l'Amazonie, de l'Afrique et de Arctique** en organisant des conférences publiques et avec un soutien financier aux associations idoines.
- 32. Recueillir, diffuser et valoriser des connaissances des peuples autochtones dans une optique interculturelle et d'éducation populaire à Paris** et au travers du réseau international de l'Alliance française voire de l'Institut Français (bien mobilisé sur l'année de l'Afrique en 2020) et de TV5 Monde.

- **LA QUESTION DU GENRE IMPLIQUANT CELLE DE LA PARITE HOMME/FEMME AINSI QUE CELLE DE LA PLACE DES FEMMES DANS LA SOCIÉTÉ**

Parce que l'écologie amène à réinventer des modes de vie nouveaux respectueux de la nature :

33. **S'inscrire dans l'éco-féminisme et soutenir les femmes remarquables.** Il n'y a pas de révolution écologique sans défense des femmes actrices de changements majeurs de par le monde.
34. **S'engager au niveau transnational dans la protection des droits des femmes,** leur sécurité, leur éducation, leur place sur le marché de l'emploi grâce une activité constante de mobilisation avec une communication institutionnelle et des soutiens financiers de projets concrets d'ONG visant l'établissement de l'équité entre homme et femme sur Terre.

C. LE TRANSNATIONAL SUR LE SOL PARISIEN

- **AVOIR DES EXIGENCES ÉTHIQUES ACCRUES VIS-A-VIS DES ENTREPRISES INTERNATIONALES IMPLANTÉES A PARIS**

L'internationalisation de l'économie parisienne n'a jamais été aussi prégnante et cela va de pair avec l'adoption d'une posture maximaliste en termes de réglementation environnementale des entreprises internationales.

35. **Développer avec les entreprises multinationales basées à Paris et dans la métropole du Grand Paris, un contrat RSE ainsi qu'un engagement de devoir de vigilance maximale, sous la forme d'un label « Paris Responsabilité ».** Ce label, communiqué aux consommateurs, tirerait sa légitimité sur la base d'une contrepartie de la faiblesse de la fiscalité locale et des facilités d'accès au reste du monde que propose Paris.
36. **Faire correspondre au label « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) attribué par la Ville de Paris (aux entreprises et associations) un budget** à la hauteur de l'enjeu des projets récompensés.

- **MENER DES CAMPAGNES D' ACTIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE A DESTINATION DES CITOYEN.NE.S DE PARIS ET DU GRAND PARIS**

37. **Transmettre plus d'informations scientifiques afin que la population soit en mesure d'effectuer des choix éclairés** dans ses comportements et sa consommation du quotidien sans provoquer de répercussions désastreuses dans d'autres pays.
38. **Aider les citoyen.ne.s parisien.ne.s à prendre conscience de leur pouvoir d'influence en tant que consommateur.** La Ville de Paris en concertation avec la DICOM, peut donner de la visibilité sur ses supports de communication digitaux à des associations telles que « i-boycott »_qui possède une application *Buy or not* décryptant l'étiquette des articles.

- **PARIS, VILLE D'ACCUEIL ET PROTECTRICE DES DROITS HUMAINS**

- 39. Coopérer avec les régions pour un accueil digne des migrant.e.s et réfugié.e.s** et monter un programme d'intégration d'envergure dans ce sens (avec des aides au niveau de l'accès à un revenu, un logement et une formation à commencer par des cours de français, etc.). Rappelons que Paris a des moyens financiers mais manque d'espace pour les logements tandis que les campagnes et les villages se vident...
- 40. Pérenniser la Maison des réfugié.e.s** en évitant notamment qu'elle ne soit enfermée dans un rôle uniquement d'accompagnement social en faisant en sorte qu'elle puisse fournir une véritable offre culturelle, gastronomique, artistique, etc.
- 41. Protéger et mettre en valeur, grâce à l'outil de la « Citoyenneté d'honneur » décerné par la Ville de Paris** : les défenseurs de l'environnement, des migrants, des militant.e.s féministes et/ou LGBT, des lanceurs d'alerte, des journalistes dans les pays où ils, elles sont menacé.es.
- 42. Accueillir les artistes, écrivains et journalistes victimes de menaces et d'oppression dans leur pays** *via* la participation de Paris au réseau *International Cities Of Refuge Network* ([ICORN](https://www.icorn.net/)).
- 43. Aider financièrement les acteurs engagés pour les droits de l'Homme et la liberté d'expression et de la Presse** *via* des associations comme la [Ligue des droits de l'Homme](https://www.ligue-des-droits-de-l-homme.org/), la [Fédération Internationale des droits humains](https://www.fidh.org/) ; [Amnesty International](https://www.amnesty.org/) ; [Reporter sans frontières](https://www.reporter-sans-frontieres.org/) ; [Maison des Journalistes](https://www.maison-des-journalistes.org/) (<https://www.maison-des-journalistes.org/>).

TABLE DES MATIÈRES

I. ENGAGER PARIS DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE	7
A. <u>POUR UN PARIS VERT ET RÉSILIENT</u>	7
B. <u>POUR UNE ÉNERGIE VERTE, SÛRE ET ABORDABLE</u>	13
C. <u>POUR UNE MOBILITÉ APAISÉE ET DÉCARBONÉE</u>	15
II. POUR UNE CAPITALE SOCIALE ET SOLIDAIRE	19
A. <u>LUTTER CONTRE LA GRANDE PRÉCARITÉ</u>	19
B. <u>LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME</u>	19
C. <u>RÉPONDRE DIGNEMENT À LA CRISE DE L'ACCUEIL DES MIGRANT.E.S.</u>	21
D. <u>LES CITOYEN.NE.S EXTRA COMMUNAUTAIRES</u>	21
E. <u>POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DU HANDICAP</u>	22
E. <u>GARANTIR L'AUTONOMIE ET LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES SENIORS</u>	23
F. <u>PROTECTION DE L'ENFANCE</u>	24
G. <u>JEUNESSE</u>	25
III. RECONQUÉRIR L'ESPACE PUBLIC	26
A. <u>POUR UN PARIS PLUS SÛR</u>	26
B. <u>POUR UN PARIS PLUS PROPRE</u>	29
C. <u>POUR UN PARIS LIBÉRÉ DE LA PUBLICITÉ</u>	35
IV. POUR UNE POLITIQUE DU LOGEMENT SOLIDAIRE ET UN URBANISME DURABLE	37
A. <u>DES LOGEMENTS POUR TOUTES ET TOUS</u>	37
B. <u>URBANISME : POUR UNE VILLE QUI RESPIRE</u>	40
V. RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARISIENNES ET DES PARISIENS : POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE	42
A. <u>DU CHAMP À L'ASSIETTE : POUR UNE ALIMENTATION Saine ET ABORDABLE</u>	42
B. <u>VIVRE EN BONNE SANTÉ À PARIS</u>	45
C. <u>ÉDUCATION : POUR UNE ÉCOLE, SOLIDAIRE, ENGAGEANTE, ÉCOLOGIQUE, INDÉPENDANTE ET DÉMOCRATIQUE</u>	53
D. <u>POUR UNE ÉCOLOGIE CULTURELLE ET PARTICIPATIVE</u>	59
E. <u>LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS À PARIS</u>	61
VI. POUR UN PARIS DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	64
A. <u>DOTER LA VILLE D'UNE GOUVERNANCE FÉMINISTE</u>	64
B. <u>EN FINIR AVEC LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS</u>	65
C. <u>REPENSER UN ESPACE PUBLIC PLUS INCLUSIF</u>	66
D. <u>GARANTIR AUX FEMMES UN RÉEL ACCÈS AUX SOINS</u>	67
E. <u>ÉDUCER LES JEUNES PARISIEN.NES À L'ÉGALITÉ ET À LA NON VIOLENCE</u>	68
F. <u>ATTEINDRE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE</u>	69
G. <u>ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ</u>	70
H. <u>RENDRE VISIBLES LES FEMMES DANS LA CULTURE PARISIENNE</u>	71
VII. POUR UNE TRANSITION DÉMOCRATIQUE ET NUMÉRIQUE	72
A. <u>POUR UN NOUVEAU CONTRAT DÉMOCRATIQUE ET CITOYEN À PARIS</u>	72
B. <u>POUR UNE VILLE NUMÉRIQUE OUVERTE ET CONNECTÉE</u>	78
VIII. ÉCONOMIE, EMPLOI, BUDGET : POUR UNE GESTION ÉCOLOGISTE DE LA VILLE	84
A. <u>POUR UN TOURISME PLUS RESPONSABLE, PLUS DURABLE ET PLUS ÉQUITABLE</u>	88

B.	<u>FAIRE DE PARIS UNE CAPITALE DE L'INNOVATION SOCIALE ET SOLIDAIRE</u>	93
C.	<u>POUR UNE VILLE CRÉATRICE ET PROTECTRICE D'EMPLOIS</u>	97
D.	<u>BUDGET : PRÉSERVER NOS BIENS COMMUNS, INVESTIR DANS LES SOLIDARITÉS, RÉDUIRE LA DETTE ÉCOLOGIQUE</u>	100
IX.	SOLIDARITÉS INTERNATIONALES	107
A.	<u>AMPLIFIER LE RAYONNEMENT ÉCOLOGIQUE DE PARIS À L'INTERNATIONAL</u>	107
B.	<u>PARIS, PLATE FORME INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ, POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET POUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME</u>	110
C.	<u>LE TRANSNATIONAL SUR LE SOL PARISIEN</u>	111